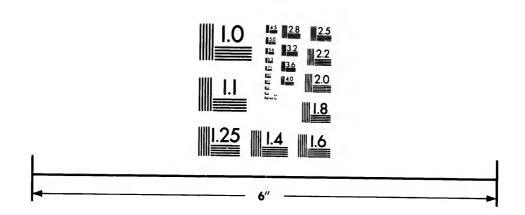


# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

BILL STATE OF THE STATE OF THE

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1983

## Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

original co copy which which ma reproduct	The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.					étails es du nodifier er une
, ,	oured covers/ verture de couleur				Coloured Pages de				
	ers damaged/ verture endommage	ée			Pages dar Pages end		es		
1 1	ers restored and/or verture restaurée et	· ·			Pages res Pages res				
	er title missing/ tre de couverture n	nanque <sub>.</sub>		$\square$	Pages dis Pages déc				es
	ured maps/ es géographiques e	n couleur			Pages det Pages dét				
	ured ink (i.e. other e de couleur (i.e. a		• • •	V	Showthro Transpare				
	ured plates and/or ches et/ou illustrat				Quality of Qualité in			on	
	nd with other mate avec d'autres doc				Includes s				1
alon	t binding may caus g interior margin/ liure serrée peut c				Only editi Seule édit				
Blan appe have II se lors mais	ortion le long de la le long de la le le long de la le le le le le le le le le le	marge intérieure ing restoration ma Whenever possible n filming/ pages blanches aj apparaissent dans	y e, these outées le texte,		Pages wh slips, tissuensure the Les pages obscurcies etc., ont é obtenir la	ues, etc., o best pos totaleme s par un f eté filmée	have beer ssible ima ent ou par euillet d'e s à nouve	n refilmed ge/ tiellement errata, une au de faç	to pelure,
	itional comments:/ Imentaires supplém								
	is filmed at the red								
10X	ent est filmé au tai 14X	ux de réduction inc 18X	liqué ci-des	sous. 22X		26X		30X	
	12X	16X	20X		24X		28X		32X

¢

The to th

The poss of the filmi

Original beginster beginst

The shall TINU which

Map diffe entir begin right requ meth The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Morisset Library University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

	•	
1	2	3

1	
2	
3	

2	3
5	6

it e pelure, ;on à

errata d to

re

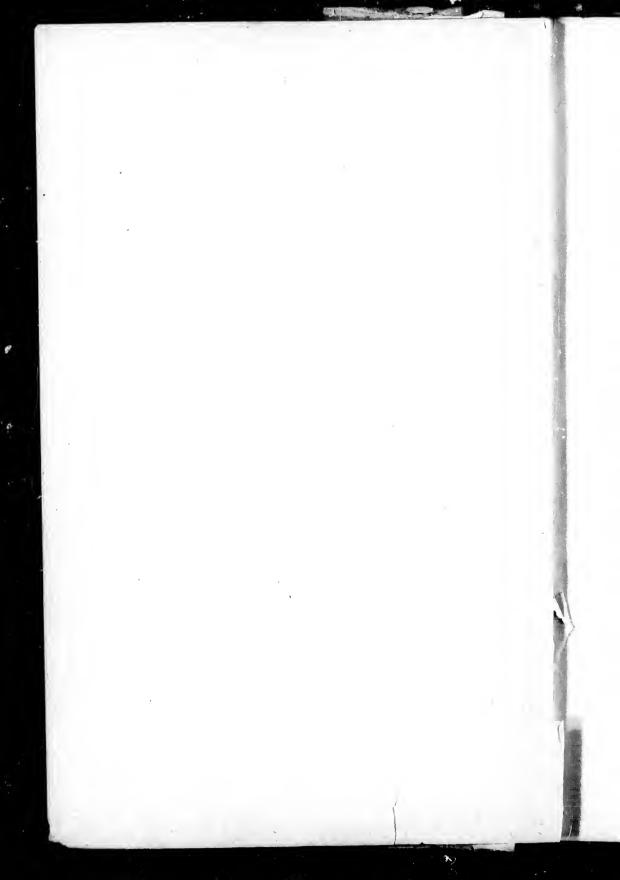
détails

es du modifier

er une

filmage

32X



## NOUVEAU COURS

DE

# COMMERCE

ET DE

## COMPTABIL1TÉ

## COURS ÉLÉMENTAIRE

THÉORIQUE ET PRATIQUE

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET DES ÉCOLES MODÈLES

PAR F. T. D.



IMPRIMERIE MERCIER & CIE. CÔTE DU PASSAGE



Cet ouvrage est approuré par le Conseil de l'Instruction Publique.

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatrevingi-scize, par F. M. Sigebert, au bureau d'agriculture à Ottawa.

> 53-1 1896

pra de

se cor

par the int

l'er

sion cult les tou

imp con con

où à prat que

pop effet de s régu de c

## AVERTISSEMENT

Le nouvel ouvrage que nous publions aujourd'hui sur le commerce, renferme, en résumé, les notions élémentaires et pratiques de commerce que la jeunesse de nos jours a besoin de connaître, que l'âge mûr ne doit point oublier.

Outre les notions préliminaires de commerce, cet ouvrage se divise en trois parties bien distinctes, et comme théorie, et comme pratique: Les effets de commerce, la comptabilité et

la correspondance commerciale.

Il se distingue par la précision et la clarté des données, par de nombreux exercices pratiques en rapport avec la théorie, le tout coordonné et mis à la portée de toutes les intelligences.

Nous vivons à une époque où tout citoyen doit connaître l'ensemble des affaires sociales. Depuis l'homme de profession jusqu'au plus modeste des ouvriers, au plus humble des cultivateurs, chacun doit savoir non sculement ce qui concerne les achats et les ventes, mais il doit être à même de faire toute espèce de billets promissoires, de lettres de change, etc. Il doit connaître leurs divers modes de négociation, leur. importance, leur valeur légale, etc. Il doit aussi connaître la comptabilité en général, et plus particulièrement celle qui le concerne.

Le jeune homme qui se destine au commerce, à l'industrie où à l'agriculture, trouvera dans cet ouvrage toutes les notions pratiques pour tenir convenablement sa comptabilité ainsi que tout ce qui s'y rapporte.

"Les bons comptes font les bons amis." C'est le dicton populaire. Ce dicton est vrai dans toute son étendue. En effet, que tout citoyen se rende un compte exact de chacune de ses affaires, de chacune de ses opérations; qu'il tienne régulièrement sa comptabilité, et il évitera sûrement une foule de contestations, de difficultés, de brouilles, de procès même qui sont une des plaies sociales du pays. Pour cela, qu'il étudie et qu'il pratique ce que nous lui offrons dans ce modeste livre de commerce.

Le Conseil de l'Instruction Publique a tellement bien compris l'importance et l'utilité de ces connaissances, qu'il fait un devoir à tous ceux qui sont dans l'enseignement d'en instruire parfaitement leurs élèves, même dans les écoles élémentaires. L'expérience nous a appris qu'ils acquièrent ces connaissances bien facilement et en très peu de temps.

Nous sommes donc convaincu, qu'en publiant ce livre nous satisfaisons à un besoin de l'enseignement dans nos écoles, et que nous serons utile à la fois, aux enfants de ces écoles, à leurs maîtres et à leurs parents même.

Nous ne prétendons pas faire de grands savants, ni même de demi-savants. Nous n'avons d'autre but que de contribuer à répandre parmi le peuple ces notions de commerce et de comptabilité, dont la nécessité, au temps où nous vivons, est tellement évidente, qu'il rerait puéril de chercher à la démontrer.

L'AUTEUR

COURS ÉLÉMENTAIRE

DE

# COMMERCE

CHAPITRE I.

#### DU COMMERCE

§ I

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

1. Commerce est une suite d'échanges des produits naturels ou des produits manufacturés.

Le commerce consiste principalement dans l'achat, le transport, la vente et l'échange des produits de la nature ou de l'industrie dans le but de réaliser un bénéfice.

- 2. Produits naturels.—Les produits naturels sent ceux qui sont formés sans l'action directe de l'homme: l'ardoise, le marbre, l'amiante, la houille, le coton, etc., sont des produits naturels.
- 3. PRODUITS MANUFACTURÉS OU INDUSTRIELS.— Les produits manufacturés ou industriels sont les produits créés par l'intelligence et le travail de l'homme.

On les désigne généralement par objets confectionnés dans les manufactures: les tissus, les meubles, les livres, les ustensiles, les sucres, etc., sont des produits manufacturés ou industriels.

A ces deux catégories de produits on en ajoute une troisième dite "Produits mixtes" désignant les produits qui ne sont ni directement naturels, ni directement industriels.

La plupart des produits agricoles sont classés dans cette catégorie: l'élevage des animaux, par exemple.

4. Echange.—Un échange est l'acte par lequel deux hommes donnent réciproquement une chose pour une autre. Exemple

i même ibuer à

a, qu'il nodeste

nt bien 1'il fait en ins-

lémenes con-

e livre

écoles, coles, à

et de ns, est r à la

JR

John donne 100 minots de pois à Edouard; ce dernier lui remet en payement 500 livres de sucre. C'est un échange.

L'échange est la plus ancienne et la plus élémentaire des opérations commerciales.

tu

fai

 $_{\rm na}$ 

dis

lec

col

la

le

ve

le

la

me

se

pa

il

ni

ci.

 $d\epsilon$ 

L

di

m

- 5. CONTRAT.—Le contrat est un acte ou convention revêtu d'un caractère légal, par lequel deux ou plusieurs personnes s'obligent les unes envers les autres pour l'exécution des clauses du dit contrat.
- 6. Bases d'un Contrat.—Les bases d'un contrat sont les choses indispensables à sa validité.

Elles sont au nombre de quatre, savoir :

- 1° Les parties ayant la capacité légale de contracter, c'est-àdire étant majeures et jouissant de leurs droits civils.
  - 2° Leur consentement donné légalement.
  - 3° Une chose licite faisant l'objet du contrat.
- $4\,^{\circ}$  La bonne considération, c'est-à-dire la nature de la valeur reçue ou donnée.

Dans les effets de commerce elle s'énonce ainsi :

Pour valeur reçue.

Valeur reçue en espèces.

Valeur reçue en marchandises, etc.

7. Mineur. — Un mineur est tout individu qui n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis. Passé ce temps, il est majeur et est capable de tous les actes de la vie civile.

Un mineur émancipé peut faire, avec le concours de son eurateur, la plupart des actes civils.

Il peut faire par lui-même tous les actes qui ne sont que de pure administration de ses affaires.

Le mineur qui fait commerce est réputé majeur pour les faits relatifs à ce commerce.

8. Monnaie.—La monnaie est une marchandise en métal précieux, qui sert, dans les ventes et les achats, à représenter la valeur des autres marchandises.

La monnaie est fabriquée avec l'or, l'argent et le cuivre.

La monnaie est aussi représentée par un papier monnaie dit Bills de Banque. (Billets de Banque). emet en

les opé-

tu d'un bligent ontrat.

s choses

c'est-à-

valeur

atteint najeur

cura-

que de

s faits

al prévaleu*c* 

ie dit

Pour qu'un billet de banque soit valable, il doit porter la signature du président et celle du caissier de la Banque qui l'a émis.

9. Achat.—L'achat est l'acquisition d'un objet quelconque, faite à prix d'argent.

L'achat diffère de l'échange en ce qu'il se paye avec de la monnaie ou avec des effets de commerce et non avec d'autres marchandises.

10. Vente.—Une vente est un contrat verbal ou écrit par lequel on s'engage à livrer une chose à quelqu'un moyennant un prix convenu.

On distingue deux sortes de ventes: la vente au comptant et la vente à terme.

- 11. Vente au comptant.—La vente est au comptant lorsque le payement s'effectue en même temps que la livraison de l'objet vendu
- 12.—Vente a terme.—La vente est à terme toutes les fois que le payement doit se faire d'ans un temps fixé après la livraison de la chose vendue.

En bonnes affaires, le temps du *Crédit* ne doit pas excéder trois mois. Il serait encore mieux si toutes les opérations commerciales se faisaient au comptant.

13. Importation.—L'importation est une opération commerciale par laquelle un pays reçoit des pays étrangers les marchandises dont il a besoin.

Exemple: Edouard fait venir 500 livres de café de la Martinique. Il fait une importation,

14. EXPORTATION.—L'exportation est une opération commerciale par laquelle un pays envoie dans les pays étrangers les produits de son sol ou de son industrie.

Exemple: John envoie 400 minots de pois à un marchand de Londres. Il fait une exportation.

- 15. Transit.—Le transit est la faculté accordée aux marchandises de traverser un pays sans payer de droits de douane.
- 16. DOUANE.—La douane est une administration chargée par le gouvernement de percevoir les droits d'entrée imposés sur les marchandises importées.

- 17. Commerçants.—Les commerçants sont ceux qui par profession, font des opérations commerciales, c'est-à-dire des achats, des ventes, des négociations, etc.
- 18. DIVERS COMMERÇANTS.—Les divers commerçants sont les marchands, tant en gros qu'en détail, les fabricants ou industriels, les artisans, les banquiers, les commissionnaires, les colporteurs, etc.

ti

q T

T

В

M

da

le

le

VO

m

Co

su

de

VC

ré

ge

tr

 $\mathbf{m}$ 

ch

ca

- 19. MARCHAND.—On appelle marchand, en général, tout individu qui achète et revend les marchandises pour son propre compte à ses risques et périls.
- 20. MARCHANDS EN GROS.—Les marchands en gros, que l'on appelle encore négociants, sont ceux qui achètent et vendent les marchandises par grandes quantités. Ils sont les intermédiaires entre les fabricants et les marchands en détail.
- 21. MARCHANDS EN DÉTAIL.—Les marchands en détail sont ceux qui acliètent les marchandises par pièces, quarts, sacs, tonneaux, etc., et les revendent par petites quantités au gré des consommateurs.
- 22. Fabricants ou industriels.—Les fabricants ou industriels sont ceux qui, à l'aide d'ouvriers et de machines, transforment les produits naturels ou déjà manufacturés en marchandises propres à être utilisées.
- 23. Manufactures.—Les manufactures sont des établissements plus ou moins considérables en ouvriers et en machines où l'on fabrique des marchandises.

Les principales manufactures du Canada et des Etats-Unis sont : les manufactures de meubles, de chaussures, les filatures de coton, de laine, les usines métallurgiques, etc., etc.

Au point de vue agricole, l'industrie laitière: fromageries et beurreries, est appelée à rendre de grands services aux cultivateurs.

24. Artisan.—L'artisan est un ouvrier qui travaille à son compte, seul ou à l'aide d'un ou de plusieurs ouvriers apprentis, généralement au fur et à mesure que les commandes lui sont faites.

Le tailleur, le cordonnier, le forgeron, le menuisier sont des artisans.

25. BANQUE.— Les banques sont des corporations légalement établies pour recevoir de l'argent en dépôt, en prêter, escompter des effets de commerce, et fournir du papier-monnaie.

par pro-

sont les lustriels, eurs, etc. out indicompte

que l'on dent les nédiaires

ont ceux ux, etc., teurs.

dustriels ment les propres à

sements où l'on

ats-Unis Lures de

eries et vateurs. e à son is, géné-

ont des

ilement pter des Les banquiers sont ceux qui font partie de la corporation d'une banque.

Les principales banques du Canada sont: La Banque Nationale, la Banque des Marchands, la Banque de Montréal, la Banque d'Hochelaga, la Banque de Toronto, la Banque Jacques-Cartier, The Bank of Ottawa, Dominion of Canada, Molson's Bank, Eastern Townships Bank, Merchants of Halifax, The Bank British North America, la Banque du Peuple, etc. Celles des Etats-Unis sont: Bank of Commerce, Continental Bank, Fourth National Bank, Mechanic's Bank, American Exchange, New-York Produce, etc.

26. Dépôr D'ARGENT.—Le dépôt est l'argent que l'on dépose dans une banque moyennant un intérêt de tant pour cent par an.

Il y a généralement deux sortes de dépôts : le dépôt à terme et le dépôt à vue.

Le dépôt à terme est celui dont le montant doit rester entre les mains du banquier un temps déterminé.

Le dépôt à vue est celui dont le propriétaire peut disposer à volonté.

27. Commissionnaires.—Les commissionnaires sont des agents qui vendent, achètent, échangent, négocient en leur propre nom, mais pour le compte d'un autre, moyennant un percentage appelé Commission.

Le percentage se calcule généralement à  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{3}{4}$ , 1, 2, 3, 4, 5°/ $_{\circ}$  sur le montant de l'argent employé à l'achat ou sur celui provenant de la vente.

- 28. Colposteurs.—Les colporteurs sont des marchands qui vont offrir leurs marchandises à domicile.
- 29. Capital.—Le capital est toute richesse produite, mise en réserve et consacrée à la reproduction d'autres richesses; l'or, l'argent, les métaux quels qu'ils soient, les produits du sol, de l'industrie, le sol lui-même constituent le capital ou la richesse d'un pays.

Le travail et l'économie sont destinés à produire ou à augmenter le capital tant industriel que social.

30.—TRANSPORT DES MARCHANDISES.—Le transport des marchandises s'effectue par les voics ferrées, les rivières, les fleuves, les canaux, les mers, etc.

- 31. Commissionnaires de transport.—Les commissionnaires de transport sont des compagnies ou corporations : compagnies de chemin de fer, compagnies de navigation, etc., ou des agents de ces mêmes compagnies qui se chargent de faire transporter les marchandises qui leur sont confiées.
- 32. BILL D'EXPÉDITION OU LETTRE DE VOITURE. Le bill d'expédition est un écrit fait entre l'agent d'une compagnie de transport et l'expéditeur.

Il se nomme bill pour les compagnies de chemins de fer et connaissement pour les compagnies de navigation. Il contient les conditions faites entre l'expéditeur et l'entrepreneur de transport.

Il énonce le poids des marchandises, leur nature, la somme à payer, le nom de l'expéditeur, celui du destinataire et son adresse, le lieu et la date de l'opération.

33. Connaissement.—Le connaissement est un acte contenant un état des marchandises chargées sur un navire.

Il est donné par le capitaine, qui s'oblige à transporter, sauf les périls de mer, des marchandises dans un port désigné, et à des conditions indiquées.

Le capitaine signe trois connaissements de la même teneur et de la même date. L'un pour lui-même, l'autre pour l'expéditeur, et un troisième pour le destinataire.

## MODÈLE DUN CONNAISSEMENT

"LE VAPEUR VICTORIA"

tu

sig

de

ď

ta

sig

5c

le

Le

EMBARQUÉ en bon ordre et condition par Emile Maheu de Mont-réal dans et sur le yapeur "Victoria" dont B. Jacquemotest commandant pour le présent voyage, maintenant stationné dans le port de Montréal chargé pour St Pierre, (île St-Pierre), savoir : 500 sacs farine ordinaire 11,300 lbs. marqués comme à la marge et de 'vent être délivrés. Y. M. dans le même bonordre et condition au dit port de St-Pierre (l'Acte de Dieu, les ennemis de la Nation, 500 sacs le Feu et tous et chacun des dangers et accidents des Mers et de la Navigation, de quelque nature et 11,300 lbs espèce qu'ils soient, exceptés), à Olivier Courtemanche ou à son ordre.

Le fret est payable par le dit O. Courtemanche ordre Olivier Courtemanche aux taux ordinaires. En loi de quoi le commandant du dit vapeur ou son agent a signé trois connaissements de cette même teneur et date; l'un desquels étant accompli les autres se trouveront nuls Montréal, 22 mai, 1836. B. JACQUEMOT.

§ II

## DES FACTURES.

- 34. Facture.—Une facture est une note détaillée des marchandises que le vendeur livre ou doit livrer à l'acheteur.
- 35. DIVISION D'UNE FACTURE. Une facture se divise en trois parties : l'entête, le corps et la finale.

L'entête doit contenir :

- lo Le lieu et la date de l'opération : mois, quantième du mois et année.
  - 20 Le nom et l'adresse du vendeur et de l'acheteur.
  - 30 Les conditions de vente et de payement.

Le corps doit contenir:

La nature, la qualité, la quantité et le prix des marchandises ainsi que le total de la vente.

La finale doit contenir:

- 10 Le taux pour cent et l'escompte si l'on en accorde.
- 20 Le montant net à payer.
- 30 La formule d'acquittement lorsque la facture est payée.
- 36. Acquitter une facture.—Acquitter une facture c'est reconnaître par une formule admise dans les affaires que le vendeur a reçu le payment de la facture. C'est le vendeur ou son agent qui l'acquitte.
- 37. Manière d'acquitter une facture,—On acquitte une facture ou tout autre effet de ce genre, en écrivant au bas : Reçu payement.... Acquitté, ou Payé.... suivi de la date et de la signature.
- 38. Escompte de facture est la remise pour cent que le vendeur accorde à l'acheteur d'après les conditions de vente.
- 30. Manière de trouver l'escompte de facture.—L'escompte d'une facture se trouve en multipliant le montant de la facture par le taux pour cent réduit en fraction décimale, car le  $3^{\circ}/_{\circ}$ ,  $4^{\circ}/_{\circ}$ ,  $5^{\circ}/_{\circ}$ ,  $5^{\circ}/_{\circ}$ ,  $5^{\circ}/_{\circ}$ , signifient que l'on obtient ou que l'on accorde une remise de 3cts, 4cts 5cts,  $5^{\circ}/_{\circ}$ cts, par piastre. Soit à trouver l'escompte d'une facture dont le montant est de \$60, et le taux  $5^{\circ}/_{\circ}$ , nous aurors  $60\times0,05=3.00$ . Le montant net de la facture est  $60-3=\$57^{\circ\circ}_{100}$ .

at les conport. somme à a adresse,

ionnaires agnies de

its de ces

les mar-

ill d'expé-

transport

er et con-

r, sauf les à des con-

contenant

teneur et diteur, et

ordre et ide Mont-Victoria'' mandant mné dans re, (ile St-11,300 lbs. e délivrés it port de a Nation, accidents nature et r Courte-

apeur ou

de cette accompli

г.

## MODÈLE D'UNE FACTURE.

Montréal, 403 rue St Paul, 5 juillet 1896

na

de

cai

me cré

mo

sol

Monsieur C. Therme, Ste-Martine (Châteauguay)

Doit à E. McGowan et Fils.

Magasin général de

Chaussures, Vaisselle, Ferronneries, Provisions de toute nature  ${\bf Au~comptant,~escompte~5^{\circ}/_{\circ},}$ 

à 10 jours 3½,

3 mois de crédit.

Intérêt sur compte échu 8°/, par an.

15 gallons, sirop d'érable	@ S0.6014	\$ 9	e. 07½		
40 lbs., farine d'avoine		2	10		
50 " thể du Jap m	@ \$9.4334	21	871/2		
30 " café Moka	@ \$0.45	13	50		
30 boîtes, saumon	@ \$9 1414	4	271/2		
64 lbs., fromage	@ \$0.101/2	6	72		
24 douzaines d'oranges	@ \$0.23	5	52		
31 lbs., beurre	@ \$0.1634	5	691/2		
48 " raisins sees	@ \$0.171/2	8	40		
21 " tabae en femilles	@ \$9.23%4	5	73	82	86
Es	compte 31/2%			2	90
Mo	ntaut not 8			79	96
Re;u payement			1		
15 juillet 189	06.				
E. McGo	wan et Fils.				

40. Marque.—On appelle marque certaines lettres conventionnelles, particulières à chaque maison, servant à indiquer le prix des marchandises.

Les lettres correspondent ordinairement aux dix chiffres. Chaque commerçant a sa marque ou mot particulier qu'il change à volonté. Exemple :  $\frac{Gouvernaet}{12345567890}$ 

et 1896

ite nature

Une marchandise qui aurait pour marque nl vaudrait 70 crs.

41. Reçu.—Le reçu est un acte par lequel un créancier reconnaît avoir reçu de son débiteur la totalité, ou une partie de sa dette.

Les propriétaires et les capitalistes l'appellent : Quittance.

Le reçu peut se faire sur une feuille simple ou être extrait d'un carnet à souche.

Il doit contenir:

- 1º Le lieu et la date.
- 2° Le mot qui caractérise l'acte : Reçu.
- 3º Le nom du débiteur qui paye la somme portée sur le reçu.
- 4° La somme écrite en toutes lettres.
- 5° L'indication du 1èglement auquel elle s'applique. s'énonce ainsi : Pour solde de compte ... En acompte sur ce qu'il me doit.... Pour solde de tout compte jusqu'à ce jour.... Au crédit de son compte, etc.
  - 6° La signature du créancier à qui le montant est payé.

EXEMPLE.—L. Bergevin solde à C. Therme un compte de \$80100, montant de tout ce qu'il lui doit ; ce dernier lui fait le reçu suivant :

Montréal, 8 juillet 1896.

Reçu de L. Bergevin la somme de quatre-vingts piastres pour solde de tout compte jusqu'à ce jour.

C. Therme.

## MODÈLE D'UN REÇU A SOUCHE.

No. 145,	No. 145
20 août 1896.	Québec, 20 août 1896.
E. McGowan au crédit de son compte	REÇU de E. McGowan la somme de cent quatre-vingt cinq piastres 100 au crédit de son compte.
$\$18\delta_{100}^{0.0}$	J. RAFFIN & CIE.

convener le prix

chiffres. change à

#### MODELE D'UN BLANC A SOUCHE.

 $\frac{de}{A}$ 

su A

de

er

RF

do

No	No. Montréal	18
	REÇU de	
	la somme de	<sub>Tōō</sub> dollars
		0
	\$ -	

### CHAPITRE II

#### EFFETS DE COMMERCE

§ I

42. Effets de Commerce.—Les effets de commerce sont des valeurs transmissibles employées pour le règlement des opérations à terme.

Les principaux effets de commerce sont : Le Billet à ordre, le Billet au Porteur, la Simple Promesse, la Reconnaissance de Dette, appelés encore Billets Promissoires, la Lettre de change et le Chèque.

- 43. BILLET A ORDRE.—Le billet à ordre est un effet transmissible, par lequel on s'oblige à payer à quelqu'un, ou à l'ordre de quelqu'un, une somme d'argent déterminée, à une époque fixée et sans condition.
- 41. Souscripteur et Bénéficiaire.—Le souscripteur est celui qui signe le billet, il s'engage à en payer le montant à l'échéance.

Le bénéficiaire est celui à l'ordre de qui le billet est fait, il en devient le possesseur; son nom figure dans le corps du billet.

- 45. Forme ou Rédaction.—Tout billet à ordre doit contenir sept choses :
- 1º Le signe de \$, suivi du montant en chiffres, du lieu et de la date. Généralement le montant s'écrit en encre de couleur différente.

- 2° L'échéance écrite en toutes lettres. Elle peut s'énoncer de deux manières: A TANT DE JOURS.... DE MOIS, DE CETTE DATE. A TEL JOUR . . .
- 3° L'engagement à payer. Il s'exprime par une des formules suivantes: JE PAYERAI.... JE PROMETS PAYER.... JE M'ENGAGE A PAYER ...
- 4º Le nom du bénéficiaire, c'est-à-dire le nom de celui à l'ordre de qui on doit payer à l'échéance.
- 5º La somme à payer écrites en toutes lettres, que l'on répète en chiffres entre parenthèses.
- 6° La bonne considération, e'est-à-dire la nature de la valeur reque. Elle s'exprime ainsi: Pour valeur reque.... Valeur REQUE EN ESPÈCES.... VALEUR REQUE EN MARCHANDISES....
  - 7° La signature du souscripteur et son adresse.
- 46. Echéance est la date à laquelle le billet doit être payé.

## MODÈLE D'UN BILLET A ORDRE.

Vous devez \$125100 à J. McGowan; ne pouvant le payer immédiatement, vous lui souserivez le billet à ordre suivant, à deux mois.

## \$125 (00)

St-Hyacinthe, 24 août 1896.

A deux mois de cette date, je promets payer à J. McGowan ou à son ordre, la somme de cent vingtcinq piastres (\$125100) pour valeur reçue.

C. THERME,

No. 14

Sorel, P. Q.

N. B.-J. McGowan, bénéficiaire, pourra, en endossant ee billet, en recevoir le montant dans une banque, ou le donner à un tiers en payement.

Le montant du billet subira une diminution appelés Escompte s'il est négocié avant l'échéance.

.....18.....

dollars

sont des pérations

à ordre, sance de hange et

transmisordre de fixée et

est celui éance. it, il en

contenir

et.

u et de ur difféCet escompte sera l'intérêt du montant du billet à un taux déterminé, pour le temps payé avant l'échéance.

47. BILLET AU PORTEUR. — Un billet au porteur est celui qui ne contient pas le nom du Bénéficiaire, c'est-à-dire le nom de celui qui doit recevoir le payement. Son nom et l'expression : A L'ORDRE DE.... sont remplacés par AU PORTEUR.

Le billet au porteur est payable à la personne qui le présente à l'échéance. Tout billet de banque est un billet au porteur.

## MODÈLE

#### \$50100

Montréal, 20 août 1896.

Au quinze novembre prochain, je promets payer au porteur, la somme de cinquante piastres ( $\$50^{00}_{100}$ ) pour valeur reçue.

L. POYER.

No. 42.

Upton, P. Q.

aut

bér dél

dé.

le

ii

77

Nota.—Le billet au porteur circule dans le commerce comme un billet de banque.

48, SIMPLE PROMESSE.—La simple promesse est un billet qui ne contient pas l'expression a L'ORDRE DE....

Ce billet n'est pas négociable.

## MODÈLE

## \$200,60

Valleyfield, 25 septembre 1896.

A quatre mois de cette date, je promets payer à J. Bellot, la somme de deux cents piastres (\$200 00) pour valeur reçue.

J. FAURE, Iberville, P. Q.

No. 432.

un taux

celui qui m de celui A L'ORDRE

présente eur.

896. ayer au %) pour

P. Q.

ce comme

billet qui

1896. ayer à 200 (%)

P. Q.

## MODÈLE D'UN BLANC DE BILLET À ORDRE.

	189
mois de	cette dateprometpayer
à l'ordre de	
la somme de	Too piastres
pour valeur reçue.	
<i>No</i>	

49. RECONNAISSANCE DE DETTE.—La reconnaissance de dette est un billet non négociable par lequel un débiteur reconnaît devoir à son créancier une somme d'argent.

Cette somme peut provenir d'un achat quelconque ou de toute autre cause.

Ce billet doit contenir l'échéance, la somme due, le nom du bénéficiaire, les conditions de payement, le taux de l'intérêt, si le débiteur est tenu de le payer, le lieu et la date, la signature du désiteur.

#### MODÈLE.

Je soussigné, reconnais devoir à Monsieur A. Usclard, la somme de quatre cents piastres (\$400\frac{100}{100}) qu'il m'a prêtée et que je m'oblige à lui rembourser, avec les intérêts à quatre pour cent (4%) par an, dans quinze mois de ce jeur.

Fait à Lévis, le 8 août 1896.

P. CHABANEL 18, Côte du Passage 18, Lévis, P. Q.

### AUTRE MODÈLE.

#### \$4000 000

Nicolet, le 28 août 1896.

Pour valeur reçue, je promets payer à T. Durand, la somme de quatre mille piastres (\$4000\(^{\chi\_0}\_{100}\)), comme suit: mille piastres (\$1000\(^{\chi\_0}\_{100}\)) dans six mois, cinq cents piastres (\$500\(^{\chi\_0}\_{100}\)) trois mois après le premier payement, mille piastres (\$1000\(^{\chi\_0}\_{100}\)) deux mois après date et la balance, mille cinq cents piastres (\$1500\(^{\chi\_0}\_{100}\)), dix-huit mois après l'avant dernier payement, et de lui fournir les intérêts au taux de cinq pour cent par an (5%) sur chaque payement.

C. THERME, Valleyfield, P. Q.

50. LETTRE DE CHANGE.—La lettre de change appelée aussi TRAITE, est un effet transmissible par lequel un créancier invite son débiteur, habitant une autre place, à payer à son ordre, à l'ordre de quelqu'un, ou au porteur, une somme d'argent déterminée à une époque fixée absolument et sans condition.

Il y a deux sortes de lettres de change: la lettre de change à l'intérieur qui se fait entre les diverses places d'un même pays, et la lettre de change étrangère qui se fait entre différents pays.

Trois personnes figurent généralement dans une lettre de change, savoir :

lo Le Tireur qui fait la lettre de change, donne ordre de payer et signe la lettre. Sa signature se trouve au bas et à droite.

20 Le Bénéficiaire ou Payé au nom de qui la lettre de change est faite. Son nom figure dans le corps de la lettre.

30 Le Tiré qui reçoit l'ordre de payer la lettre à son échéance. Son nom et son adresse figurent au bas de la lettre et à gauche.

51. Rédaction.—Comme le billet à ordre, la lettre de change doit contenir sept choses, savoir :

lo Le signe de \$., suivi du montant en chiffres, du lieu et de la date.

da DA

PA

de

reç

mêr de e vot. \$15 aut:

> pr de

 $\mathcal{A}$ 

du ti où el

et la

20 L'échéance écrite en toutes lettres. Elle s'énonce comme dans le billet à ordre. A TANT DE JOURS.... DE MOIS, DE CETTE DATE ..., A TEL JOUR....

30 L'invitation à payer. Elle s'exprime par : Veuillez payer... Vous payerez... etc.

40 Le nom du bénéficiaire ou celui à l'ordre de qui la lettre de change a été faite.

50 Le montant à payer écrit en toutes lettres.

60 La bonne considération, c'est-à-dire la nature de la valeur reçue. Elle s'exprime comme dans le billet à ordre.

70 La signature du tireur, le nom et l'adresse du tiré.

EXEMPLE—M. H. Patenaude vous doit \$150 $_{1000}^{1000}$ ; vous devez la même somme à H. Gagnier; vous vous faites payer par une lettre de change, ordre H. Gagnier, à trente jours, et vous acquittcz ainsi votre dette à ce dernier, car H. Patenaude, au lieu de vous donner \$150 $_{1000}^{100}$  pour solde de sa dette, les donnera à H. Gagnier ou à tout autre désigné par ce dernier.

La lettre de change sera ainsi faite:

## \$150 100

St-Laurent, 1er septembre 1896.

A trente jours de cette date, veuillez payer par cette présente de change, à l'ordre de H. Gagnier, la somme de cent cinquante plastres (\$150\(\frac{0}{100}\)) pour valeur reçue et chargez au compte de

S. ST-ALPHONSE, St-Laurent, P. Q.

A H. PATENAUDE, Montréal, 124, rue Craig.

52. Ordre du Tireur—La lettre de change est faite à l'ordre du tireur toutes les fois qu'il n'y a pas de BÉNÉFICIAIRE au moment où elle est faite.

On remplace son nom par l'expression : ordre de moi-même... et la bonne considération par : Valeur en moi-même....

89**6.** und, la ne suit: q ce**n**ts

jement, te et la ix-huit fournir 5%) sur

P. Q.

pelée aussi cier invite dre, à l'ordéterminée

e change à le pays, et pays.

lettre de

e ordre de et à droite.

i lettre de tre.

n échéance. gauche.

de change

lieu et de

## MODÈLE.

#### 8110 000

Québec OS août 1896.

A trente jours de cette date, vei payer, par cette présente de change, à l'ordre de mo. même, la somme de cent dix piastres (\$110\(\text{res}\)\) valeur en moi-même et chargez au compte de

R. BRUYERE,

A B. JACQUEMOT, Ste-Martine. Québec.

#### MODÈLE D'UN BLANC DE LETTRE DE CHANGE

<i>\$</i>	189
	Payez ù
l'ordre de	***************************************
la somme de	100 dollars
pour valeur reçue et chargez au compte de	
A	***************************************
No	

53. Valeur légale d'une lettre de change.—La lettre de change n'a de valeur légale qu'autant qu'elle est accepté par le Tiré.

On en excepte généralement les lettres de change étrangères; on se contente, pour ces dernières, d'avertir le tiré qu'on fait traite sur lui en lui désignant le montant et l'échéance.

Généralement la lettre de change est envoyée par le *Tireur* au *Bénéficiaire*, ce dernier la fait accepter par le *Tiré*.

54. Lettre de change étrangère est celle qui est tirée d'un pays sur un autre : de Montréal sur Londres, sur Paris, sur New-York, et vice versa..

La lettre de change étrangère contient généralement en tête l'expression, Bon pour le change de ...

On en tire ordinairement trois de même date et de même teneur que l'on désigne par Première, Seconde, Troisième de change

L'une acceptée ou payée, les autres restent sans valeur.

## PREMIÈRE D'UNE LETTRE DE CHANGE SUR PARIS

Bon pour le change de 3600 francs. —- Montréal, 4 juin 1896.

A trente jours de cette date, veuillez payer, par cette Première de change, (no l'ayant pas fait par la Seconde ni par la Troisième), à l'ordre de J. Therme, la somme de trois mille six cents francs (fr. 3,600), pour valeur reçue et chargez la même au compte de

A A. USCLARD, Banquier,

T. DURAND.

104, rue St. Louis, Paris.

#### SECONDE D'UNE LETTRE DE CHANGE SUR LONDRES

Bon pour le change de £45.

Québec, 14 août 1896.

A quinze jours de vue, veuillez payer, par cette Seconde de change, (ne l'ayant pas fait par la Première ni par la Troisième), à l'ordre de Bro. James, la somme de quarante-cinq Livres sterling (£45), pour valeur reque et chargez au compte de

M. DUNN,

A London Bank, London, England. 115, rue du Port Québec.

## TROISIÈME D'UNE LETTRE DE CHANGE SUR AMSTERDAM

Bon pour le change de 4300 Guilders New-York, juillet 20, 1896.

A soixante jours de vue, veuillez payer, par cette Troisième de change, (ne l'ayant pas fait par la Première ni par la Seconde), à l'ordre de H. Thompson, quatre mille trois cents Guilders, pour valeur reçue et chargez la même au compte de

A THOMAS BROWN,

W. McDUFF,

8, Royal Street,

153 East 78 Street,

Amsterdam.

New-York.

même lange

s

e de 1RÉ.

res; raite

rau

ange

tréal

a tête

MODÈLE D'UN BLANC D'UNE LETTRE DE CHANGE ÉTRANGÈRE.

Bon pour le change de [	*
***************************************	
	Payez, par cette
de change, 'ne l'ayant pas fai	tparlaniparla
à l'ordre de	
la somme de	
pour valeur reçue et chargez e	u compte de
A	

55. Acceptation.—L'acceptation consiste à écrire sur la face de la lettre et en travers, le mot Accepté, suivi de la date et de la signature du tiré.

L'acceptation se fait ordinairement en encre de couleur différente. Exemple ci-dessus.

- 56. CHÈQUE. Le chèque est un effet de commerce par lequel on demande à une Banque, où l'on a des dépôts d'argent, de payer à quelqu'un, à l'ordre de quelqu'un, ou au porteur une somme d'argent spécifiée et sans condition.
- 57. Carnet des chèques.—Le carnet des chèques est un carnet délivré par les Banques contenant des chèques imprimés. A gauche se trouve le Talon ou partie adhérente, et à droite, le chèque proprement dit.

Lorsque le déposant a un règlement à effectuer, il détache un feuillet de son carnet, y inscrit la somme qu'il doit, le nom du bénéficiaire ou du porteur, le signe, et le remet à son créancier.

Exemple. — Vous avez un dépôt d'Argent à la Banque Ville-Marie, Montréal, E. Duval, votre marchand, vient de vous demander le montant de  $\$50^{0.0}_{100}$  que vous lui devez. Vous le payer par un chèque ainsi souscrit :

No. 4.	No 4. Montréal, 20 août 1896.
\$50 PG	\$50100 BANQUE VILLE-MARIE.
20 <b>a</b> oût 1896, à	A vuc, veuillez payer, contre ce chèque, à l'ordre de E. Duval, la somme de cinquante piastres ( $\$50\%$ ).
E. Duval.	C. THERME.

## CHÈQUE AU PORTEUR

No. 44.	No 44 Valleyfield, 4 juillet 1896
\$48190	\$48100 MOLSON'S BANK
4 juillet 1896. au Porteur	A vue, veuillez payer au porteur, contre ce chèque, quarante - huit piastres. A. USCLARD.

58. Jours Fériés.—Les jours fériés sont des jours reconnus par la loi comme fêtes légales.

Tout effet de commerce daté d'un jour férié est nul devant la loi, mais jamais devant la conscience.

- 59. 14 JOURS FÉRIÉS.—Dans le Bas-Canada, il y a quatorze jours fériés, savoir :
  - lo Chaque dimanche de l'année;
  - 20 La Circoncision, le premier janvier;
  - 30 L'Epiphanie, le 6 janvier;
  - 40 Le Mercredi des Cendres;
  - 50 L'Annonciation, le 25 mars ;
  - 60 Le Vendredi Saint;

la

fé-

ie!

er

me

net

 $_{
m che}$ 

ro-

un

'né.

ille-

der

un

- 70 Le Lundi de Pâques;
- So La Fête de la Reine, le 24 mai ;
- 90 La Saint-Pierre et Saint-Paul, le 29 juin;
- 100 La Toussaint, le Ier Novembre;

110 L'Immaculée Conception, le 8 décembre ;

120 La Fête-Dieu;

130 La Fête de Noël, le 25 décembre;

140 Le jour de la Confédération, le 1er juillet ;

60. Principales fêtes légales aux États-Unis. — Les principales fêtes légales aux États-Unis, sont :

lo Chaque dimanche de l'année.

20 New year's day (Le premier jour de l'an), ler janvier.

30 Washington's Birthday (Anniversaire de la naissance de Washington), 22 février.

40 Decoration day (Consacré à la mémoire des défenseurs de la patrie), 30 mai.

50 Independence day (jour de la déclaration de l'indépendance), 4 juillet.

60 Labor day (Fête du Travail), le premier lundi de septembre.

70 Election day (jour d'élection), en novembre.

80 Thanksgiving day (jour d'action de grâces), le dernier jeudi de novembre.

90 Christmas day (Noël), 25 décembre.

100 Chaque samedi à partir de midi dans la plus part des États,

61. Jours de Grace.—Les jours de grâce sont trois jours de délai que la loi accorde, après l'échéance d'un effet pour en effectuer le payment.

Tons les effets de commerce, à l'exception de ceux qui sont payables sur demande, ne sont réellement dus qu'après les trois jours de grâce.

Si le troisième jour de grâce se rencontre un jour férié, le payment ou le protêt doit se faire le lendemain ou le premier jour juridique, s'il se rencontre plusieurs jours fériés de suite.

Aux États-Unis, lorsque le dernier jour de grâce se rencontre un jour férié, le payment de l'effet ou le projet doit se faire la veille. Dep l'éta

d'un refu

grâc

nég pres gen mar sera

de l pou

Esc

fait

s'éc

ce a l'en le t On tend à supprimer les trois jours de grâce presque partout. Depuis longtemps, ils sont supprimés dans les vieux pays. Dans l'état de New-York, ils n'existent plus depuis le 1er janvier 1896.

62. Protèr.—Le protêt est un acte écrit par lequel le porteur d'un esset de commerce fait constater par un notaire public, le refus de payment de la part du souscripteur de cet esset.

Le protêt doit être fait dans l'après-mid, du troisième jour de grâce.

Les frais de protêt sont ordinairement de \$1.50 à \$5.00.

#### § II

#### NÉGOCIABIBITÉ.

- 63. EFFETS NÉGOCIABLES. Pour qu'un effet de commerce soit négociable, il faut qu'il soit fait au portaur, ou qu'il continue l'expression a l'ordre de... et que le montant soit payable en argent et sans condition. Ainsi le billet qui serait fait payable en marchandises, ou payable en argent en plusieurs payments, ne serait pas négociable.
- 64. Négociation.—Négocier un effet, c'est l'échanger contre de l'argent, c'est le vendre.

En d'autres termes, c'est le donner à un tiers, avant l'échéance, pour payer une dette, ou pour en recevoir le montant.

Cet acte s'appelle encore TRANSPORT.

es

de

de

۹),

m-

di

es

lе

C-

it is

0

r

e

Le montant de l'effet négocié subit une diminution appelée ESCOMPTE.

65. Escompte.—L'escompte est donc la remise ou la retenue faite sur une somme payée avant son échéance.

Il se calcule à tant pour cent par an pour le temps qui doit s'écouler, à partir de la négociation, jusqu'à l'échéance.

C'est l'intérêt de cette somme pendant ce temps.

66. Valbur d'un effet de Commerce.—Un effet de commerce a deux valeurs: sa valeur nominale qui est le montant porté sur l'entête de l'effet, et sa valeur réelle ou actuelle, variant suivant le temps où il est négocié.

Ces deux valeurs ne sont égales qu'à l'échéance de l'effet.

le co la n

l'eff

le n

ce q

mois

3 m

19

 $2^{\mathbf{Q}}$ 

30

1°

 $2^{Q}$ 

30

49

10

 $2^{\circ}$ 

ვი

40

30

Lorsqu'on négocie un effet, le montant qu'on reçoit se nomme VALBUR ACTUELLE OU RÉBELLE, et la retenue se nomme ESCOMPTE.

67. DIVERSES SORTES D'ESCOMPTES. – Il y a deux sortes d'escomptes : l'escompte en dedans et l'escompte en dehors ou commercial.

A ce dernier, on peut ajouter l'escompte des Banques qui ne diffère de celui-ci que parce qu'on y calcule en plus l'escompte des trois jours de grâce. (Dans les affaires commerciales on fait usage seulement de l'escompte en dehors et de l'escompte des Banques.)

- 68. ESCOMPTE EN DEHORS.—L'escompte en dehors ou commercial est l'intérêt calculé à un taux déterminé pour cent an, sur le montant nominal d'un billet ou d'un effet quelconque, pendant le temps qui doit s'écouler avant son échéance.
- 69. Règle pour compter le temps avant l'écliéance.— Lorsqu'un effet est souscrit payable à tant de mois de date, on compte le temps en mois avant l'échéance, à partir du lendemain du jour de la souscription, sans tenir compte du nombre de jours dent se compose chaque mois.

A ce nombre de mois, on ajoute les trois jours de grâce, à moins que l'effet ne soit payable sans jours de grâce, ce qui doit être mentionné dans le corps de l'effet.

EXEMPLE —Un billet souscrit le 30 novembre, à 3 mois de date, sera dû le 28 ou le 29 février sans jours de grâce, et le 3 mars avec les trois jours de grâce.

Pour un effet souscrit à tant de jours de date, le temps avant l'échéance se compte en jours, à partir du lendemain du jour de la souscription jusqu'à l'échéance inclusivement.

A ce nombre de jours, on ajoute les trois jours de grâce, à moins que l'effet ne soit payable saus jours de grâce.

Exemple.—Un effet, souscrit le 15 juillet à 60 jours, sera dû le 14 septembre sans jours de grâce, et le 17, avec les trois jours de grâce.

70. MANIÈRE DE CALCULER L'ESCOMPTE ET LES INTÉRÉIS. — Dans

le commerce on calcule généralement l'escompte et les intérêts de la manière suivante:

ame

l'es-

ner-

ne

des

sage

nerir le t le

E.— , on n du

dont

oins nen-

s de nars

vant

e la

e, à

a dû :s de

Dans

On cherche tout d'abord l'escompte ou l'intérêt du montant de l'effet pour un an au taux fixé. Ce que l'on obtient en multipliant le montant par le taux réduit en fraction décimale.

L'escompte d'un an trouvé, on le divise et subdivise jusqu'à ce qu'on arrive à l'escompte demandé pour le nombre d'années, de mois, de jours.

ler Exemple.—Soit à trouver l'escompte de \$420 à  $5^{\rm o}/_{\rm o}$  pour 3 mois.

10	Escompte	pour 1							\$21.00
$2^{\circ}$	"	"	(	G "	21	÷	2, $\frac{1}{2}$ de	l'année,	\$10.50
			_	_					
$3^{\circ}$	"	"	;	3 "	10.50	÷	$2, \frac{1}{2} de$	6 mois,	\$ 5.25
			:	=					
					Escom	npte	$\mathbf{demand}$	é. \$5,25	<b>,</b>

2e Exemple.—Quel est l'escompte de \$150 à  $4^{\circ}$ / $_{\circ}$  pour 10 mois ?

1° E	scompt	e pour 1 a	n ou 12 mois,	$150 \times 0.04$	= \$	6.00
2° 3° 4°	£ 6 £ 6	e c e c	6 mois, 3 " 1 "	$\frac{1}{2}$ de l'année, $\frac{1}{2}$ de 6 mois, $\frac{1}{3}$ de 3 mois,	Ş	3.00 1.50 0.50
7	"	Temps do	— nné, 10 mois.	Escompte,		5.00

3e Exemple.—Quel est l'escompte de \$1250 à  $6^{\circ}/_{\circ}$  pour 40 jours ?

10	Escompte	pour un	an	1250	+	0.06	=	\$7	5.00
$2^{\circ}$	66	"	6	mois,				\$3	37.50
3°	"	"	3	mois,				\$1	8.75
40	"	" 1 mo	is e	ou 30	jours	, le	<u>,</u>	\$	6.25
50	"	"		<b>1</b> 0	jour:	s, le	1.	\$	2.08
	$\mathbf{T}$	emps don	ıné,						

4e Exemple.—Quel est l'escompte de \$3600 pour 8 mois et 11 jours, à 7°/2 ?

10	Escompte po	ar	1 an 3600 ×	0.07 = \$452.00		
$2^{\circ}$	"	"	6 mois	126.00—	6 mois 8	126.00
$3^{\circ}$	"	"	3 "	63,00		
40	44	"	1 "	21.00 -	1 mois \$	21.00
					1 " \$	21.00
$5^{\circ}$	"	"	10 jours	7.00 - 1	0 jours S	7.00
$6^{\circ}$	"	"	1 "	0.70	1 " =	0.70

Escompte pour 8 mois, 11 jours \$175.70

5e Exemple.—Quel est l'intérêt de \$900 à 5°/, placés pendant 2 ans, 5 mois et 20 jours, ainsi que le total dû après ce temps l

```
1° Intérêt pour un an $900 \times 0.05 = $45.00—pour 2 ans $90.00
2e
            " 6 mois, ½ d'un an,
                                        22.50
30
                3 " ½ de 6 mois,
                                       $11.25— 3 mois
                                                          $ 11.25
            " 1 " \frac{1}{3} de 3 mois,
10
                                    $3.75 - 2 \text{ mois}
                                                          $ 7.50
50
                                      $ 1.25—20 jours
            " 10 jours 1 d'un mois,
                                                             2.50
```

Intérêt de 2 ans 5 mois, 20 jours, \$111.25

Montant dû à l'échéance 900 + 111.25 = \$1011.25.

6e Exemple.—On a un billet de \$200; on le négotie à la Banque à 8/°, 18 jours avant l'échéance y compris les trois jours de grâce. Combien doit-on recevoir?

10	Escompte	pour	un an	\$200 +	-0.08 = \$16.00	
20	"	"	6 mois		\$ 8.00	
3,	"	"	3 "		\$ 4.00	
40	"	44	1 "		\$ 1.33	
5°	"	ee	10 jours,	le $\frac{1}{3}$ ,	\$0,443	\$0.443
60	66	"	1 44		\$0.0443	

7° E

quan

de g l'éch calcu

se n

c'est

DE

le d

sen sen

RL

en qu 7° Escompte pour 8 jours,

\$ 0.354 \$0.354

Escompte,

\$0.80 par excès

On recevra \$200 - 0.80 = \$199.20.

71. Escompte de Banque.—Dans les Banques, l'escompte, quand au calcul, est en tout semblable à l'escompte en dehors ou commercial.

On y calcule en plus de ce dernier, l'escompte pour les trois jours de grâce, c'est-à dire trois jours en plus du temps fixé pour l'échéance. Ainsi pour un effet à 20 jours d'échéance, la Banque calculera l'escompte pour 23 jours.

72. Mode de négociation.—Les effets de commerce négociables se négocient ou se transportent par simple délivrance ou par endossement

Tous les effets au porteur se négocient par simple délivrance; c'est-à-dire qu'on les passe à un tiers, comme un billet de banque, sans remplir aucune formalité.

Tous les effets de commerce contenant l'expression a l'ordre DE....se négocient par endossement.

73. Endossement.—On appelle endossement tout écrit fait sur le dos du billet ou ce l'effet ayant rapport à ce billet.

C'est le porteur de l'effet, le propriétaire, qui fait l'endossement.

- 74. CINQ SORTES D'ENDOSSEMENTS.—Il y a cinq sortes d'endossements; l'endossement en blanc, l'endossement au long, l'endossement restrictif, l'endossement modifié et l'endossement sans racours.
- 75. Encossement en Blanc.—L'endossement en Blanc se fait en signant son nom en travers, sur le dos d'un billet ou d'un effet quelconque.
  - 76. Effat DE CET ENDOSSEMENT.—Par l'endossement en blanc

un billet devient un effet au porteur, et peut passer de main en main par simple délivrance comme un billet de banque. effet,

le pay

de pa

Cet endossement est généralement le seul qui soit reçu par les Banques.

77. Endossement au long.—On endosse un billet ou un effet au long, en indiquant sur le dos du billet, le nom de la personne à l'ordre de laquelle on veut que le montant du billet soit payé.

Il se fait ainsi: Payez a l'ordre de (nom du nouveau bénéficiaire), suivi de la signature de l'endosseur et quelquefois de la date.

78. Endossement restrict.f.—L'endossement restrictif se fait en indiquant sur le dos du billet ou de l'effet, le nom de la personne à laquelle on veut que le montant du billet soit payé, suivi du mot, SEULEMENT et de la signature de l'endosseur.

Tout effet de commerce endossé restrictivement, devient non négociable après cet endossement.

79. Endossement modifié.—L'endossement modifié change le mode de payment d'un effet. On l'appelle encore Endossement d'accommodement.

Il se fait en indiquant sur le dos de l'effet, le nom de la personne ou de la Banque qui doit recevoir le montant de l'effet au nom de l'endosseur, suivi de sa signature.

- 80. Endossement sans recours —L'endossement sans recours se fait en mettant sur le dos de l'effet les mots : Sans recours, suivis de la signature de l'endosseur.
- 81. Conséquence de cet endossement. Par cet endossement l'endosseur garantit l'authenticité de l'effet, mais il ne s'oblige pas à en payer le montant dans le cas ou le souscripteur refuserait ce payment. Il est à couvert de toutes poursuites par les autres endosseurs.
- 82. LIEU DU PAYMENT D'UN EFFET.—Toutes les fois que le lieu du payment d'un effet n'est pas indiqué dans le corps de cet

effet, en dit qu'il est payable généralement. Cela veut dire que le payement doit se faire à l'endroit où l'effet a été souscrit.

Il n'y a qu'une acceptation modifiée qui puisse changer ce mode de payement.

## MODÈLES D'ENDOSSEMENTS.

#### C. Therme.

en

les

ffet e al

NÉ-

ia

ait

ne

ot,

on

le

nt

ŋ.

 $\mathbf{m}$ 

rs

is

ıt

à

e

8

е

#### ENDOSSAMENT EN BLANC

Montréal, 4 avril 1896. trois mois de cette date, je à l'ordre de C. Therme, la cent cinquante piastres (\$150,00) reçue.

J. RAFFIN,

Payez à l'ordre de A. Usclard, Août 21, 1896. C. Therme.

#### ENDOSSEMENT AU LONG.

Québec, 14 juilet 1896. quatre mois de cette date, je à l'ordre de C. Therme, la cinq cents piastres (\$500) reçue.

T. DURAND.

Payez à J. Raffin, seulement C. Therme.

#### ENDOSSEMENT RESTRICTIF.

St-Hyacinthe, 4 septembre 1896, trente jours de cette date, je à l'ordre de C. Therme, la six cents dix piastres (\$610) reque.

J. BELLOT.

Payez à l'ordre de T. Durand, pour collection C. Therme.

### ENDOSSEMENT MODIFIÉ

Trois-Rivières, 16 sept. 1896. trois mois de cette date, je à l'ordre de C. Therme, la quatre cents piattres (\$400) reque.

E, DUVML.

Sans recours C. Therme.

### ENDOS: EMENT SANS RECOURS.

Valleyfield, 18 septembre 1896. quinze jours de cette date, je à l'ordre de C. Therme, la deux cents piastres (\$200) reque.

E. CELLARD.

### CHAPITRE III

### COMPTABILITÉ.

 $\S I$ 

### NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

- 83. Comptabilité.— La comptabilité est une science qui apprend la manière d'établir et de faire l'ensemble des écritures d'une maison de commerce.
- 84. Tenue des livres.—La tenue des livres est la partie de la comptabilité qui consiste à passer avec art et méthode, d'après les lois et selon les us et outumes, les écritures des opérations commerciales.

chact ses b

comn

ciale, Créc

> DÉBI ou le DITE

La

de te

livre

ses d

pert

opér

men sont le I auxi

- 85. Prescription des Lois.—Au Canada et aux États-Unis, chacun est libre de tenir ces livres de commerce selon sa volonté et ses besoins. La loi ne mentionne que le Livre de Caisse.
- 86. OPÉRATIONS COMMERCIALES.—On entend par opérations commerciales un échange de valeurs quelconque: un achat, une vente, une négociation, etc.
- 87. DÉBITAUR ET CRÉDITEUR.—Dans toute opération commerciale, il y a au moins deux personnes en présence, l'une appelée CRÉDITEUR et l'autre, DÉBITEUR.

La personne qui fournit se nomme CRÉDITEUR, et celle qui reçoit, DÉBITEUR. En d'autres termes, le DÉBITEUR est toujours l'individu ou le compte qui reçoit, par conséquent, celui qui doit; et le CRÉDITEUR, l'individu ou le compte qui fournit, ou celui à qui il est dû.

- 88. MÉTHODES DE TENUE DES LIVRES.—Il y a deux méthodes de tenue des livres : la méthode en Partie Simple et la méthode en Partie Double.
- 89. But de la tenue des livres.—Le but de la tenue des livres est :
- lo De faire connaître au commerçant sa situation à l'égard de ses débiteurs et de ses créanciers; en d'autres termes, de connaître ce qui lui est dû, et ce qu'il doit.
- $2o\ \mathcal{D}e$  lui indiquer d'une manière précise, ses bénéfices et ses pertes.
- 30 De lui fournir le moyen de conserver l'historique de ses opérations commerciales pour les consulter au besoin.

qui

res

de

rès ns 90. LIVRES EN USAGE.—Les cinq livres de commerce généralement en usage, tant pour la partie simple que pour la partie double, sont: le Brouillard, le Journal, le Grand Livre, le Livre de Caisse, le Livre de Copies des Lettres et un certain nombre de livres auxiliaires.

On tend à supprimer le journal dans les deux méthodes.

On ne s'en sert presque plus dans la méthode en partie simple.

91. MANIÈRE DE LES TENIR.—Les livres de commerce doivent être tenus par ordre de date, sans blancs, ni ratures, ni transports en marge.

Il est bon que le commerçant conserve ses livres de comptes une dizaine d'années, et qu'il mette en liasse les lettres commerciales qu'il reçoit.

§ II

92. TENUE DES LIVRES EN PARTIE DOUBLE, — La tenue des livres en partie double est la vraie méthode de comptabilité.

Elle est ainsi nommée parce que chaque opération commerciale y est considérée sous un double point de vue et est portée à deux comptes distincts, l'un appelé Débiteur et l'autre, Créditeur; c'est-à-dire que dans chaque opération on considère deux choses: la personne ou le compte qui reçoit et la personne ou le compte qui fournit.

93. Principe Fondamental.— Le principe fondamental de cette méthode est celui-ci: Pas de crédit sans débit, et réciproquement, pas de débit sans crédit.

En effet, puisque toute opération exige deux individus, l'un pour fournir, l'autre pour recevoir, chacun aura son compte sur lequel sera porté le même montant, l'un au débit et l'autre au crédit.

### § III

94. Brouillard.— Le Brouill'rd, appelé encore mémorial ou main courante, est un livre sur lequel le commerçant inscrit, au fur et à mesure qu'elles ont lieu, toutes les opérations commerciales de sa maison, chacune en un article séparé.

Le Brouillard étant le livre des détails, doit présenter l'historique de la maison de commerce, c'est-à-dire tout ce qui concerne ses ventes, ses achats, ses négociations, etc.

95. Division du Brouillard.—Le Brouillard est généralement divisé en quatre colonnes.

Dans la première, à gauche, on indiquera le folio du Journal sur lequel sera relevé l'article. insc char exté

la m

nati Req

tère

natu habi

le p

ord pou

sen

aut des

un l'a

me

to ch le La seconde contient le détail de l'opération.

nt

rts

tes

er-

res

ale

ux R;

qui

de

RO-

ľun

sur

au

ou

fur

de

ıis-

ne

le-

ıal

Dans la troisième, appelée colonne intérieure des sommes, on inscrit les sommes partielles provenant des diverses sortes de marchandises; et enfin, la quatrième, appelée colonne des sommes extérieures, contient le total de chaque opération.

96. RÉDACTION DU BROUILLARD - On rédigera le Brouillard de la manière suivante :

10 Commencer chaque article par un mot qui caractérise la nature de l'opération. Ces mots sont : Acheté, Vendu, Payé, Reçu, Négocié, Souscrit, etc.

20 Écrire ce mot ainsi que celui du correspondant, en caractères plus gros que le reste.

30 N'écrire dans la première ligne que le mot qui indique la nature d'opération, le nom du correspondant et la place qu'il habite.

40 Écrire bien distinctement les chiffres indiquant les quantités le prix et le montant de chaque opération.

50 Se servir toujours des mêmes abréviations.

Exemple:  $(m/b \ \dot{a} \ s/o)$  pour, mon billet à son ordre;  $(s/b \ \dot{a} \ m/o)$  pour, son billet à mon ordre;  $(m/t \ \dot{a} \ l/o)$  pour, ma traite à leur ordre;  $(esp.\ \dot{a} \ ct.)$  pour, espèces à compte; (vg., lb., qt., ton., bbl., pt.) pour, verge, livre, quart, tonne, baril, pot, etc.

60 Ne porter dans la colonne extérieure que le montant représentant le total de l'opération.

70 Les articles du Brouillard doivent être séparés les uns des autres par la date, mise seule sur une ligne, au milieu de la colonne des détails.

Cette ligne doit être oblitérée de chaque côté de la date par un trait.

Si la date de l'article que l'on écrit est la même que celle de l'article qui précède, on met à sa place le mot DUDIT.

Le Brouillard se rédige d'après ces principes pour les deux méthodes de tenue des livres.

97. ARTICLE SIMPLE ET ARTICLE COMPOSÉ—Un article est simple toutes les fois que dans l'opération il n'y a qu'une espèce de marchandise ou qu'un seul mode de payement, et il est composé dans le cas contraire.

### BROUILLARD.

Montréal, mars 1er, 1896.		nne ieure.		nns ieurs
Je commence mes opérations commerciales, avec un capital en espèces de	\$	cts	\$ 3500	cts 00
ACHETÉ A J. RAFFIN, 20 boîtes, thé, 51 lbs chacure	324 180 108 140	00 00 00 00	752	00
Acheté a A. HÉBERT, 60 boites, fromage, 65 lbs., chacune @ 9 cts 18 tinettes, beurre, 50 lbs., " @ 13 cts A 15 jours de crédit	351 162	00	513	00
VENDU A W. CARON, 5 boîtes, thé, 270 lbs	108 78 33	00 00 00	219	00
Acheté a L. BERGEVIN, Valleyfield, 20 sacs, riz, 2000 lbs	67 128 188	00 00 00	188	00
Payé pour réparations au magasin			8	00
VENDU A E. RICHARD,  1 qt. melasse, 60 gals	24 20 1 42	00 00 76 24	44	00
VENDU A M. GAGNIER, NICOLET, 4 qts, jambon, 800 lbs	96	00	96	00
Vendu à divers au comptant, 54 lbs., thé	21 12 12	60 00 00	45	60
A reporter		1 -1	5365	60

,	Mars 13, 1896.	Color interi		Color	
	Report	\$	ets	\$ 5365	ets 60
Avec escompte 5 En espèces Balance à créd	cGOWAN,	105 25 60 3 57 70	00 00 00 00 00 00	130	00
10 boites, fron	NN, arre, 400 lbs @ 23 ets. aage, 650 lbs @ 11 "	92 71	00 50	163	50
Payé à A. HÉBE	ERT, en acompte			200	00
VENDU A E. DU 7 beîtes, thé, : 8 qts., suere 30 galls., melas ½ con ptant Balance en s/b à	VAL, MONTBÉAL, 378 lbs	151 96 13 130 130	20 00 50 35 35	260	70
Payé le montant L. Bergevin, é				188	or
VENDU A P. LE 10 qts., pomme Regu en acompt		$\frac{10}{22}$	00 50	32	5(
	ouvant me payer le montant de				
s/b a m/o, échu	ce jour de n autre pour le même montant, me paye d'avance les intérêts	96	00		
à 5%	27	1	20	97	20
-	n, en acompte			100	00
Payé pour divers	ses dépenses pendant le mois			20	00
VENDU A P. LE 20 bbls., farine	PAGE,			180	00
	Total du mois			6737	50

### § IV

 $E_{\cdot}$ 

su

m in

 $E_{\cdot}$ 

et ins cet

 $E_{\lambda}$ 

98. Journal.—Le Journal est un livre sur lequel le commerçant inscrit jour par jour le résumé des opérations de sa maison; c'est-à-dire le résumé de ses achats, de ses ventes, de ses négociations, etc.

99. Division du Journal.—Comme le Brouillard, le Journal se divise en quatre colonnes.

La première contiendra le folio du Grand Livre sur lequel sera relevé l'article du Journal; la seconde, le résumé de l'opération; la troisième, qui porte en tête Dr, le montant des débiteurs; et enfin, la quatrième, qui porte en tête Cr, le montant des créditeurs.

100. Manière de passer au Journal.—Pour passer un article du Brouillard au Journal en partie double, on écrit sur la première ligne, et à droite, le nom du *Débiteur*, et vers le milieu, à ; sur la seconde ligne, et à droite, le nom du *Créditeur*.

Le Débiteur et le Créditeur sont suivis l'un et l'autre de leur montant dans la colonne à cet effet.

Exemple.—Vendu à L. BROCHIER, à crédit, pour \$150.00.

	Di	R.	C	R.	
L. Brochierà	<b>1</b> 50	00	150	òò.	

101. CAS DE PLUSIEURS DÉBITÉURS ET DE PLUSIEURS CRÉDITEURS.—10 Lorsque, dans une opération, il y a plusieurs débiteurs et un seul créditeur, on écrit sur le première ligne et à gauche, le mot Divers; vers le milieu, le mot à, et à droite le nom du Créditeur; et aux lignes suivantes, sous le mot Divers, on indique successivement les débiteurs et le montant qui doit être porté à chacun d'eux.

On met une ligne pour chaque débiteur.

Exemple — Vendu à L. Brochier, pour \$150.00. Reçu en payement savoir : s/b à m/o à 3 mois, \$50.00, en espèces, \$50.00 et balance à 30 jours, \$50.00.

	Dr.	Cr.
Divers	50 00 50 00	150 00

20 S'il y a plusieurs cré liteurs et un seul débiteur, on écrit sur la première ligne le nom du *Débiteur* et au milieu, à, suivi du mot *Divers*. Sur les lignes suivantes et au-dessous de *Divers*, ou indique successivement les créditeurs.

Exemple—Acheté à L. Brochter, pour \$150.00. Donné en payement savoir : m/b à s/o à 3 mois, \$50.00, en espèces \$50.00 et balance à cré lit \$50.00.

	Dr.	Cr.
Marchandises	<b>1</b> 50 00	50 00 50 00 50 00

3) S'il y a plusieurs débiteurs et plusieurs créditeurs, on écrit sur la première ligne: Divers à Divers; puis aux lignes suivantes, et à gauche, sous le premier Divers, on énumère les débiteurs et l'on inscrit les montants respectifs de chacun d'eux dans la colonne à cet effet; et à droite, à la suite des débiteurs, on en fait autant pour les créditeurs.

Exemple—Acheté à L. Brochter su maison, \$1,000.00 et des marchandises pour \$1,200.00. Donné en pryement : espèces \$2,500.00, et balance à 8 mois, \$2,700.00.

	Dr.	Cr.
Divers à Divers Capital Marchandises Caisse L. Brochier	4000 03 1200 00	2500 00 2700 00

102. PRINCIPE FONDAMENTAL RELATIF AU DÉBITEUR ET AU CRÉDITEUR—On débite tout ce qui entre et on crédite tout ce qui sort, quelle qu'en soit la nature.

En d'autres termes tout ce qui entre dans le magasin est Débiteur et tout ce qui en sort est Créditeur. Pour trouver le Débiteur, on fait la question : Qu'est-ce qui entre ? et pour le Créditeur, Qu'est-ce qui sort ? ou, Qu'est-ce qui resoit ? et, Qu'est-ce qui fournit ?

103. Nome du Commerçant.—Le commerçant fait rarement figurer son nom dans ses livres de comptes; il prend le nom de ses diverses opérations commerciales.

Lorsqu'il fait un achat ou une vente, il prend le nom de Marchandises; s'il reçoit de l'argent ou s'il en donne, il se nomme Caisse.

Ces divers noms sont : Capital, Caisse, Marchaudises, Billets Recevables, Billets Payables, Actions de Banque, Pertes et Profits, Dépenses Générales, etc., etc.

### EXEMPLES.

Articles du Brouillard, pages 36 et 37 passés au Journal d'après ces principes, page 45.

Le 1er mars.—Je commence mes opérations commerciales avec un capital en espèces de \$3,500.00.

Qu'est ce qui entre en magasin ou en affaires? L'argent que je verse en Caisse. Caisse est débiteur. Qu'est-ce qui sort? Rien. Qu'est-ce qui fournit? La fortune représentée par Capital: Capital est Créditeur. Au Journal: Caisse à Capital \$3,500. (Principe général).

Au débit du Livre de Caisse, nous portons ce montant de \$3,500 en faisant l'entrée ainsi : Mars, 1er, Espèces en Caisse, comme Capital \$3,500 (Voir Livre de Caisse page 61).

Le 3-Acheté à J. Raflin, au comptant, pour \$752.

Qu'est-ce qui entre en magasin? De la Marchandise. Marchandises, débiteur. Qu'est-ce qui sort? De l'argent pris en Caisse. Caisse, créditeur. Au Journal: Marchandises à Caisse \$752. On entre en même temps au Crédit du Livre de Caisse pour ce montant déboursé: Mars 2, Payé à J. Raffin pour sa facture \$752.

Le 4—Acheté à A. Hébert, à 15 jours de Crédit, pour un montant de \$513. Qu'est-ce qui entre? De la Marchandise: Marchandises, débiteur. Qu'est-ce qui sort? Rien. Qu'est-ce qui fournit? A. Hébert. A. Hébert est créditeur pour \$513 qu'on lui doit, payables dans 15 jours. Il a fourni sans recevoir l'équivalent. Journal: Marchandises à A. Hébert, \$513.

Le 5-Vendu à W. Caron, au comptant, pour \$219.

Qu'est-ce qui entre? De l'argent mis en Caisse. Caisse, débiteur. Qu'est-ce qui sort? De la Marchandise: Marchandises, créditeur. Journal: Caisse à Marchandises \$219.

Au débit du Livre de Caisse pour ce montant reçu de W. Caron: Mars 5. Reçu de W. Caron pour ma facture \$219. (Voir Livre de Caisse, page 61.)

Le 6—Acheté à L. Bergevin pour \$188. Payé en un billet à s/o à 15 jours.

Qu'est-ce qui entre? De la Marchandise. Marchandises débiteur. Qu'est-ce qui sort? Un billet dont je dois payer le montant dans 15 jours. C'est un billet payable. Ce billet est créditeur. Journal: Marchandises à Billets Payables \$188.

Au livre de Billets Payables, je fais l'entrée de ce billet en indiquant le No, le nom de celui à l'ordre de qui il est fait, la place, la date, le temps, l'échéance, le montant, etc., etc. (Voir page 53.)

Le 7-Payé pour réparation au magasin \$8.

Qu'est-ce qui sort ? De l'argent pris en caisse. Caisse, créditeur Qu'est-ce qui entre ? Rien. Qu'est-ce qui fournit ? Personne. Ce montant est déboursé pour l'entretien du magasin. Il ne nous sera

jamais remboucsé. Il entre au compte de Dépenses Générales: Dépenses Générales, débiteur. Journal: Dépenses Générales à Caisse §8.

Au crédit du Livre de Caisse: Mars 7. Payé pour réparation au magasin §8.

Le 8—Vendu à E. Richard, pour un montant de \$44, au comptant avec escompte  $4^{\circ}/_{\circ}$ . Escompte \$1.76.

Qu'est-ce qui sort? De la Marchandise. Marchandises, créditeur. Qu'est-ce qui e tre? De l'argent mis en Caisse. Caisse, déhiteur pour \$42.24.

Nous éprouvons une perte de \$1.76 pour l'escompte accordé: Pertes et Profits débiteur pour \$1.76. Au Journal: Divers à Marchandises \$44. Pertes et Profits \$1.76. Caisse \$42.24. (Principe No. 102.)

Au débit du Livre de Caisse pour le montant reçu : \$42.24, Mars 8, Reçu de E. Richard pour ma facture \$42.24.

Le 10—Vendu à M. Gagnier, contre s/b à m/o à 15 jours pour \$96. Qu'est-ce qui entre? Un billet dont je dois recevoir le montant dans 15 jours. C'est un billet recevable: Billets Recevables, débiteur. Qu'est-ce qui sort? De la Marchandise. Marchandises, créditeur. Journal: Billets Recevables à Marchandises \$96.

Pour ce billet, je fais une entrée au Livre de Billets Recevables en indiquant le No. d'ordre, le nom du souscripteur, la place, la date, le temps, l'échéance, le montant, toutes les remarques nécessaires, etc. (Voir page 53.)

Le 11—Vendu à divers au comptant pour \$45.60. La Caisse reçoit, la marchandise fournit. Journal: Caisse à Marchandises \$45.60.

Au débit du livre de caisse : Reçu le produit de diverses ventes

Le 13—Acheté à J. McGowan pour \$130. Donné en acompte \$60 avec un escompte de 5°/, soit \$3. Balance à crédit \$70. La marchandise est entrée. Marchandises est débiteur pour \$130.

Il est sorti \$57. Caisse est créditeur pour \$57. Nous avons un profit par l'escompte de \$3 obtenu de J. McGowan. Pertes et Profits est créditeur pour \$3. Nous devons \$70.00 à J. McGovan. Nous le créditons de ce montant. J. McGowan, créditeur. Dans cet article, il y a un débiteur et trois créditeurs. Journal: Marchandises à Divers \$130. Pertes et Profits \$3. Caisse \$57. J. McGowan \$70.

Au crédit du Livre de Caisse nous faisons l'entrée des \$57, montant déboursé:.... Payé à J. McGowan en acompte sur sa facture \$57.

Le 17 - Vendu à McDunn, à crédit, pour \$163.50.

Qu'est ce qui sort? La marchandise. Marchandises, créditeur. Qu'est-ce qui entre? Rien. Qu'est-ce qui reçoit? McDunn. McDunn, débiteur pour \$163.50 de marchandises qu'il reçoit sans nons en fournir l'équivalent. Journal: McDunn à Marchandises \$.163.50.

Le 18-Payé à A. Hébert, en acompte \$200.

A. Hébert a reçu \$200 sans nous en fournir l'équivalent. A. Hébert, débiteur pour \$200. Caisse, créditeur pour ce même montant sorti de la Caisse. Journal: A. Hébert à Caisse \$200. Au crédit du Livre de Caisse: .... Payé à A. Hébert, en acompte \$200.

Dudit—Vendu à E. Duval, pour \$260.70. Reçu en payement ½ comptant et ½ en s/b à 30 jours. Il est entré de l'argent et un billet recevable. Deux débiteurs: Caisse et Billets Recevables. Il est sorti de la marchandise: Marchandises créditeur. Journal: Divers à Marchandises \$260.70. Caisse \$130.35. Billets Recevables \$130.35.

Au Livre de Billets Recevables, faire l'entrée de la même manière que pour l'article du 10.—/Voir page 53).

Le 21—Payé le montant de m/b ordre L. Bergevin \$188. En payant mon billet on me le rend. Il rentre: Billets Payables,

débiteur, et Caisse, créditeur pour l'argent déboursé. Journal : Billets Payables à Caisse \$188.

Au livre de Billets Payables, j'inscris à la colonne des remarques: Payé le .. etc. (Voir page 53) Au crédit du Livre de Caisse: .... Payé le montant de m/b, o/L. Bergevin, échu ce jour \$188.

Le 22—Vendu à P. Lepage pour un montant de \$32.50. Il donne en acompte 5 tonnes de charison, pour l'usage domestique, montant \$10, et baisnce à crédit. Le charbon ne peut être compris comme marchandise. Il entre dans le compte de dépensss générales. Dans cet article, nous avons deux débiteurs. Dépenses Générales et P. Lepage, et un seul créditeur, Marchandises. Au Journal: Divers à Marchandises \$32.50. Dépenses Générales \$10. P. Lepage \$2.2.50.

Le 25—M. Gagnier renouvelle s/b de \$96, échu ce jour. Il paye les intérêts d'avance à 5°/2 pour 3 mois, \$1.20.

Le billet recevable échu, est rendu à M. Gagnier. Il sort. Ce dernier en le renouvelant nous en donne un nouveau peur le même montant à 3 mois. Il rentre. Les intérêts de \$1.00 rentrent aussi. Ces intérêts nous donnent un bénéfice. De là deux débiteurs: Billets Recevables et Caisse, et deux créditeurs: Billets Recevables et Profits. Au Journal. Divers à Divers, Billets Recevables \$96, Caisse \$1.20. Billets Recevables \$96. Pertes et Profits \$1.20.

Au débit du Livre de Caisse pour le montant reçu :.... Reçu de M. Gagnier pour les intérêts de s/b à m/o, \$1.20.

Au livre de Billets Recevables, je mentionne tout ee qui conerne ce billet. (Voir page 53).

Le 27-Reçu de McDunn, en acompte, \$100.

Caisse, débiteur pour le montant de \$100, et McDunn, eréditeur pour ce même montant. Journal: Caisse à McDunn \$100. Au débit du Livre de Caisse: .... Reçu de McDunn, en acompte, \$100.

Le 28 – Payé pour diverses dépenses pendant le mois, \$20.

Journal: Dépenses générales à Caisse \$20. Au crédit du Livre de Caisse.... Payé pour diverses dépenses \$20.

Le 30-Vendu à P. Lepage, à crédit, pour \$180.

La marchandise sort, Créditeur. P. Lepage reçoit sans fournir l'équivalent, Débiteur. Journal: P. Lepage à Marchandises à \$180.

### JOURNAL.

Montréal, n	nars 1er, 1396.	D	R	C	R.
Caisso	.à	3500	00		
	Capital			3500	00
Marchandises	à	752	00		
•••••••••••				752	00
Marchandises	à	513	00		
	A. Hébert			513	00
Caisse	à	219	00		
	Marchandises			219	00
Marchandises	6	138	00		
	Billets Payables			188	00
Dépenses Générales	s à	8	00		
***************************************	Caisse			8	00
Divers	à Marchandises			44	
Pertes et Profits	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1	76		
Caisse		42	24		
Billet 3 Recevables	à	96	00		
	Marchandises			96	00
Caisse	à	45	60		
	Marchandises			45	60
Jarchandises	àDivers	130	00		
	Pertes et Profits			3	00
	Caisse			57	00
	J. McGowan	<b></b>		70	00
	A reporter	5495	60	5495	60

Folio.	Mars	17, 1895.	Dr		Cı	R.
		Report	. 5495	60	5495	60
	McDunn	à	163	50		
.		Marchandises			163	50
	A. Hébert	à	200	00		
-	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	duditCaisse			200	00
	Divers	à Marchandises			260	70
	Caisse	••••	130	35		
	Billets Recevable	5 _ 91	130	35		
	Billets Payables	ù	188	00		
					188	00
-	Divers	à Marchandises			32	50
	Dépenses Général	es	10	00		
Ì	P. Lepage	_ 25	22	50		
-	Divers	à Divers				
	Billets Recevables		96	00		
	Caisse		1	20		
		Billets Recevables			96	00
		Pertes et Profits		. <b></b> .	1	20
	Caisse	à	100	00		
					100	00
-		es à	20	00		
		Caisse			20	00
-	P. Lepage	- 30	180	00		
		Marchandiscs			180	00
		Total du mois	6737	50	6737	50

### $\S$ V

### GRAND LIVRE.

104. Grand livre.—Le grand livre est un régistre qui contient toutes les opérations portées au journal, mais distribuées par ordre de compte.

Le Grand Livre est le résumé du Brouillard, du Journal, du Livre de Caisse et de tous les livres auxiliaires.

105. Division du Grand Livre. — Chaque page du Grand Livre est divisée verticalement en deux parties, Le côté gauche porte Dr., ou Débiteur, et le côté droit, Cr., ou Créditeur. Sur le milieu de la page, on inscrit le nom du compte.

Chacune de ces parties se subdivise en cinq colonnes. La première doit contenir le nom du mois ; la seconde, le quantième du mois ; la troisième, le nom du CRÉDITAUR précédé de A, ou le nom du DÉBITAUR précédé de par ; la quatrième, le folio du Journal où se trouve cet article ; et enfin, la cinquième, les montants.

106. Comptes ouverts au Grand Livre.— On ouvre deux sortes de comptes au Grand Livre: les comptes généraux et les comptes personnels.

Les comptes généraux sont ceux qui représentent le commerçant lui-même.

Il est à remarquer, comme nous l'avons dit plus haut, que le commerçant ne se nomme jamais dans ses livres de comptes. Il prend les noms de ses diverses opérations commerciales.

Ainsi lorsqu'on dit Capital, c'est le commerce qui prend ee nom.

- 107. Comptes généraux.—Les comptes généraux sont : Capital, Caisse, Marchandises, Billets Payables, Billets Recevables, Actions de Banque, Pertes et Profits, Dépenses Générales, etc.
- 108. Comptes personnels.—Les comptes personnels sont ceux que le commerçant ouvre à ses correspondants; c'est-à-dire, à toutes les personnes avec lesquelles il fait habituellement des affaires à terme.

EXEMPLE.— Vous vendez à J. Girard à crédit. Vous aurez un compte à votre Grand Livre, au nom de J. Girard, et vous mentionnerez à son débit qu'il vous doit. En d'autres termes, vous le débiterez du montant de votre facture.

On débite ces comptes de ce que l'on fournit aux correspondants et on les crédite de ce que l'on reçoit.

- 109. Capital.—Le compte de capital représente la fortune du commerçant, c'est-à-dire son Actif et son Pussif.
- 110. Actif et Passif d'un commerçant.—L'actif du commerçant comprend tout ce qu'il possède, tant en biens-fonds, qu'en marchandises, espèces, meubles, etc., et tout ce qui lui est dû.

Son passif comprend tout ce qu'il doit, de n'importe quelle nature.

111. DÉBIT ET CRÉDIT DU COMPTE DE CAPATAL.—On doit porter au crédit du compte de capital :

d

b d

re

ci

m

en

au

pq

re

ve

co:

CO

div

Ba

bér

- lo Le montant de l'actif;
- 20 Les bénéfices réalisés ; et au débit :
  - 10 Le montant du passif;
  - 20 Les pertes éprouvées dans le commerce.

On doit encore porter à ce compte les bénéfices et les pertes considérables indépendants des opérations commerciales : Un héritage, pertes occasionnées par un incendie, etc., etc.

112. Caisse.—Le compte de caisse représente toutes les espèces qui entrent et toutes celles qui sortent.

On porte au Crédit de ce compte, toutes les sommes que l'on paye ; au Débit, toutes les sommes que l'on reçoit.

On entend par Espèces, la monnaie métallique, les billets de banque.

113.—MARCHANDISES.—Le compte de marchandises représente toutes les marchandises qui entrent en magasin, et toutes celles qui en sortent.

On porte au Débit, toutes celles qui entrent, et au Crédit, toutes celles qui sortent de n'importe quelle manière elles entrent ou sortent.

114. BILLETS PAYABLES.—On appelle billets payables, les billets dont on doit payer le montant à l'échéance, tels sont : les billets à ordre, les traites ou lettres de change, les chèques, etc.

Le compte de Billets Payables, fait connaître la sortie et la

rentrée des billets dont le commerçant doit payer le montant à l'échéance.

On porte au *Crédit* de ce compte tous les billets que le commerçant souscrit et les traites ou mandats qu'il accepte ; et au *Débit*, ces mêmes billets dès qu'il les a payés, soit qu'il les paye en nature ou en espèces.

Nота.—C'est le seul compte dont l'effet est cré.lité avant d'être débité.

115. BILLETS RECEVABLES.—On appelle Billets Recevables les billets qui sont souscrits au commerçant, les chèques ou les lettres de change qu'il fait accepter et dont il doit recevoir le montant.

Le montant est la somme portée sur le billet. Le commerçant recevra ce montant intégral s'il le fait payer à l'échéance. Il en recevra le montant moins l'escompte, s'il le négocie avant ce temps.

On débite le compte de Billets Recevables de tous les effets ci-dessus lorsque le commerçant les reçoit; et on le crédite de ces mêmes effets dès qu'ils sortent, c'est-à dire, lorsque le commerçant en reçoit le payement, ou du souscripteur à l'échéance, ou de tout autre par la négociation, ou encore, lorsqu'il cède ces mêmes effets pour payer une dette.

116. ACTIONS DE BANQUE.—Le compte d'Actions de Banque représente la vente et l'achat des Actions, faits par le commerçant.

On le débite des actions achetées, et on le crédite des actions vendues.

Le dividende et le gain provenant des actions, se portent au compte de Pertes et Profits.

117. Pertes et Profits.—Le compte de Pertes et Profits fait connaître au commerçant, les pertes et les profits provenant de ses diverses opérations commerciales. Les pertes ou les bénéfices proviennent, en général, des comptes de Marchandises, Actions de Banque, Consignations, Dépenses Générales, etc.

On débite ce compte des pertes éprouvées et on le crédite des bénéfices réalisés.

118 DÉPENSES GÉNÉRALES.—Le compte de dépenses générales fait connaître au commerçant toutes les dépenses occasionnées par le commerce : telles que l'entretien du magasin, les gages des commis, les taxes, les dépenses du ménage, le chauffage, l'entretien personnel, etc.

On le débite des dépenses ci-dessus et on le crédite des loyers reçus, de la pension d'un employé nourri, de certaines provisions, de certains ustensiles vendus ne faisant pas partie du commerce.

119. REDACTION DU GRAND LIVRE.—Tous les articles passés au Grand Livre sont pris dans le journal.

Tout ce qui est au débit du Journal est au débit du Grand Livre, et tout ce qui est au crédit du Journal est également au crédit du Grand Livre.

120. Manière de passer un article du Journal au Grand Livre.—Pour passer un article du Journal au Grand Livre, il faut :

lo Ouvrir le Grand Livre au folio du compte débiteur, après avoir mis le nom du mois, la date, on écrit à, suivi du nom du Créditeur; dans la petite colonne, on inscrit le folio du journal; dans les autres, le montant.

20 On ouvre ensuite le Grand Livre au compte créditeur, après avoir mis la date comme ci dessus, on écrit *par*, suivi du nom du Débiteur, puis le folio du Journal et le montant.

121. C. S DE PLUSIEURS DÉBITEURS ET DE PLUSIEURS CRÉDITEURS.—Dans le cas de plusieurs débiteurs ou de plusieurs créditeurs, on met A Divers, pour le débiteur et par divers, pour le créditeur.

On porte ensuite au compte de chaque débiteur ou créditeur la somme qui le concerne. Dans ces soites d'articles, la somme totale n'est portée nulle part dans le Grand Livre.

### GRAND LIVRE.

es

ar nen

rs is,

ıu

it

D

ès lu l;

ès lu

1-

é-

le

DR.	CAPITAL	CR.
Mars	3721   14   Mars   1   Par Caisse   3721   14   Mars   1   Par Caisse   3721   14   Avril   1 " Balance	$ \begin{array}{ c c c c c } \hline 3500 & 00 \\ 221 & 14 \\ \hline 3721 & 14 \\ \hline 3721 & 14 \hline \end{array} $
Dr.	PERTES ET PROFITS	Cr.
Mars "	8 A Marchandises   1 76 Mars 13 Par Marchand.   31 00	3 00 1 20 256 70 260 90
Dr.	CAISSE	Cr.
Mars	1 A Capital. 219 000 Mars 3 Par Mdses 219 000	752 00 8 00 57 00 260 00 188 60 20 00 2813 39 4038 39
Dr	MARCHANDISES.	Cr.
Mars "" "" Avril	3 A Caisse	219 00 44 00 96 00 45 60 163 50 260 798 250 180 00 798 40

### BILLETS PAYABLES.

Dr.		CR.
Mars 21 A C	Caisse   188   00   Mars   6   Par Mdses	188 00
Dr.	BILLETS RECEVABLES.	Cr.
Mars   10 A M	Mdses 96 00 Mars 25 Par Divers 130 35 31 "Balance	96 00 226 35
Arril 1 "	Balance $\dots$ $\begin{bmatrix} 322 \\ 226 \end{bmatrix}$ $\begin{bmatrix} 35 \\ 35 \end{bmatrix}$	322 35
Dr.	$\mathbf{Mc}\mathbf{GOWAN}$	Cr.
Mars 31 A	Balance 70 00 Mars 13 Par Mdses	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$
DR.	A. HÉBERT	Cr.
Mars 18 A (31 " )	Caisse   200   00   Mars   4   Par Mdses   513   00   Avril   1   Par Balance	$ \begin{array}{c c} 513 & 00 \\ \hline 513 & 00 \\ \hline 313 & 00 \end{array} $
Dr.	McDUNN.	Cr.
Mars 17 A	Mdses   163   50   Mars   27   Par Caisse   163   50   163   50   163   16	100 00 63 50 163 56

Dr.	P. LEPAGE.	Cr.
Mars 22 A Md	lsos   22   50   Mars   21   Par Balance	202 50
Avril 1 A Ba	$\begin{array}{c c} 202 & 50 \\ \hline 202 & 50 \\ \hline \end{array}$	202 50
Dr.	DÉPENSES GÉNÉRALES.	Cr.
Mars 7 A Ca		pro. 38 00
Dr.	BALANCE.	Cr.
" Bi	isse	ert. 313 00 3721 44
	4101 14	4104 14

00

00 00

# LIVRE D'EFFETS DE COMMERCE

## BILLETS RECEVABLES.

Renarques.	96   00   Renouv. 25 Mars 1896			
ıt.	00   Rei	33	00 96	
Montant.	96	130	96	
Echéance.	Mars 25, 1896	Avril 18, "	Juin 25, "	
Temps.	15 jours.	30 jours.	3 mois.	
Date.	Mars 10, 1896.	,, 18 ,,	25	
Place.	Nicolet Mars 10, 1896 15 jours.	Montréal " 18 " 30 jours.	Nicolet	
No. Souscripteur.	7 M. Gagnier	20 E. Duval	15 M. Gagnier	
No.	-	20	15	

### BILLETS PAYABLES.

Date	Place. Date. Temps Valleyfield Mars 6, 1896 15 jours	Ondre de: Place. Do  L. BergevinValleyfield Mars 6
	Place. Valleyfield	

]

l t

i d

### § VI

### BALANCE GÉNÉRALE DES COMPTES.

122. BALANCE DE VÉRIFICATION.—La balance de vérification a pour but de s'assurer si le transport du Journal au Grand Livre a été bien fait.

Tous les montants du Brouillard sont portés deux fois au Journal, une fois au débit et une fois au crédit.

Ils sont également portés deux fois au Grand Livre.

Par conséquent le total de la colonne extérieure du Brouillard doit égaler le total de chaque colonne du Journal.

Pareillement le total du débit de tous les comptes du Grand Livre, doit égaler le total du débit du Journal, et le total du crédit du Grand Livre, doit égaler celui du Journal.

123. Manière d'opérer la vérification.— Pour faire la balance de vérification, on se sert d'une feuille divisée en cinq colonnes, tel que l'exemple ci-après.

Sur la première colonne, à gauche, qui porte au-dessus Dr., on inscrit le solde créditeur ou la différence qu'il y a entre le montant du débit et celui du crédit lorsque ce dernier excède le premier.

Sur la deuxième colonne, on inscrit les montants du débit de chaque compte respectif.

Sur la troisième, le nom des comptes ; sur la quatrième, les montants du crédit de chaque compte respectif.

Sur la cinquième, enfin, au-dessus de laquelle se trouve Cr., on inscrit le solde débiteur ou la différence qu'il y a entre le montant du débit et celui du crédit. En d'autres termes, le montant qu'il faut ajouter au crédit de chaque compte pour égaler le débit.

Le total des montants du débit doit égaler le total des montants du crédit, et chacun de ces totaux doit être égal à chacun de ceux du Journal.

Le total des soldes débiteurs doit égaler le total des soldes créditeurs.

Après vérification faite, le total de la colonne extérieure du Brouillard, les deux du Journal, le débit et le crédit du Grand Livre doivent former cinq nombres égaux ; s'il en était autrement, il y aurait erreur.

Cette erreur proviendrait de la manière dont les articles auraient été entrés au Journal ou au Grand Livre.

### BALANCE DE VÉRIFICATION.

Dr.				Mars.			Cr.	
Soldes	. 1	Ionlant	8.	Comptes ouverts au Grand Livre.	Montan*	3.	Sold	es.
3500 00 2 4 3 4 3 4 3 6 3 13 3 0 4 6 4 6 3 885 44	4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	1 4038 1583 1888 522 44 200 163 202 33	76 39 00 00 35 60 50 50 00	Caisse Marchandises Billets Payables Billets Recevables J. McGowan A. Hebert McDunn P. Lepage	3500 4 1225 1041 188 96 70 513 100 "	00 20 00 00 00 00 00 00 00 	541 226  63 202 38	39 70 35 50 50 00 44

- 124. Inventaire.—L'inventaire est le relevé de l'Actif et du Passif du commerçant, c'est-à-dire de tout ce qu'il possède et de tout ce qu'il doit.
  - 125. Actif.—L'actif se compose:
  - lo Des espèces en caisse;
  - 20 Des marchandises en magasin;
  - 30 Des billets recevables;
  - 40 De ce qui lui est dû par ses correspondants;
- 50 De la valeur de tous les biens-fonds, meubles, immeubles, du matériel du ménage et du magasin.
  - 126. Passif.—Le passif se compose :
  - lo Des billets payables;

20 des montants que l'on doit à ses correspondants.

127. DEUT INVENTAIRES.—Il y a deux espèces d'inventaires : l'inventaire général qui comprend tout ce que l'on possède, marchandises, matériel du magasin, meubles et immeubles.

Il se fait généralement tous les ans ou tous les quatre ou cinquans.

L'inventaire particulier comprend les marchandises en magasin.

Ce dernier peut se faire plusieurs fois par an.

lu

e:

y

ıt

128. MOYEN DE FAIRE L'INVENTAIRE PARTICULIER.—Pour faire l'inventaire particulier on se sert de ses livres de comptes. On relève d'ur e part, sur une feuille volante, toutes les marchandises achetées, et de l'autre, les marchandises vendues.

Pour chaque espèces de marchandise, on retranche le total des marchandises vendues du total des marchandises achetées.

Les marchandises invendues, multipliées par leur prix coûtant, pour chaque espèce, donnent la valeur des marchandises en magasin ou de l'inventaire particulier.

On peut encore faire cet inventaire en suivant les divers départements du magasin. C'est ce qui se fait ordinairement.

On relève la valeur de chaque marchandise invendue, cotée au prix coûtant.

### INVENTAIRE.

### DES MARCHANDISIS EN MAGASIN, 31 MARS, 1896.

7 boîtes, thé, 54 lbs. chacune, @ 30 cts.	\$ 113 49	
11 quarts de sucre @ \$9	99 00	
4 " mélasse, 60 gals. chacun @ 39 ets.	72 00	
15 bbls. farine @ \$7	105 00	
40 boîtes, fromage, 65 lbs. chacune @ 9 ets.	234 00	
7 tinettes, beurre 50 lbs	63 00	
16 sacs, riz, 100 lbs	48 00	
4 quarts, jambou 260 lbs" @ 8 cts.	64 00	798 40

129. BALANCE DES COMPTES.—(Règle générale.) Balancer un compte, c'est égaler le montant du Débit et du Crédit, on dit aussi Solder un compte.

Pour cela on additionne, et l'on écrit sur le livre même, le montant du côté le plus fort. On additionne ensuite le côté le plus faible, sur l'ardoise ou sur une feuille volante, et ont fait la différence.

On porte cette différence au côté le plus faible. De cette manière les deux montants s'égalent, et le compte est balancé.

On fait l'entrée de cette différence au côté le plus faible et en encre de couleur différente: à ou par Balance, excepté pour les comptes de Marchandises, Dépenses Générales, Actions de Banque, lesquels se balancent: à ou par Pertes et Profits.

Le compte de Pertes et Profits se balance: à ou far Capital.

130.—Compte de Balance.—Le compte de balance est un compte qu'on ouvre au Grand Livre à la suite de tous les autres, pour représenter l'actif et le passif du commerçant. L'actif se porte au débit et le passif au crédit.

Ce compte ouvert, il faut:

lo Faire l'inventaire de toutes les marchandises invendues et en porter le montant au crédit de ces comptes en faisant l'entrée ainsi: par Balance.

Porter ensuite ce montant au débit du compte de Balance faisant l'entrée ainsi : à Marchandises, à Actions de Banque, etc.

Les marchandises et les actions de banque sont les comptes qui donnent lieu à l'inventaire.

20 S'assurer des comptes qui donnent du bénéfice ou de la perte.

Ces comptes sont toujours Marchandises, Actions de Banque, Dépenses Générales: les balancer selon la règle générale en portant la différence du côté le plus fort au côté le plus faible, faisant l'entrée ainsi: A ou par Pertes et Profits suivant que le Débit excède le Crédit ou réciproquement.

Dans ces comptes, l'excédent du Crédit sur le Débit donne un Bénéfice; et l'excédent du Débit sur le Crédit donne une Perte.

Porter cette balance au compte de Pertes et Profits, au débit si c'est une perte, faisant l'entrée ainsi : A Marchandises, à Dépenses Générales, etc. ; au contraire porter cette balance au crédit si c'est un bénéfice, faisant l'entrée ainsi : Par Marchandises, Par Dépenses Générales, etc.

е

30 Balancer tous les autres comptes, tant généraux que personnels, selon la règle générale à l'exception de Pertes et Profits et Capital, faisant l'entrée ainsi : A Balance si le crédit est plus fort que le débit, et par Balance si c'est le débit qui excède le crédit ; porter ce montant au compte de Balance, au débit, ou au crédit selon que ce montant provient du débit ou du crédit du compte balancé, faisant l'entrée ainsi : A Billets Recevables ou Par Billets Payables, etc.

131. 40 COMPTE DE PERTES ET PROFITS.—Ce compte se balance comme les précédents en faisant l'entrée de la différence au côté le plus faible: A Capital ou l'ar Capital.

Cette balance se porte au compte de Capital, au Crédit si c'est un bénéfice et au débit si c'est une perte. Toutes les fois que le crédit du compte de Pertes et Profits excède le débit on a fait un bénéfice, et dans le cas contraire, on a fait une perte.

50 Balancer le compte de Capital selon la règle générale faisant l'entrée de la différence au côté le plus faible : A ou Par Balance.

La balance de ce compte, portée au côté le plus faible du compte de balance, doit faire que le *Débit* et le *Crédit* de ce dernier compte doivent s'égaler. S'il en était autrement, la balance serait mal faite, à moins que la balance de vérification ne fût faussc.

Dans ce cas, non seulement il faudrait recommencer la balance générale des comptes, mais encore il faudrait chercher l'erreur dans les articles rentrés au Grand Livre.

132. DÉBITEUR INSOLVABLE.—Les comptes personnels se balancent par Pertes et Profits toutes les fois que le débiteur est insolvable; c'est-à-dire que dans ce cas on débite le compte de Pertes et Profits du montant nécessaire pour que le crédit égale le débit du compte du débiteur insolvable, c'est une perte que l'on éprouve.

133. BILAN.— Pour avoir le bilan, c'est à-dire l'état de ses affaires, le commerçant n'a qu'à relever sur le carnet dit de *Bilan* ou *d'inventaire*, le débit et le crédit du compte de Balance.

Le débit donne l'Actif, et le crédit, le Passif.

Il faut toujours dater la balance du quantième du mois où elle se fait.

La même date se met à chaque compte balancé.

Nota.—Le total, débit et crédit de chaque compte balancé doit se trouver en regard sur la même ligne.

Chaque montant doit être souligné d'un double trait. C'est ce qu'on appelle fermer un compte.

Après que chaque compte est balancé, s'il y a des lignes restées en blanc soit du côté du débit, soit du côté du crédit, il faut les oblitérer par un trait oblique.

134. Capital nat.—Le capital net est la fortune réelle du commerçant, c'est-à-dire ce qui lui restera lorsqu'il aura soldé ses dettes, et perçu toutes ses créances.

Ce capital net est donné par le solde du compte de Balance qui est le même que celui du compte de Capital.

135. RÉQUYERTURE DES COMPTES.—La réouverture des comptes se fait en inscrivant de nouveau la Balance au côté le plus fort et en faisant l'entrée ainsi : A ou Par Balance. Cette entrée se fait généralement en encre de couleur différente.

On continue à faire les entrées à ces comptes comme avant d'être balancés.

### BILAN.

### OU SITUATION COMMERCIALE AU 31 MARS, 1896.

				-
ACTIF				
Espèces en Caisse (Balance du Livre de Caisse)	\$ 2,813	39		
Marchandises invendues (d'après inventaire)	798	40		
Billets Recevables : Billet de E. Duval, 18 avril	130	35		
" " M. Gagnier, 25 juin	96	00		
II m'est dû par McDunn	63	[50]		
" " " P. Lepage	202	50	4,104 14	ŧ
PASSIF				
Je dois à J. McGowan	70	00		
" " A. Hébert	313	00	383 00	)
Capital net à ce jour			3,721 14	1
" " le 1er mars			3,590 00	0
Gain net, 31 mars 1836			221 14	1
				_

### § VII

### LIVRE DE CAISSE.

- 136. LIVRE DE CAISSE.—Le livre de caisse est un livre destiné à inscrire au fur et à mesure qu'elles ont ont lieu, les *Recettes et les Dépenses*, c'est-à-dire les sommes reçues et les sommes déboursées.
- 137. MANIÈRE DE TENIR CE LIVRE.—Le Livre de Caisse doit être tenu par débit et par crédit.

On inscrit au débit toutes les sommes que l'on reçoit et au crédit toutes celles que l'on paye.

Le Livre de Caisse est généralement divisé en colonnes comme le Grand Livre.

Le débit et le crédit y sont disposés de la même manière, mais avec tous les détails nécessaires.

Quelquefois au lieu de diviser le Livre de Caisse en colonnes

comme le Grand Livre, on se contente de le diviser comme une page du Journal, exemple ci-après.

Pour chaque article, après avoir mis la date dans les deux premières colonnes, on mentionne :

10 Le mot qui indique la nature de l'article : Payé, Reçu;

20 Le nom du correspondant;

30 La cause pour laquelle on a reçu ou donné de l'argent, suivie du montant dans la colonne du débit ou du crédit.

138. UTILITÉ DE CE LIVRE.—D'après la loi des faillites, le commerçant qui ne tient pas de Livre de Caisse est censé vouloir frauder ses créanciers, en sorte que, s'il tombe en faillite, sa faillite est généralement déclarée frauduleuse.

C'est le seul livre de commerce dont il soit fait mention dans le Code Commercial.

139. Solde du Livre de Caisse.—Pour solder ou balancer le Livre de Caisse, on additionne le *Débit* sur le livre même du *Crédit* sur l'ardoise, et l'on soustrait le total du crédit de celui du débit.

On porte cette différence au crédit en faisant l'entrée: Par Balance, espèce en main....ou Balance, espèce en caisse.

L'excédent du débit sur le crédit, donne la somme qui doit se trouver en caisse.

140. RÉOUVERTURE.—On fait la réouverture du Livre de Caisse en portant le Solde au Débit, et en faisant l'entrée ainsi : A Balance, espèce en main ou A Balance, espèces en caisse.

### LIVRE DE CAISSE.

			Dr.	CR.
Montréal, mais	ler,	1896.	Recettes.	Dépenses.

Mars	1	Espèces en caisse, comme capital	3,500	00		
"	3	Payé à J. Raffin, pour sa facture			752	00
"	5	Reçu de W. Caron, pour ma facture	219	(0		
44	7	Payé pour diverses réparations au magasin			8	00
"	8	Regu de E. Richard, pour ma facture	12	24		
44	8	" pour diverses ventes	45	60		
"	13	Payé à J. McGowar, en acompte sur sa facture			57	00
"	18	" à A. Hébert, en acompte			200	00
"	"	Regu de E. Duval, en acompte sur ma facture	130	35		
"	21	Regule mont. de m/b, ordre L. Bergevin			188	00
"	25	Reçu de M Gagnier, pour les int. de s/b à m/o	1	20		
**	2 <b>7</b>	" McDunn, en acompte	100	00		
"	28	Payé pour diver. dépenses, pendant le mois			20	00
		Balance, espèces en main			2,813	39
			4,038	3)	4,038	39
Avril	1	A Balance, espèces en caisse	2,813	$\overline{39}$		-

141. Copie des lettres.—La copie des lettres, qu'on appelle encore Livre de Correspondance, est un livre sur lequel le commerçant inscrit jour par jour toutes les lettres commerciales qu'il envoie.

Quand on a reçu une lettre et qu'on y a répondu, on la plie en deux sur le sens de la longueur, et on indique dessus, la place d'où elle vient, la date de la réponse. On la met ensuite dans un casier alphabétique.

### § VIII

### BANQUEROUTE.

142 BANQUEROUTE.—La banqueroute est l'état d'un commerçant qui, par suite d'un dérangement de ses affaires, cesse ses payements.

La banqueroute se divise en banqueroute simple ou faillite, et en banqueroute frauduleuse.

143. BANQUEROUTE SIMPLE OU FAILLITE.— La banqueroute simple ou faillite, est le *délit* d'un commerçant qui tombe en faillite par sa faute, mais sans qu'il y ait mauvaise foi de sa part.

Cette faillite provient souvent de l'inexpérience du commerçant ou de la mauvaise gestion de ses affaires.

144. BANQUEROUTE FRAUDULEUSE.—La banqueroute frauduleuse est le crime d'un commerçant qui tombe en faillite, sciemment, avec préméditation; il soustrait à ses créanciers une partie de son actif.

C'est un voleur qui s'enrichit aux dépens d'autrui.

Le déshonneur doit être attaché à la personne de tout commerçant, de tout homme, quel qu'il soit, qui faillit aussi grossièrement à ses devoirs et devant Dieu et devant les hommes.

145. LIQUIDATION.—Quelle que soit la faillite, elle se liquide devant la loi, mais non devant Dieu, en répartissant proportionnellement l'actif laissé par le failli ou le banqueroutier entre tous ses créanciers.

Quand on dit: un tel a déclaré faillite ou déposé son bilan; il laisse à ses créanciers 5, 10, 15, 20, 40 centins à la piastre, cela signifie que toutes les fois qu'il doit une piastre, il donne en payement 5, 10, 15, 20, 40 centins ou  $5^{\circ}/_{\circ}$ ,  $10^{\circ}/_{\circ}$ ,  $15^{\circ}/_{\circ}$ ,  $20^{\circ}/_{\circ}$ ,  $40^{\circ}/_{\circ}$ , etc.

### CHAPITRE IV.

TENUE DES LIVRES EN PARTIE SIMPLE ET COMPTABILITÉ SPÉCIALE.

### § I

146. TENUE DES LIVRES EN PARTIE SIMPLE. — La tenue des livres par cette méthode est une simple rédaction de notes constatant les achats et les ventes à terme ainsi que les règlements effectués par une maison de commerce.

147. LIVRES EN USAGE.—Les livres employés dans la tenue des livres en Partie Simple sont: le Brouillard, le Journal, le Grand Livre, le Livre de Caisse, le Livre de Copie des Lettres, et tous les autres livres auxiliaires dont le commerçant peut avoir besoin dans cette méthode.

te

nt

lunt, on

er. ent

iide elleses

ı ; il cela ient

LE.

vres les par Ces divers livres se tiennent absolument comme dans la méthode en Partie Double, à l'exception du Journal et du Grand Livre.

### BROUILLARD. (PARTIE SIMPLE.)

Québec, 1er août 1896.	Colo intér	nne ieure.	Colo: extéri	
	\$	cts.	\$	ets.
Je (A. Usclard) commence mes opérations commerciales, avec un Capital en expèces de\$			2000	00
Acheté à C. Therme, au comptant 100 barils, farine 4			800	00
Vendu à T. Durand, à 15 jours de crédit, 20 bbls., farine			<b>17</b> 0	00
Regu le produit de diverses ventes, au comptant dudit dudit			140	<b>0</b> 0
Acheté à J. Raffin, Valleyfield, 60 vgs., drap	300 7 153 153	00 50 75 75	307	50
Vendu à J. Rice, au comptant, 10 bbls., farine			85	00
Vendu à E Duval, Montréal, 14 vgs., drap@ \$6 à crédit			84	00
Acheté à McDuff, à crédit, 30 qts., sucre blaue			262	50

Août 19, 1896.	Colo intéri		Colo extér	
Reçu de T. Durand pour solde de compte			170	00
Donné à J. Raffin, pour solde de compte, m/b à s/o, à 3 mois			153	75
Payé à McDuff, en acompte			125	00
Vendu à E. McGowan, Sorel, 20 qts., sucre blane	210 90 200	00 00 00	300	00
Payé pour réparations au magasin			12	00
Vendu à L. Bergevin, à crédit, 5 qts., sucre blanc@ \$10.50			52	50
Acheté à McDuff, à crédit, 20 qts., sucre blanc	165 18	00	183	00
Reçu le produit de diverses ventes au comptant			340	00
Vendu à E. Duval, à crédit,         20 gals., mélasse	8 31	00 <b>5</b> 0	39	50
Reçu de E. Duval, en acompte s/b à mon ordre à 60 jours.			60	00

148. JOURNAL.—Le Journal contient le résumé de tous les articles portés au Brouillard.

Les articles sont datés et séparés les uns des autres comme dans la méthode en Partie Double.

Bon nombre de commerçant n'inscriver t dans le Journal que les affaires à termes.

Aujourd'hui le Journal est généralement supprimé, on se contente du "Brouillard-Journal" et du Grand Livre. (Exemple ciaprès, page 74.)

149. DIVISION ET RÉDACTION.—Lorsque le commerçant fait figurer ses affaires au comptant, dans son Journal, ce dernier est divisé en cinq colonnes; s'il se contente d'y inscrire ses affaires à terme, il est divisé seulement en quatre.

La première colonne à gauche est destinée à écrire le folio du Grand Livre où est ouvert le compte du correspondant, quand l'opération est à terme.

00

00

00

50

00

00

50

00

is les

dans

l que

La deuxième, le nom du correspondant, suivi de Dr. ou de Cr. selon qu'il est débiteur ou créditeur.

Dans les lignes suivantes, le résumé de l'opération. Si c'est une vente ou un achat, on met : A Marchandises, pour le débiteur et Par Marchandises, pour le créditeur; ou encore, Pour ma facture ou Par sa facture, etc.

La troisième colonne est destinée aux sommes des articles qui n'ont ni débiteur ni créditeur. Ces articles sont passés au Journal tels qu'ils sont au brouillard, sans que le nom du correspondant soit suivi, de Dr. ou de Cr.

La quatrième colonne est destinée aux montants des débiteurs, et enfin, la cinquième, au montant des créditeurs.

Dans la méthode en Partie Simple on ne mentionne qu'un individu pour chaque article inscrit au Journal : le Débiteur ou le Créditeur.

Le nom du commerçant représente le compte de Capital de la tenue des livres en Partie Double ; il est débité et crédité de la même manière.

150. DÉBITEUR ET CRÉDITEUR.—Le débiteur est celui qui reçoit. Pour le trouver on fait la question: Qui est-ce qui reçoit? La réponse indique le Débiteur; car celui qui reçoit une valeur sans fournir l'équivalent, doit la valeur de ce qu'il a reçu.

Le créditeur est celui qui fournit. On le trouve en faisant la

question: Qui est-ce qui fournit? La réponse fait connaître le Créditeur; car on doit à celui qui fournit une valeur tant qu'il n'en a pas reçu l'équivalent.

Exemples du brouillard ci-dessus, passés au Journal d'après ces principes. Le premier août, je commence mes opérations commerciales avec \$2,000.00 de Capital. Qui est-ce qui fournit? C'est le Capital ou la Fortune représentée par le commerçant, A. Usclard. Qui est-ce qui reçoit? C'est la Caisse. Je rentre au Journal A. Usclard Cr. Par Caisse, Capital en main \$2,000. Je fais également cette même entrée au débit du Livre de Caisse, parce que ce montant de \$2,000 est censé rentrer en Caisse, au débit des opérations commerciales, et j'écris: Août, ler. Montant en main, comme Capital \$2,000.

Le 2.—Acheté à C. Therme, au comptant pour \$800. C. Therme me fournit pour \$800 de marchandises et je lui donne l'équivalent en espèces; nous sommes quittes. Il n'y a, dans cet article, ni débiteur ni créditeur et je rentre au Journal, dans la colonne du comptant: Acheté à C. Therme, au comptant, d'après sa facture pour \$800. Je rentre ce même montant au Crédit du Livre de Caisse et j'écris: Août 2, Payé à C. Therme, pour sa facture \$800.

LE 4.—Vendu à T. Durand, à 15 jours de crédit, pour un montant de \$170. Qui est-ce qui reçoit? T. Durand. Que me donne-t-il en échange? Rien, l'opération est à crédit; donc, T. Durand me doit, il est mon débiteur pour \$170. Au Journal j'inscris, à la colonne du débit: T. Durand, Dr. A Marchandises \$170. Dans cet article, il n'y a aucune entrée à faire au Livre de Caisse, car il n'est ni entré ni sorti d'argent.

LE 6.—Reçu le produit de diverses ventes, au comptant \$140. Dans cet article il n'y a ni débiteur ni créditeur; je fais l'entrée au Journal, à la colonne du comptant: A Caisse, diverses ventes \$140. Je porte ce même montant au Débit du Livre de Caisse: Août, le 6. Reçu le produit de diverses ventes \$140.

Dudit.— Acheté à J. Raffin pour un montant de \$307.50 je lui en paye la moitié, soit \$153.75. Qu'est-ce qui reçoit? Nous recevons tous les deux. Je reçois de la marchandise pour \$307.50. Je suis débiteur de J. Raffin pour ce montant, et celui-ci est mon débiteur pour \$153.75 que je lui paye en acompte. Je le crédite

e le

n'en

près

ions

nit?

A. our-

fais

arce

des

ain,

C.

nne

cet

s la

s sa ivre

800.

un

, Т.

'ins-

170.

isse,

tant

fais

rses e de

0 je

Jous

.50.

mon

dite

pour \$307.50 et je le débite pour \$153.75. Je rentre l'article au Journal en faisant deux articles distincts, l'un pour la marchandise reque et l'autre pour l'argent donné; d'abord au Crédit: J. Raffin, Cr. Par Marchandises \$307.50, et ensuite au Débit: Dr A. Caisse, \$153.75. Je rentre au crédit du Livre de Caisse: Août, le 6. Payé à J. Raffin, en acompte sur sa facture \$153.75.

Le 8.—Vendu à J. Rice, au comptant, pour un montant de \$85.00. L'article étant au comptant, il n'y a ni débiteur ni créditeur. J'inscris au Journal, à la colonne du comptant: Vendu à J. Rice, au comptant, d'après ma facture pour \$85.00. Je rentre ce montant au débit du Livre de Caisse: Août, 8, Reçu de J. Rice, pour ma facture \$85.00.

LE 12.—Vendu à E. Duval, à crédit, d'après facture, pour \$84.00. Il ne me donnne rien en échange. E. Duval est mon débiteur pour ce montant. Au Journal: E. Duval, Dr. A Marchandises \$84.00.

Lu 15.—Acheté à McDuff, à crédit, pour \$262.50. Je ne lui donne rien en échange. Il est mon créancier pour ce montant de \$262.50, et je suis son débiteur pour ce même montant. Au Journal: McDuff, Cr. Par Marchandises \$262.50. Aucune entrée au Livre de Caisse.

Le 19.—Reçu de T. Durand, pour solde de compte \$180. Ce montant m'était dû par T. Durand, depuis le 4 courant. Je reçois ce montant et je ne donne rien en échange. T. Durand est mon créancier pour ce montant. Au Journal: T. Durand, Cr. Par Caisse \$170. Je fais cette même entrée au débit du Livre de Caisse: Août, 19, Reçu de T. Durand, pour solde de compte \$170.

Le 20.—Donné à J. Raffin, pour solde de compte, m/b à s/o, à 3 mois, \$153.75. J. Raffin est mon débiteur pour le montant du billet qu'il reçoit sans m'en fournir l'équivalent; et moi je me trouve son créancier pour ce même moutant. Au Journal: J. Raffin, Dr. A Billets Payables \$153.75. Si je tiens un livre de Billets Payables, j'y ferai l'entrée de ce billet, en indiquant le numéro, à l'ordre de qui il est souscrit, la place, la date de la souscription, le temps, le montant, l'échéance, etc. (Voir page 73.)

Le 24.—Payé à McDuff, en acompte \$125. McDuff a reçu \$125, il ne m'a rien fourni. Il est mon débiteur pour ce montant. Au Journal: McDuff, Dr. A Caisse \$125. Je porte ce même montant au crédit du Livre de Caisse: Août, 24. Payé à McDuff, en acompte \$125, montant sorti ou déboursé.

Le 27.—Vendu à E. McGowan, d'après facture, pour \$300. Je reçois en payment s/b à m/o à 30 jours \$200. E McGowan est mon débiteur pour \$300 et je suis son débiteur pour son billet de \$200. Au Journal, deux articles distincts. E. McGowan, Dr. A Marchandises \$300, et Cr. Par Billets Recevables \$200. Ce même billet sera entré au Livre de Billets Recevables, de la même manière que l'article du 20 courant, pour le Billet Payable.

Le 28.—Payé pour réparation au magasin \$12. Ce montant de \$12 ne me sera remboursé par personne. Il n'y a ici ni débiteur ni créditeur. Je rentre au Journal, à la colonne du comptant, \$12: Par Caisse, réparations au magasin \$12. Au crédit du Livre de Caisse: Août, 28. Payé pour réparations au magasin \$12.

Le 30.—Vendu à L. Bergevin, à crédit, pour \$52.50. L. Bergevin a reçu et il ne m'a pas fourni d'équivalent. Au Journal : L. Bergevin, Dr. A Marchandises \$52.50.

DUDIT.—Acheté à McDuff, à crédit pour \$183.00. Je ne lui ai rien fourni. Il est mon créditeur pour ce montant. Au Journal : McDuff, Cr. Par Marchandises \$183.00.

LE 31.—Reçu pour diverses ventes, au comptant, \$340. Pas de débiteur ni de créditeur. Au Journal, à la colonne du comptant : A Caisse, diverses ventes \$340. Au débit du Livre de Caisse : Août 31, Reçu le produit de diverses ventes \$340.

DUDIT.—Vendu à E. Duval, à crédit pour \$39.50. Au Journal: E. Duval, Dr. A Marchandises \$39.50, etc., etc.

## JOURNAL. (PARTIS SIMPLE).

eçu

nt. me

0.
an
de
A
me

nt ur 2 :

de

er-L.

ui l :

o. Québec, le 1er août 1896.	COMP	TANT	I	) R.	. <b>C</b> ı	R.
A Hadaul	\$	cts.	\$	cts.	\$	et
A. UselardCr. Par caisse, Capital en main					2000	0
2						
Acheté à C. Therme, au comptant,						
d'après sa facture pour	800	00				
4						
T. DurandDr. A Marchandises			170	00		
6			-10			
A Caisse, diverses ventes	140	00				
dudit						
J. Raffin Cr.						
Par MarchandisesDr.					307	5
A Caisse			153	75		1
8	•					
Vendu à J. Rice, au comptant, d'après ma facture, pour	85	00		ļ		
	0.3	00				
		1				
E. Duval Dr. A. Marchandises			84	00	: 1	
15						
McDuff					262	١,
Par Marchandises			ŀ		202	5
T. DurandCr Par Caisse					170	(
					1	
J. RafilnDr.						
A Billets Payables	1		153	75		
24	1					
McDuffDr.	.]		125	00		
A reporter			686	50	2740	-
						-

Août, 27, 1896	Comp	D	Dr.		•	
Report.	\$	cts.	\$ 686	cts. 50	2740	ets 00
E. McGowan			300		200	00
28						
Par Caisse, réparations au magasin.	12	00				
L. Bergevin Dr. A Marchandises			52	50		
McDuffCr.						
Par Marchandises					183	00
A Caisse, diverses ver's	340	oo				
dudit						
E. DuvalDr. A Marchandises			39	50		
— dudit —	0.					
E. Duval					60	00
Total du mois			1078	50	3183	00

LIVRE D	E CAISSE	Dr.	Cr.
Québec, Août 1, 1	.896.	RECETTES.	DÉPANSES,

		\(\frac{1}{4}\) (1000), 11000 1, 1000;				
Août	1	Montant en main comme capital	. 2000	ets.	\$	cts.
"	2	Payé à C. Therme, pour sa facture	.		800	00
"	6	Reçu le produit de diverses ventes	140	00		
"	"	Payé à J. Raffin, en acompte sur sa facture	.		153	75
**	8	Reçu de J. Rice, pour ma facture	. 85	00		
"	19	" T. Durand, pour solde de compte.	170	00		
"	24	Payé à McDuff, en acompte	.		125	00
"	28	" pour réparations au magasin	.		12	00
66	31	Reçu le produit de diverses ventes	340	00		
		Balance, cspèces en caisse	.		1644	25
			2735	00	1735	00
Sept.	1	A Balance, espèces en main	1644	25		

#### LIVRE DES EFFETS DE COMMERCE.

#### BILLETS RECEVABLES.

No.	Souscripteur	Place.	Date.	Тетря.	Echéance.	Montant.	Remarques.
1 2	E. McGowan, E. Duval	Sorel. Montréal.	Août, 27, 96	30 jours 60 "	27 Sep. 1896 2 Nov. "	200   00 60   00	

#### BILLETS PAYABLES.

No.	Ordre de.	Place.	Date.	Temps.	Echéance	Montant.	Remarques.
===							
1	J. Raffin	Valleyfield.	Août, 20, 96	3 mois,	20 Nov. 1896	153 00	

151. BROUILLARD-JOURNAL.—Dans la méthode en Partie Simple on se dispense du Journal. Le Brouillard sert pour les deux; il prend alors le nom de "Brouillard-Journal."

A la suite du nom du correspondant on écrit Dr. ou Cr. suivant qu'il est Débiteur ou Créditeur, et on fait les entrées au Grand-Livre selon les règles ordinaires. Ce mode de tenue des livres se pratique généralement partout, pour la méthode en Partie Simple.

La tenue des livres de Caisse, de Billets Payables, de Billets Recevables, dispense de porter au Journal-Brouillard les affaires au comptant.

Le Brouillard-Journal est divisé en colonnes comme un brouillard ordinaire: colonne intérieure et colonne extérieure. Dans cette dernière on porte le total de chaque opération, tant pour le aébit que pour le crédit.

La rentrée des détails de l'opération, se fait d'après le modèle ci-après.

On ne porte, dans le Brouillard-Journal, que les affaires à terme.

Les livres de Caisse, de Billets Recevables, de Billets Payables se tiennent exactement de la même manière qu'en tenue des livres en Partie Double. Exemples du Brouillard, page 65, passés au Brouillard-Journal d'après ces règles. Le ler août, je fais deux entrées : une au Brouillard-Journal, en créditant le commerçant de \$2000.00; et l'autre au débit du Livre de Caisse pour le même montant.

Les articles du 2, 6, 8, 28, 31 étant au comptant, ne sont pas entrés au Brouillard-Journal ; ils sont simplement portés au Livre de Caisse. Page~72.

LE 6 (*Dudit*) ET LE 27.—Ces deux articles auront deux entrées disfinctes au Brouillard-Journal: Au Crédit, pour le montant reçu, et avaité de pour le montant fourni.

### BROUILLARD JOURNAL.

Québec, 1er août, 1896.		onne leu <b>re</b> .	Color Extéri	
A. Usclard			2000	00
T. Durand			170	00
J. Rafflu	300 7	00 50	307	50
A Caisse			153	75
E. Duval			84	00
McDuff			262	50
T. Durand			170	00
J. Rafin A. Billets Payables, solde de compte			153	75
A reporter			3301	50

rdine

pas au

ées çu,

ne ure.

0

00

0

0

0

	Août 24, 1896.	Cole Inté	nne ieure.	Cole Exter	mne ieure
	Report.			3301	50
	acompteDr.			125	
E. McGov A 20 qts., su " 15 vgs., dr Par Billets	27  van	210 90	00 00	300 200	00
L. Berge A 5 qts., suc	vin Dr @ \$10.50			52	50
McDuff . Par 20 gals. " 60 gals.	, sucre blane	165 18	00 00	183	00
A 20 gals., r		8 31	00 50	39	50
E. Duval	dudit Cr. Recevables en acompte			60	00
Marchandis	es invendues d'après Inventaire\\$512.40			4261	50

## § II.

#### GRAND LIVRE.

- 152. Grand Livre.—Le Grand Livre en Partie Simple ne contient que le compte de Capital, représenté par le nom du commerçant, et les comptes personnels; c'est-à-dire ceux que le commerçant ouvre aux correspondants avec lesquels il fait des affaires à terme.
- 153. Division et Tenue,—Le Grand Livre en Partie Simple est divisé comme le Grand Livre en Partie Double, et il est tenu de la même manière, par Débit et Crédit.

On débite le compte de chaque correspondant de tout ce qu'on lui fournit ; et on le crédite de tout ce qu'on en reçoit, quelle qu'en soit la nature.

Le compte de Capital est crédité:

- 1° Du Capital net au début des opérations commerciales, ou à la réouverture des comptes après balance.
- $2^{\scriptscriptstyle \mathrm{Q}}\,$  De tous les montants reçus en dehors des affaires commerciales.

On le débite de toutes les dépenses faites en dehors du commerce : dépenses personnelles, etc..

#### GRAND LIVRE.

Dr.	A. USCLARD.	Cr.
Août. 31	Balance. (Capital net)  2159   15   Août. 1   Par Caisse Gavn	1 2000 00 159 15 2159 15
Dr.	T. DURAND.	Cr.
Août. 4A	Marchandises. 1 270 00 Août 19 Par Caisse	1 170 00
Dr.	J. RAFFIN.	Cr.
	Caisse Billets Payabl. 1 153 75 Août. 6 Par Mdses	1 307 50 307 50 
Dr.	E. DUVAL.	Cr.
91	Marchandises $\begin{bmatrix} 1 \\ 39 \\ 50 \end{bmatrix}$ Août $\begin{bmatrix} 31 \\ 31 \end{bmatrix}$ Par Bills Rece. "Solde Débit	1 60 00 63 50 123 50

on en

à

n-

Dr.	MoDUFF.	Cı	ξ.
Août. 24 A		1 26	
	445 50	44	5 50
	Sept. 1 Par Balance	32	0 50
Da.	E. MoGOWAN.	Cı	R.
	Marchandises. 1 300 00 Août. 27 Par Bills Rece. 31 "Solde Débit. 300 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	1 20 10 30	
Dr.	L. BERGEVIN.	C	R.
	Marchandises.         1         52         50         Août.         31         Par Solde Déb.           Balance         52         50         50         1		52 50 52 50

154. BAIANCE DE VÉRIFICATION.—La balance de vérification a pour but de s'assurer si les transports du Journal ou du Brouillard-Journal au Grand Livre ont été bien faits.

Cette balance de vérification se fait de la même manière que celle qu'on fait pour la comptabilité en Partie Double.

On adresse un tableau des comptes ouverts au Grand Livre avec leur montants, débits et crédits.

Le total de tous les *Débits* du Grand Livre doit égaler le total de tous les *Débits* du Journal; et le total des *Crédits* du Grand Livre doit aussi égaler le total des *Crédits* du Journal.

Le total des *Débits* et des *Crédits* du Grand Livre doit égaler le total de la colonne extérieure du Brouillard-Journal.

La différence qu'il y a entre le Débit et le Crédit du Grand-Livre, est toujours égale à celle qu'il y a entre le solde débiteur et le solde créditeur, de la Balance de Vérification.

## BALANCE DE VÉRIFICATION. Août. 91

Dn

111

1716		Monte 31.		OII.
Soldes.	Montants.	Comptes ouverts an Grand Livre.	Montants.	Soldes.
2000 00 320 50	170 00 307 50 123 50	A, Usclard T, Durand J, Rafflu E, Duval McDuff E. McGowan L. Bergevin	307 50 60 00 445 50 200 00	63 50 100 00 52 50
	Total ence entre	du Cr. et Dr. 3183 00 — 1078.50 = 42 Cr. et Dr. 3183.00 — 1078.50 = 21 les Cr. et Dr. 2320.50 — 216.00 = 21	01.50,-Bro	uillard

155. BALANCE OU SOLDE DES COMPTES.—Les comptes du Grand Livre, en Partie Simple, se balancent ou se soldent par Solde Débiteur ou par Solde Créditeur ou encore; A Balance ou Par Balance selon que le débit excède le crédit ou inversement.

156. Règle. — Pour balancer un compte, on additionne, et l'on inscrit sur le livre même le montant du côté le plus fort, et sur une feuille volante, le montant du côté le plus faible. On retranche le plus petit total du plus grand, puis on ajoute la différence au côté le plus petit. Si le total du débit est moindre que celui du crédit on y porte la différence en faisant l'entrée ainsi : Solde Créditeur ou encore : A Balance. Au contraire, si c'est le côté du crédit qui est le moindre on y porte la différence en faisant l'entrée : Solde Débiteur ou l'ar Balance.

La balance faite, on oblitère les parties laissées en blanc, comme pour la balance des comptes en Partic Double.

Chaque montant des comptes balancés doit être en regard, sur une même ligne, et souligné d'un double trait, ce qui s'appelle fermer un compte.

L'entrée du solde au côté le plus faible s'écrit généralement en encre de couleur différente.

157.—RÉOUVERTURE DES COMPTES.—Pour réouvrir les comptes du Grand Livre, on inscrit le solde au côté le plus fort en faisant l'entrée : A Balance ou Par Balance et on continue à inscrire à ces comptes, de nouvelles opérations comme ci-devant.

158. BILAN.—Pour avoir son bilan, ou l'état approximatif de ses affaires, le commerçant doit relever d'une part son Actif et d'autre part son Passif et les balancer.

159. Actif.—L'actif du commerçant se compose :

8.

50

00 50 00

du

ar

ou

et ur

n-

au

lu

de

té

at

c,

ır le

n

- 1° Des espèces en caisse; (Balance du Livre de Caisse).
- 2° Des marchandises invendues; (Inventaire).
- 3° Des Billets Recevables; (Livre d'Effet de Commerce).
- 4° Des montants qui lui sont dus par ses correspondants; (Balance des comptes du Grand Livre).
  - 5° De tout ce qu'il possède en biens-fonds, etc....

Le total de tous ces crédits donne le montant de l'actif.

La valeur des marchandises invendues se trouve par l'inventaire.

Dans la Partie Simple, il est très difficile d'avoir cet inventaire au moyen de ses livres, à moins qu'on ne tienne exactement le livre d'entrée et le livre de sortie autrement dit: Livre d'Achats et Livre de Ventes des marchandises.

On fait ordinairement l'inventaire en suivant, les uns après les autres, les divers départements du magasin.

- 160. Passif.—Le passif du commerçant se compose:
- 10 Des Billets Payables ; (Livres d'Effets de Commerce).
- 20 Des sommes qu'il doit à ses correspondants; balance des comptes du Grand Livre.
  - 30 De tout ce qu'il doit en biens-fonds, etc.

Le total de tous ces débits donne le montant du passif.

La différence entre l'actif et le passif, fait connaître la valeur nette de la fortune ou le Capital du commerçant.

Cette différence, portée au Grand Livre, au débit du compte de Capital, représenté par le nom du commerçant, et balancée avec le crédit de ce même compte, donne le gain ou la perte.

161. Nota.—Il faut se rappeler que tout compte qui se balance par Solde Créditeur indique que le commerçant doit le montant de la balance de ce compte à son correspondant. Cette somme rait partie de son Passif.

Le contraire a lieu toutes les fois que le Solde est Débiteur; dans ce cas, le correspondant doit le montant de cette balance au commerçant.

BILAN.

# État de ma situation commerciale au 31 avût, 1896.

ACTIF			
Espèces en Caisse (Balance du Livre de Caisse) Marchaudises invendues (sulvant inventaire). Billets Recevables.Le Billet E McGowau,27sept "E. Duval, 2 nov It m'est dû par E. Duval "E. McGowau. "E. McGowau.	1644 512 200 60 63 100 52	25 40 00 00 50 00 50	2632
PASSIF			
Billets Payables. Le Billet à J. Raffin, au 20 nov. Je dols à McDuff	153 320	00 50	473
Capital net à ce jour			$\frac{2159}{2000}$
Gain net, 21 août 1896			159

#### \$ II

#### COMPTABILITÉ SPÉCIALE.

162. Comptabilité Spéciale.—On entend par comptabilité spéciale, la comptabilité des cultivateurs, des artisans : menuisiers, tailleurs, forgerons, ferblantiers, etc.

163. Comptabilité Agricole.—La comptabilité agricole est celle qui concerne particulièrement les cultivateurs.

leur

e de

ec le

i se

it le

ette

ur;

au e

65

50

15

lité

Un seul livre, dans la forme du Grand Livre, peut suffire à cette fin. Ce livre peut être également divisé en colonnes comme un Journal ordinaire.

164. Manière de le tenir.—Le livre de comptabilité du cultivateur sera tenu comme un Grand Livre, par Débit et Crédit.

Le cultivateur ouvrira des comptes non seulement aux personnes avec lequelles il fait des affaires, mais encore à ses animaux, tels que ses vaches, ses moutons, ses chevaux, sa basse-cour; aux différentes parties de sa culture: culture des pommes de terre, du maïs, de l'avoine; à ses différentes terres, etc.

Les comptes personnels seront débités et crédités selon les règles ordinaires.

Quant aux autres comptes, on portera au Débit toutes les dépenses qu'ils occasionnent de quelque nature qu'elles soient, et au Crédit tous les bénéfices qu'on en retire, en faisant l'entrée A ou Par.

Exemple.—P. Duval a ensemencé un arpent de terrain en pommes de terre. Il a employé  $1\frac{1}{2}$  journée @ \$1.50, pour le labourer et le herser; 1 journée pour charroyer le fumier @ \$1.50; 6 minots de pommes de terre pour la semence @ 50 cts. Divers travaux pendant la saison \$3.50; 2 boîtes de vert de Paris @ 25 cts. 4 journées à \$1.15, pour faire la récolte. Cet arpent lui a rapporté 129 minots de pommes de terre qu'il estime valoir 40 ets. le minot. Faisant ces diverses entrées dans son livre de compte, il constate que la culture de cet arpent de terrain lui coûte \$15.35 et qu'il lui a rapporté \$48.00.

La différence entre ces deux montants débit et crédit est le profit qu'il retire de cette culture, c'est-à dire \$32.65.

#### CHAMP DE POMMES DE TERRE.

tio cor

per

gér le I

me

van

que

Déb

de l'

débi

le G

de ce

A Be

la co

			Dı	R.	Cr.	
Avril	27	1½ journée pour labourer et herser @\$1.50	2	25		
Mai	8	1 journée pour charroyer le fumier @ \$1,50	1	50		
"	11	6 minots de pommes de terre@50 cts.	3	00		
Juin	27	Divers traveux	3	50		
"	11	2 bestes de vert de Paris @ 25 cts.		<b>5</b> 0		
Sept.	4	4 journées pour faire la récolte @ \$1.15	4	60 .		
16	10	Par 120 minots de pom. de terre @ 40 cts.			48	00
		Total	15	35	48	00
		Profits net	\$ 32	65		
			48	00	48	60

Le cultivateur ouvrira des comptes semblables à ses autres cultures, à ses animaux, etc.

Il les soldera de la même manière.

165. ÉTAT GÉNÉRAL DE SES AFFAIRES.—Pour avoir l'état général de ses affaires, le cultivateur soigneux ouvrira un compte, à la fin de son livre, sous le nom d'État Général.

Ce compte occupera deux pages. Sur celle de gauche dont l'entête portera : Dépenses Générales, il inscrira :

lo Tout ce que lui coûte l'entretien de sa ferme: tel que ses clôtures, ses fossés, ses cotisations, ses dîmes, ses instruments aratoires, etc.

20 Les pertes éprouvées sur chaque partie de son exploitation.

30 Tout ce qu'il doit à ses créanciers.

Ces dernières dettes seront déterminées par la balance des comptes personnels.  $\,^\circ$ 

Sur celle de droite dont l'entête portera, Recettes Générales, il inscrira :

1c Tout ce qui lui est dû par ses débiteurs ou correspondants.

20 Les bénéfices réalisés sur chaque partie de son exploitation. Ce dernier résultat lui sera donné par la balance de ses divers comptes.

30 La valeur de ses instruments aratoires, etc.

00

00

utres

géné-

, à la

dont

e ses

nents

ation.

e des

ales, il

dants.

La différence entre les Recettes et les Dépenses, lui donnera les pertes ou les bénéfices réalisés durant l'année.

166. Comptabilité des Artisans.—Cette comptabilité exige généralement trois livres : le Brouillard-Journal, le Grand Livre et le Livre de Caisse.

Le Brouillard-Journal, pour cette comptabilité, est divisé comme le Brouillard-Journal de la comptabilité ordinaire.

Chaque article est entré par ordre de date et séparé du suivant selon les règles ordinaires.

La première ligne contient le nom du correspondant avec lequel on fait des affaires, suivi de Dr. ou de Cr. selon qu'il est Débiteur ou Créditeur; les lignes suivantes contiennent le libellé de l'opération précédé de Par, pour le créditeur et de A, pour le débiteur.

Le Grand Livre des artisans se tient de la même manière que le Grand Livre de la comptabilité en Partie Simple.

Les comptes ouverts au Grand Livre, se balancent comme ceux de ce dernier, par Solds Débiteur ou Solds Créditeur, ou encore A Balance ou Par Balance.

Le Livre de Caisse se tient de la mêne manière que celui de la comptabilité ordinaire,

## BROUILLARD-JOURNAL

## D'UN MENUISIER.

## St-Laurent, 1er Sept. 1896.

H. Patenaude, St, Jérôme	36 120 15	00 00 00	171	00
O. Durocher, St-Hyacinthe	6 11	75 00	17	<b>7</b> 5
" 50 lbs., sucre blanc	48 2 1	00 50 60	52	10
H. Patenaude Dr.			75	00
O. Durocher			10	00
A. Laberge Dr. A Billets Payables, m/b à s/o à 30 jours pour solde de comp e			52	10
H. Patenaude			91	00
	Par 2000 pieds de planches, @\$18 le mille pieds  " 400 paquets de lattes, @\$0.30  " 60 Scantlings 12 x 6 x 4 @\$0.25  8  O. Durocher, St-Hyacinthe	Par 2000 pieds de planches. 6 \$18 le mille pieds       36         400 paquets de lattes. 6 \$0.30       120         60 Scantlings 12 x 6 x 4 6 \$0.25       15         O. Durocher, St-Hyacinthe.       Dr.         A 3 journées de travail.       6 \$2.25         500 pieds, planches en pin.       \$22 le mille         11         A. Laberge, Ste-Martine.       Cr.         Par 8 tonnes de charbon       6 \$6         50 lbs., sucre blanc       6 \$cts         6 4 cts       1         18       1         H. Patenaude       Dr.         A Caisse, en acompte       0.         O. Durocher       22         O. Durocher       27         A. Laberge       Dr.         A Billets Payables, m/b à s/o à 30 jours pour solde de cenne       0.         10       10         11       10         12       11         13       12         14       12         15       12         16       12         17       12         18       12         19       12         10       13         10       13         11 <td>Par 2000 pieds de planches. \$\tilde{a}\$ \$18 le mille pieds</td> <td>Par 2000 pieds de planches. 6 \$18 le mille pieds       36 00         400 paquets de lattes. 6 \$0.30       120 00         15 00       15 00         171       8         O. Durocher, St-Hyacinthe.       Dr.         A 3 journées de travail.       6 \$2.25         500 pieds, planches en pin.       \$22 le mille         11 00       17         A. Laberge, Ste-Martine.       Cr.         Par 8 tonnes de charbon       6 \$6         50 lbs., sucre blanc       6 5 cts         40 lbs, clous       6 5 cts         16 0       52         H. Patenaude       Dr.         A Caisse, en acompte       75         A. Laberge       Dr.         A Billets Payables, m/b à s/o à 30 jours pour solde de cenne       52         A Billets Payables, m/b à s/o à 30 jours pour solde de cenne       52          10       10</td>	Par 2000 pieds de planches. \$\tilde{a}\$ \$18 le mille pieds	Par 2000 pieds de planches. 6 \$18 le mille pieds       36 00         400 paquets de lattes. 6 \$0.30       120 00         15 00       15 00         171       8         O. Durocher, St-Hyacinthe.       Dr.         A 3 journées de travail.       6 \$2.25         500 pieds, planches en pin.       \$22 le mille         11 00       17         A. Laberge, Ste-Martine.       Cr.         Par 8 tonnes de charbon       6 \$6         50 lbs., sucre blanc       6 5 cts         40 lbs, clous       6 5 cts         16 0       52         H. Patenaude       Dr.         A Caisse, en acompte       75         A. Laberge       Dr.         A Billets Payables, m/b à s/o à 30 jours pour solde de cenne       52         A Billets Payables, m/b à s/o à 30 jours pour solde de cenne       52          10       10

cia

со

ba

po

p

re ra

ac

tic

en de

pr

#### CHAPITRE V

#### CORRESPONDANCE COMMERCIALE.

- 167. Correspondance.—On appelle correspondance commerciale l'ensemble des lettres que les commerçants échangent entiseux pour leurs affaires.
- 168. Style.—Le style commercial doit être clair, simple et concis.

171

17 75

52 10

75 | 00

10 00

91 00

10

Les lettres de commerce ou d'affaires, ne sont point assujetties au cérémonial des marges, ni des espaces à laisser en blanc.

On doit écrire très lisiblement, et éviter le superflu des jambages exagérés et des coups de plumes inutiles.

Si la lettre doit être longue, il faut la commencer assez haut pour que le tout soit contenu dans la même page.

- 169. DIFFÉRENTES PARTIES DE LA LETTRE.—On distingue trois parties principales dans une lettre, l'entête, le corps et la finale.
- lo L'entête doit contenir le lieu, la date, l'adresse du correspondant, et à gauche, seul sur la ligne suivante, le mot Monsieur.

Certains commerçants se dispensent de mettre l'adresse du correspondant sur l'entête de chaque lettre lorsqu'ils sont en trequents rapports d'affaires avec lui.

Il est cependant beaucoup plus convenable de met... cette adresse sur chaque lettre d'affaires qu'on écrit.

20 Dans le corps de la lettre on doit traiter toutes les quartions qui font l'objet de cette lettre.

Chaque question doit former un alinéa.

30 La fin de la lettre doit contenir une formule de politesse, en rapport avec la position que l'on occupe à l'égard du destinataire de la lettre.

Les principales formules sont : Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon respect .....de mon entier dévouement à tous vos

ordres....mes salutations les plus empressées.—Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.—Je vous prie d'agréer mes meilleurs sentiments.—J'ai l'honneur de vous saluer, etc. L'expression: "Votre humble serviteur" n'est pas employée dans le style commercial.

- 170. DIFFÉRENTES SORTES DE LETTRES.—Les principales lettres commerciales sont : les lettres circulaires ou offres de service, les lettres de demandes de marchandises, les lettres d'avis d'expédition, les lettres d'envois ou de demandes de valeurs, les lettres d'accusés de réception, etc., etc.
- 171. Lettre Circulaire.—La circulaire est une lettre imprimée que les commerçants envoient au public pour annoncer, soit l'ouverture d'une maison de commerce, soit des modifications importantes survenues dans une maison existant déjà : tels que le changement de domicile, l'agrandissement des magasins, l'adjonction de nouvelles opérations à celles que l'on faisait précédemment, etc.

Modèle d'une lettre circulaire.

Montréal, 4 septembre 1896.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'ouvrir un magasin, rue Notre-Dame, 1320, Montréal, pour la vente des marchandises sèches, comprenant l'importation et l'exportation.

Une longue expérience des affaires, mes relations avec bon nombre de commerçants, non seulement de la Puissance du Canada, mais encore des Etats-Unis et d'Europe, me mettent à même de répondre promptement et avec exactitude à tous les ordres dont on voudra bien m'honorer.

J'ai donc la certitude que mes clients n'auront qu'à se féliciter de m'avoir accordé la confiance que je sollicite d'eux.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer

Monsieur,

Mon entier dévouement à tous vos ordres,

A. UECLARD.

fonsieur, neilleurs ression :

s lettres vice, les pédition, l'accusés

e impriper, soit fications is que le 'adjoncmment,

96. vrir un

les mar-

vec bon Tanada, zême de

lont on Eliciter

ordres,

D.

172. LETTRE DE DEMANDE DE MARCHANDISES.— La lettre de demande de marchandises est une lettre, par laquelle on prie un commerçant ou un fabricant, d'envoyer des marchandises, que l'on désigne dans la lettre. On appelle encore cette lettre, commande ou ordre.

Il faut exprimer dans une lettre de demande, d'une manière bien précise, la qualité, la quantité et souvent le prix approximatif des articles demandés, ainsi que le mode d'expédition et de payement.

Modèle.

Montréal, 10 Sept. 1896.

Monsieur T. DURAND, Trois-Rivières,

Monsieur,

Veuillez m'expédier au plus tôt, par le C. P. R., les marchandises ci-après:

10 14 pièces, toile sine de Hollande, qualité supérieure.

20 13 ", drap de Sédan, 1ère qualité.

En attendant votre envoi, je vous prie d'agréer,

Monsieur,

Mes sincères salutations.

A. USCLARD.

173. LETTRE D'AVIS D'EXPÉDITION.—La lettre d'avis d'expédition est une lettre par laquelle on prévient son correspondant que les marchandises qu'il a demandées sont en voie d'expédition. Oa y indique le mode de transport.

La facture doit toujours accompagner la lettre d'avis d'expédition.

Bon nombre de commerçants se contentent d'envoyer la facture.

Modède.—Réponse a la lettre précédente.

Trois-Rivières, 14 Sept. 1896.

Monsieur A. USCLARD, Montréal,

Monsieur,

Jui l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 courant.

Conformément à votre demande, je viens de confier au C. P. R., les marchandises énumérées dans lu facture ci-jointe.

J'aime à croire que vous serez satisfait de cet envoi.

Agréez, Monsieur, mes sincères salutations.

T. DURAND.

174. LETTRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION.—L'accusé de réception est une lettre par laquelle on annonce à un correspondant la réception des marchandises demandées.

Cette lettre se fait après qu'on a reçu les marchandises et qu'on les a vérifiées.

On exprime par cette lettre sa satisfaction ou son mécontentement, suivant que les marchandises sont, ou ne sont pas en conformité avec la commande.

On fait toutes les observations qu'on juge nécessaires à c e sujet.

Modèle. - Réponse a la lettre ci-dessus.

Montréal, 17 septembre 1896.

Monsieur T. DURAND, Trois-Rivières,

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des marchandises annoncées par votre lettre du 14 courant,

Après vérification je les ai trouvées conformes à mon ordre.

Je vous ai crédité du montant de votre facture.

Agréez, Monsieur,

Mes sincères salutations.

A. USCLARD.

175. LETTRE DE DEMANDE DE RÈGLEMENT.—La lettre de demande de règlement est une lettre par laquelle on prie un débiteur de solder ses comptes.

Dans ces sortes de lettres il faut user de précautions pour ne pas froisser le correspondant.

P. R.,

ND.

eption récep-

qu'on

nten-1 con-

sujet.

ncées

o. deeur

· ne

On fait valoir l'époque du règlement des comptes, la nécessité où l'on est soi-même d'opérer des règlements considérables, etc.

Si le correspondant ne répond pas à une première lettre d'une manière satisfaisante, on en écrit une seconde; si cette dernière reste sans effet, on devient de plus en plus pressant, et enfin, on le menace des poursuites judiciaires.

#### MODÈLE

St. Hyacinthe, 20 sept. 1896.

Monsieur J. FAURE, Iberville, P. Q.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, le relevé de votre compte se soldant en ma faveur par \$175.80.

Vous m'obligerez, Monsieur, en me faisant remise de ce montant au plus tôt.

Veuillez agréer, Monsieur,

Mes sincères salutations,

C. THERME.

176. Lettre d'envoi des valeurs.—La lettre d'envoi des valeurs est une lettre qui renferme des valeurs pour solde ou pour acompte d'une ou de plusieurs factures d'un correspondant.

On doit indiquer, dans cette lettre, les valeurs qu'elle renferme.

MODÈLE.-RÉPONSE A LA LETTRE CI-DESSUS.

Iberville, 24 Sept. 1896.

Monsieur C. Therme, à St-Hyacinthe P. Q.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 20 courant.

Vous trouverez sous ce pli:

10 Un chèque à vue, sur la Banque St-Hyacinthe, \$75.80.

20 Mon billet à votre ordre, au 15 octobre prochain, \$100: soit \$175.80, pour solde de tout compte entre nous jusqu'à ce jour.

J'aime à croire que vous serez satisfait de ce règlement.

Agréez, Monsieur,

Mes solutations empressées.

J. FAURE.

177. Nota.—On accuse réception des valeurs soit par une lettre jointe à un Regu, soit simplement par un Regu.

Modè E.

Valleyfield, 3 octobre 1896.

Monsieur P. SANLAVILLE, Montréal,

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez le reçu de \$11280, montant contenu dans votre lettre de ce jour.

Avec mes remerciements, agrécz,

Monsieur,

Mes sincères salutations,

J. POYER.

LETTRE D'AVIS DE TRAITE.

Québec, 10 octobre 1896.

Monsieur R. Bruyere, à St-Jean, P. Q.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, pour solde de ma facture du 8 septembre dernier je dispose sur vous d'une traite de \$175.80 ordre C. Therme, au 4 novembre prochain.

Vous voudrez vien lui faire honneur.

Agréez, Monsieur,

Mes salutations empressées,

P. H. GRILLIÈRE.

## EXERCICES PRATIQUES DE COMMERCE

ettre

itenni

ER.

1G.

cture

5.80

§ I

FACTURES .- (veir No. 34 à 41)

----- 1 -----

Vendu à W. McGrail, Montréal, 120 vgs. de coton @ 12 cts.; 60 vgs. de casimir @ \$1.15; 140 vgs. de drap @ \$2 40; 10 paires de gants de peau de chèvre @ 50 cts.; 120 vgs., dentelles @ \$0.20 cevts; 50 vgs. de toile @ \$0.24 cts.; 10 vgs. de ruban en dentelles @ \$0.20 cts.; 10 vgs. de ruban soie rouge @ \$0.12 cts.

\_\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_\_

Vendu a J. Rice, Sorel, 26 lbs. de sucre @ \$0.06½; 20 lbs. de café @ 30¼ cts.; 12 lbs. de thé @ 45 cts.; 12 gals. de sirop @ 50 cts.; 16 gals. d'huile de pétrole @ \$0.16½ cts.; 20 lbs. de savon @ 6 cts.; 30 lbs. de beurre @ 17 cts.; un jambon de 12½ lbs. @ 14 cts.; 30 lbs. de lard @ 9 cts.

\_\_\_\_\_ - 3 \_\_\_\_\_

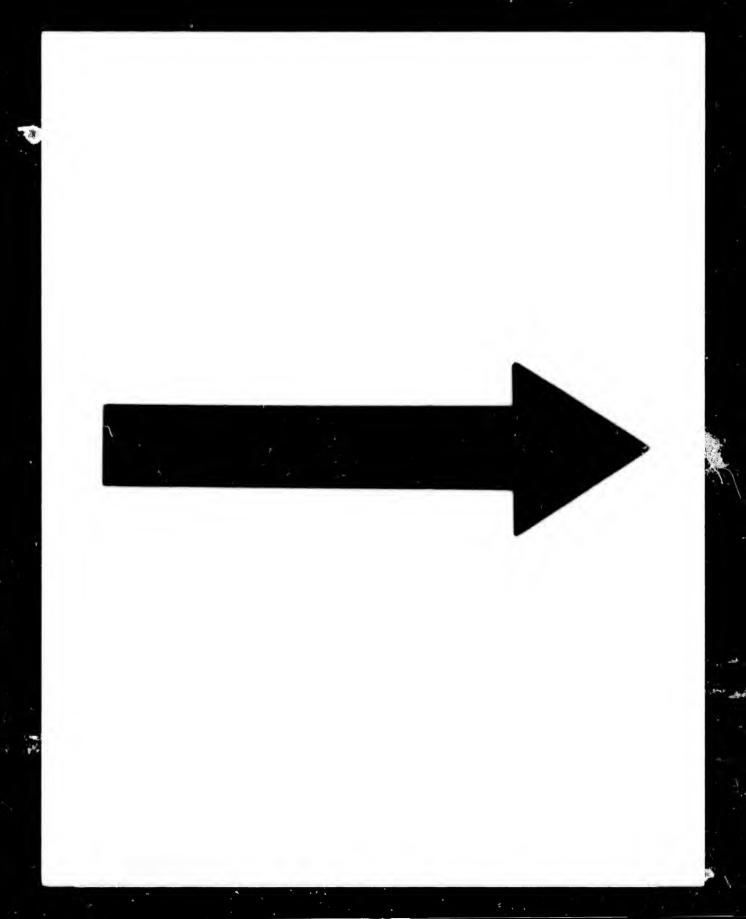
Acheté par J. Dyameau, Ottawa, 4 dzs., mouchoirs @ \$1.50;  $4\frac{1}{2}$  dzs., cols @ \$2.90;  $\frac{1}{2}$  dz., boutons de chemise @  $8\frac{1}{2}$  cts., pièce; 12 vgs., ruban bleu @ \$0.30 cts.; 18 vgs., mousseline @  $18\frac{1}{2}$  cts.

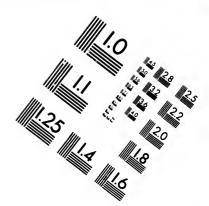
\_\_\_\_ 4 \_\_\_\_

Vendu à A. Paput, Ste-Martine,  $5\frac{1}{2}$  vgs. de soie @ \$0.80 cts.; 4 vgs., ruban @ 36 cts.; 9 vgs., mousseline @ 12 cts.;  $3\frac{1}{2}$  vgs., casimir @ \$1.20; 3 vgs., drap gris @ \$3.25; 6 dzs., chaussettes @ \$2.12; 6 vgs., toile @ 54 cts.; 3 dzs., cols @ \$1.40; 2 gilets en soie @ \$3.10; 1 pièce coton 53 vgs., @ 23 cts. On paye comptant, escompte à 4%. Acquittez la facture.

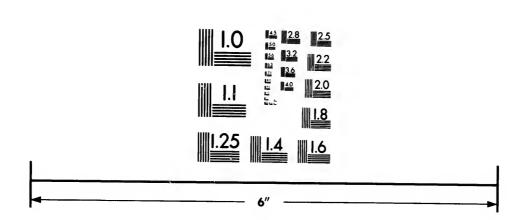
\_\_\_\_\_ 5 \_\_\_\_\_

Acheté par L. Brochier, St-Hyacinthe, 2 pains de sucre blanc importé 28½ lbs. chacun @ 13 cts.; 4 bbls. de farine extra @ \$6.95; 35 lbs. de fromage @ 11½ cts; 25 lbs. de raisins secs @ 17





# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STILL STATE OF THE STATE OF THE





cts.; 9 lbs. de poivre noir @  $43\frac{1}{2}$  cts.; 30 lbs. de beurre @ 18 cts.; 3 minots de pois @ 85 cts.; 13 minots de haricots @ \$1.25; 18 lbs. de lard @  $13\frac{1}{2}$  cts. On paye comptant, escompte  $5^{\circ}/_{\circ}$ . Acquittez la facture.

\_\_\_\_\_ 6 \_\_\_\_\_

Acheté par V. Reed, Trois-Rivières, savoir : 15 lbs. de sucre blanc @  $8\frac{1}{2}$  cts. ;  $14\frac{1}{2}$  lbs., beurre @ 16 cts. ; 6 gals., huile de pétrole @ 18 cts. ; 3 gals., huile d'olive à brûler @ \$1 10 ; 12 lbs. de café @ 32 cts. ; 21 lbs. de riz @  $6\frac{1}{2}$  cts. ; 18 lbs. de thé @ \$0.48 cts. ; 4 barils ds pommes sèches @ \$4.30 ; 21 gals. de sirop @ 60 cts. ; 1 sac de sel 40 cts. ; 20 lbs. de pruneaux @  $8\frac{3}{4}$  cts.

\_\_ 7 \_\_\_

Vendu au comptant à J. Bellot, Montréal, 60 lbs. de sucre d'érable @  $8\frac{1}{2}$  cts.; 18 lbs. de café Moka @ 42 cts.; 20 lbs. de café de Rio @ 46 cts.; 75 lbs. d'amidon @ 18 cts.;  $14\frac{1}{2}$  gals. de sirop @ 67 cts.; 95 lbs. biscuits sucrés @  $11\frac{1}{2}$  cts. Acquittez cette facture. Escompte  $3\frac{1}{2}$ %.

\_\_\_\_\_ 8 \_\_\_\_\_

Vendu au comptant à G. Rogers, Valleyfield, 12 bobines fil blanc @ 9 cts.; 14 vgs., mérinos @ \$1.20,  $7\frac{3}{4}$  vgs., indienne @ 18 cts.; draps et garniture pour capot \$12.50; 2 vgs., casimir pour habit @ \$3\frac{3}{4}; garniture pour habit, 75 cts.; 5 échevaux, fil noir @ 7 cts.; 9 vgs., coutil @  $22\frac{1}{2}$  cts.; 24 vgs., toile d'Irlande @ 43 cts.; 6 vgs., ruban vert @ 24 cts. Acquittez.—Escompte  $3^{\circ}/_{\circ}$ .

\_\_\_\_ 9 \_\_\_\_

Acheté par B. Jacquemot, Québee, comme suit : 13 vgs., coton Écossais @  $42\frac{1}{2}$  cts.; 35 vgs., de soie noire @ \$2.75; 25 vgs., drap de Sédan @ \$4.20; 20 vgs., toile de Hollande @  $40\frac{3}{8}$  cts.; 14 vgs., coton jaune @  $9\frac{1}{2}$  cts.;  $25\frac{1}{2}$  vgs., mérinos @ 70 cts.; 14 vgs., coutil @  $30\frac{1}{2}$  cts.;  $4\frac{1}{2}$  vgs., casimir double @ \$2.60; 18 vgs., de ruban @ 3 cts.; 11 vgs., franges grises @  $64\frac{1}{4}$  cts.;  $8\frac{1}{4}$  vgs., d'alpaca @ 49 cts.; 7 vgs., de batiste @ 9 cts.

\_\_\_\_ 10 \_\_\_\_

Relevé de compte de A. Ouellette, Rimouski, 4 juin :

Dr. 18 bottes de foin @ 9 cts. la botte ; 23 bottes de paille @  $3\frac{3}{4}$ ; 5 minots d'avoine @  $55\frac{1}{2}$  cts. ; 180 lbs. de son @ 2 cts. Le 16 juin, 15 bottes de foin @  $8\frac{1}{2}$  cts. ; 2 minots de maïs @ \$1.15. Le 17,  $5\frac{3}{4}$  quintaux, farine d'avoine @ \$1.05. Cr. Reçu en payment, le 18 juin, 6 minots de patates @ 43 cts. ; 18 dzs., d'œufs @ 14cts. :

\_\_\_\_ 11 \_\_\_\_

Relevé de compte de J. Poyer, Upton, 1 juin :

Dr.~230 dzs., de vitres  $15\times22$  @  $8\frac{1}{2}$  cts. pièce; 63 lbs. de clous @  $4\frac{1}{2}$  cts. Le 10 juin, 163 lbs. de fer @  $5\frac{3}{4}$  cts.; 25 lbs. de peinture blanche @  $24\frac{1}{2}$  cts. Le 15, 1 lb., vis @  $10\frac{3}{4}$  cts.; 3 pelles @ 58 cts.; 1 scie de moulin @ \$14.20. Cr. Reçu en payment, le 13 juin, 3,500 picds de planches à  $$8\frac{1}{2}$  les mille pieds.

\_\_\_\_ 12 \_\_\_\_

Relevé de compte de J. Dostf, 15 septembre ;

Dr. 55 minots de pommes de terre @ 42 cts.; 168 lbs. de chaux @  $\$2\frac{3}{4}$  le cent; 18 sept.  $2\frac{1}{4}$  minots d'oignons @ 85 cts.; 4 poches de choux de Siam @ 42 cts.; 34 minots de navets @ 31 cts.; Le 20, 15 dzs. d'œufs @ 19 cts.;  $2\frac{1}{4}$  minots de carottes @ 35 cts. Le 25, 160 lbs. de lard @  $8\frac{3}{4}$  cts. Cr. Reçu en payement, le 10 octobre, 23 vgs., flanelle @  $32\frac{1}{2}$  cts.;  $5\frac{3}{4}$  vgs., de drap @ \$2.54.

\_\_\_\_ 13 \_\_\_\_

Vendu à H. BERNE, Lawrence, Mass., savoir :

3 gals, de sirop @ 63 cts.; 31 lbs., farine @  $3\frac{1}{2}$  cts.; 12 lbs., de tabac @ 26 cts.; 49 lbs., de riz @  $3\frac{1}{2}$  cts.; 15 lbs., de mourue @  $4\frac{1}{2}$  cts.; 4 gals. de Sherry @ \$1.15; 13 lbs. de thé du Japon @ 38 cts.; 12 lbs. de café Moka @ 46 cts.;  $8\frac{1}{2}$  lbs. de saumon @ 11 cts.; 14 lbs. de raisins @ 19 cts.; 17 lbs. de sucre d'érable @ 8 cts.; 1 dz. de bouteilles de bière @ \$1.15; 23 lbs. de fromage @  $11\frac{1}{2}$  cts.; 6 dzs., d'oranges @ 24 cts.;  $5\frac{1}{2}$  dzs., de citrons @ 27 cts.;  $5\frac{1}{2}$  lbs.,

beurre @ 14 cts. On paye comptant, escompte  $5^{\circ}/_{\circ}$ . Acquittez la facture.

\_\_\_\_ 14 \_\_\_\_

Relevé de comple de P. McGuire, St-Hyacinthe, 10 octobre, savoir :

Dr.~472 gals., alcool anglais @  $85\frac{1}{2}$  cts. le gal.; 308 gals., vieux rhum @ \$1.50; 625 gals., geneviève de Hollande @ \$2 $\frac{3}{4}$ . Le 15, 318 $\frac{1}{2}$  gals., de rhum @ \$1.15; 117 gals., de cognac @ \$2.17. Le 21, 401 $\frac{1}{2}$  gals. de genièvre Écossais @ \$1.75. Cr. Reçu en payement savoir: le 19 octobre, 37 barils de saumon @ \$8.90; le 1er novembre un billet à ordre à 15 jours, de 280.00 piastres. Le 23, en espèces \$550.00.

\_\_\_\_ 15 \_\_\_\_

Vendu à Jos. HARNIAUX, Waterloo, savoir:

4 paires de souliers en cuir de veau @ \$2.20; une paire de socques en cuir @ \$1.75; 2 paires, scarpins @ \$1.17; 3 paires de souliers de chasse @ \$2.25; 3 paires, claques @ \$1.12. On paie comptant, escompte à  $4^{\circ}/_{\circ}$ . Acquittez.

\_\_\_\_\_ 16 \_\_\_\_\_

Acheté par J. Bastide, Sorel, savoir :

29 peaux de veau @ 68 cts ; 95 peaux de daim @ 47 cts., 19 peaux de Russie @ \$2.34 ; 145 peaux d'agneaux @ 29 cts. Trois mois de crédit avec intérêt à 6°/ $_{\circ}$ . Quel sera le montant dû à l'échéance.

\_\_\_\_ 17 \_\_\_\_

Acheté par C. THERME, Richmond, savoir :

78 Arithmétique Commerciale @ 45 cts.; 58 Arithmétique Pratique @ 35 cts.; 3 dzs. de livres, Simple Lecture @ \$4.20; 60 Grammaire Française @ 27 cts.; 36 Abrégé d'Histoire du Canada @ 23 cts.; 60 Algèbre Elémentaire @ 19½ cts.; 25 Cours Commercial des Frères Maristes @ 90 cts.; 3,800 cahiers de devoir @\$40.00 le mille. Payé en s/b à m/o, à 3 mois. Faire la facture et le billet.

\_\_\_\_ 18 \_\_\_\_

Vendu à P. Albo: N, Trois-Rivières, savoir :

18 charrues @  $\$12\frac{1}{2}$ ; 34 scies @ \$2.90; 106 bêches @ 60 cts.; 80 pelles @ 55 cts.; 48 qtx, fer @ \$11.70; 48 marteaux @ 35 cts.; 18 scies de moulin @ \$8.40; 2 faucheuses @ \$53.50. Payé par une traite sur Jos. Tartre, à 15 jours. Faire la facture et la traite.

CONNAISSEMENTS. (Voir No. 33.)

FAIRE LES CONNAISSEMENTS SUIVANTS:

1

Le 25 mai 1896.—Les marchandises suivantes sont chargées à bord du vapeur "Le Canada", capitaine J. Raffin, actuellement au port de Montréal, partant le 28 courant pour Halifax, N. E. 65 barils de farine, marqués S. M.: 80 sacs, blé ordinaire, marqués C. T. (Expéditeur, vous-même.) Destinataire E. Duval. Le fret est à la charge de E. Duval.

2

Le 1er juin.—Vapeur "St-Laurent" actuellement au port de Montréal, partant le 6 courant pour Boston (Mass.,) Capitaine, vousmême. Expéditeur, J. McGowan. Destinataire, B. Taché, ?5 caisses, lard salé, marquées M. G. Le fret étant de \$25.00, est à la charge de l'expéditeur.

3

Le 8 juillet.—Vapeur "Saguenay" au port de Montréal. Capitaine A. Behrendt, partant le 12 courant pour Liverpool (Angleterre) Expéditeur (vous-même). Destinataire L. Douglass, 220 boîtes de fromage marquées C. T.; 150 tinettes de beurre, même marque.

Le ler août.—Vapeur "Henri IV" au port de Québec, partant le 8 août, pour le Hâvre (France). Capitaine vous-même. Expéditeur E. Cellard. Destinataire L. Monnery.

Marchandises expédiées: 130 quarts d'huile de pétrole, marqués J. R.; 75 boîtes d'amiante, même marque. Le fret est à la charge du destinataire.

§ II

REÇUS.—(Voir No. 41.)

J. Raffin vous doit \$425.

10 Le 1er mars il vous paye la moitié de ce montant.

20 3 mois après, il vous solde la balance.

Faites les deux reçus.

J. Bellot vous doit \$84 $\frac{2.5}{100}$ .

Le 10 juin, il vous paye ce montant en marchandises.

**-** 2 ----

Faites le reçu.

P. McGuire vous doit \$612, payables en trois payements de 4 mois en 4 mois, et \frac{1}{3} chaque fois.

\_\_\_\_ 3 \_\_\_\_

Faites les trois reçus.

RECONNAISSANCE DE DETTES. - (Voir No. 49.)

\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_

Vous empruntez \$820 à A. Hébert, payables dans un an et demi, avec intérêt  $5^{\circ}/_{\circ}.$ 

Faites la reconnaissance de dette, et dites en plus le montant total que vous devrez à A. Hébert, à l'échéance.

\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_

Vous achetez à P. Caron, une maison pour \$1,800.

Vous lui payez comptant \$500 et la balance en deux payments égaux de 10 mois en 10 mois, avec intérêt à  $6^{\circ}/_{\circ}$ .

Faites la reconnaissance de la dette ainsi que le montant payé à chaque versement, intérêt compris.

nt

## III

## EFFETS DE COMMERCE.—(Voir Nos. 42 à 83).

BILLETS A ORDRE.—BILLETS AU PORTEUR.—SIMPLE PROMESSE.

Dans les billets suivants, l'élève sera le souscripteur.

1
Montant \$25; temps 3 mois; ordre J. Raffin.  lo Faire le même billet au Porteur.  20 " " " simple promesse.
2
Montant \$45; temps 5 mois; ordre J. Rice.  10 Faire le même billet au Porteur.  20 "" " simple promesse.
<del></del> 3 <del></del>
Montant \$200; temps 15 jours; ordre B. Jacquemont.  lo Faire le même billet au Porteur.  20 " " simple promesse.
<del></del>
Montant \$235 $\frac{5.0}{10.0}$ ; temps 30 jours; ordre A. Joubert.  lo Faire le même billet au Porteur.  20 """ " simple promesse.
5
Montant \$412 \frac{7.5}{10.0}; temps 45 jours; ordre J. R. Corcoran.  lo Faire le même billet au Porteur.  20 "" " simple promesse.
<del></del> 6
Montant \$617 20 ; temps 60 jours; ordre L. Royer.  10 Faire le même billet au Porteur.  20 " " " simple promesse

Montant \$870 \( \frac{80}{100} \); temps 18 mois; ordre J. Bour.  10 Faire le même billet au Porteur.  20 "" " simple promesse.
<del></del> 8 <del></del>
Montant \$418; 8 jours; ordre L. P. McGuire.  10 Faire le même billet au Porteur.  20 " " " simple promesse.  —————————————————————————————————
Montant \$60, à vue ; ordre A. Prud'homme.
lo Faire le même billet au Porteur.
20 " " simple promesse.
10
Montant \$125.50; 15 jours; ordre J. Faure.  10 Faire le même billet au Porteur.  20 " " simple promesso.  ——————————————————————————————————
Montant \$722.45; temps 9 mois; ordre R. Bruyère.  10 Faire le même billet au Porteur.  20 """ simple promesse.  —————————————————————————————————
Montant \$83.16; temps 18 jours; ordre N. Aubry.  10 Faire le même billet au Porteur.  20 " " " simple promesse.
${\bf IV}$
LETTRES DE CHANGE.—(Voir Nos. 50 à 54.)
1

Dans les lettres de change ci-après, l'élève sera le Tireur. Montant \$850 ; temps 10 jours ; bénéficiaire, C. Therme ; Tiré, H. Berne.

lo Faire la même lettre	au Porteur.
20 " " " "	à l'ordre du Tireur.
	2
Montant 600 00	
Tire, A. Richard,	emps 30 jours ; bénéficiaire, A. Laberge
lo Faire la même lettre	au Porteur.
20 " " " "	à l'ordre du Tireur.
	3
Tire, J. Blais.	temps 3 mois; bénéficiaire, J. Therme
lo Faire la même lettre	
20 " " " "	à l'ordre du Tireur.
	<del></del> 4 <del></del>
lo Faire la même lettre	
20	à l'ordre du Tireur.
	5
Montant \$624.30; Bellot.	60 jours; bénéficiaire, J. Rice; Tiré, J.
lo Faire la même lettre	au Porteur.
20 " " " "	à l'ordre du Tireur,
	6
ine, il. Monnery.	5 jours après date ; bénéficiaire, B. Taché ;
	" à l'ordre du Tireur.
LETTRES DE CHANG	E ÉTRANGÈRES. (Voir Nos. 54 à 56).
	1
Montant 350 francs	3; 3 mois, bénéficiaire, C. Therme ; Tiré,

A. Usclard, banquier à Paris.



Tiré,

10 Faire la même lettre au Porteur. 20 """ å l'ordre du Tireur.

\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_

Montant 25 Livres sterling, 8 jours après vue ; bénéficiaire, Br. James ; Tiré, London Bank.

10 Faire la même lettre au Porteur.

20 " " " à l'ordre du Tireur.

<del>----</del> 3 -----

Montant 1385 francs; à présentation; bénéficiaire, Banque Parisienne; Tiré, R. Galois.

10 Faire la même lettre au Porteur.

20 " " " à l'ordre du Tireur.

\_\_\_\_ 4 \_\_\_\_

Montant \$177.25; 15 jours de vue; Bénéficiaire, C. Therme; Tiré, The National Park Bank, New-York.

lo Faire la même lettre au Porteur.

20 " " " à l'ordre du Tireur.

\_\_\_\_ 5 \_\_\_\_

Montant 65 Livres Sterling; 35 jours; Bénéficiaire, Wm. F. Thompson; Tiré, J. Rice, Dumfries, (Ecosse).

10 Faire la même lettre au Porteur.

20 " " a l'ordre du Tireur.

 $\mathbf{v}$ 

CHÈQUES. (Voir Nos. 56 à 58)

\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_

(Souscripteur, l'élève).

Montant de \$15 $\begin{bmatrix} 120 \\ 1000 \end{bmatrix}$ , à vue, bénéficiaire, H. Berne ; Tiré, Banque de Montréal.

lo Faire le même chèque au Porteur.

20 " " a 8 jours après date.

### \_\_\_\_ 2 \_\_\_\_

Montant \$83.15; 30 jours; bénéficiaire, V. Blyth; Tiré, Banque des Marchands.

lo Faire le même chèque au Porteur.

20 " " " à Présentation.

\_\_\_\_ 3 \_\_\_\_

Montant \$125.40; 3 mois; bénéficiaire, P. Alboin; Tiré, B que d'Hochelaga.

10 Faire le même chèque au Porteur.

20 " " " à 15 jours après date.

\_\_\_\_ 4 \_\_\_\_

Montant \$275; à 8 jours de vue; bénéficiaire, J. Perreton; Tiré, Banque Jacques-Cartier.

10 Faire le même chèque au Porteur.

20 " " a 4 mois après date.

### VI

# ESCOMPTES. (Voir Nos. 65 à 72).

Trouver l'escompte commercial des montants ci-après, ainsi que leur valeur actuelle.

19	Montant	\$120	,	temps	31	an	, taux	5 °/o
2o	6.0	\$ 80	,	"	$\dots$ 2	ans	, "	4 9/8
ვი	"	\$720	,	"	.,6	$\mathbf{mois}$	, "	6°/°
4°	££	\$950.60	,	"	3	66	, "	6°/°
50	"	\$812.50	,	"	1		, "	8°/°
60	££	\$4265.00	١,	"	10	) jours	, "	6 °/°
70	66	\$6280.00	),	"	5	66	, "	8°/°
8°	"	\$ 784,	,	"	1	an 6 m	ois "	4 °/0
90	"	\$ 350,	,	"	9	mois, t	aux "	$\dots 5\frac{1}{2}^{\circ}/_{\delta}$
10°	"	\$ 650,	,	"	13	1",		4 %/0
119	"	\$ 840,	,	**	$\dots 5$	",	"	7 °/0
120	66	\$8520,	,	"	1	jour,	"	8 %/0
13°	"	\$2500,	,	"	$\dots$ 4	mois,	11 jour	rs, 6 °/ <sub>o</sub>

iaire,

nque

rme ;

n. F.

Ban-

```
14° Montant....$1806, , temps....1 an,4m., 24 jrs., taux 5°/_{o} 15° "....$3220, , ".....7 mois, 17 jours, " 6\frac{1}{2}°/_{o}
```

Trouver l'escompte commercial et l'escompte des Banques des effets ci-après, ainsi que leur valeur actuelle.

```
Montant....$ 200, temps....3 mois
 20
              ....$ 426,
                                 ....1
                                          "
 30
              ... $ 870,
                                ....14 jours
 40
              ....$1500,
                                ....5 mois, 12 jours
 50
                             "
              ....$2400.
                                 ....2 ", 26 "
 60
              ....$ 900,
                                .... 2 ans, 7 mois, 8 jrs,
 70
                                ....4 mois, 18 jours,
              ....$1200,
80
             $800. Billet fait le 1er août, à 3 mois, négocié le 15 sept. à 5%,
 9°
                            " 4 juillet, à 8 ", "
                                                     "27 juil. à 6 °/.
             $ 780 " "
                                                     " 20 sep. à 8 ^{\circ}/_{\circ}
10°
             $1318 " "
                            "12 sept. à 40 jours"
119
             $4600 "
                                                     " 12 déc. à 4½°/.
                          " 4 nov., à 7 mois"
                                                    "11 nov. à 6½°/
129
             $8070 "
                            " 3 " à 45 jours"
                                                     "1 août à 5\frac{1}{2}°/
                           " 7 juil à 10 mois "
13°
            $70150 "
                                                     " 4 jan. à 6\frac{1}{4}"/
140
            $31780 "
                        "
                            " 15 déc.à 11 1 " "
15°
                            " 25 oct. à 5
                                                    "28 oct. à 7\frac{3}{4}"/
            $11470 "
```

REMARQUE.—Dans cet ouvrage, en ce qui concerne la comptabilité, nous avons donné en premier lieu la théorie de la tenue des livres en Partie Double, comme étant la vraie science de toute Comptabilité. Nous donnons également ici des exercices pratiques en rapport avec cette théorie.

Néanmoins, nous conseillons aux Maîtres de faire commencer leurs Elèves par les exercices pratiques de la Comptabilité Agricole, celle des Artisans, et enfin, la tenue des livres en Partie Simple se trouvant à la fin de l'ouvrage.

Ces exercices d'abord, leur faciliteront beaucoup l'application de la théorie de la vraie comptabilité.

# EXERCICES DE TENUE DES LIVRES. (Voir Nos. 83 à 146).

### SÉRIE I

10/0

des

1°/。

5%

٠/،

10/0

ta-

des

np• en

er

le,

se

172

Mars 2, 1896.—Je (nom du commerçant) commence mes opérations commerciales avec un Capital en espèces de \$4000.00 que je verse en Caisse. Le 3.—Acheté de A. Richard, au comptant, 200 vgs., drap @ \$3\frac{0}{10}. Le 8.—Acheté de E. McGowan, à crédit, 500 vgs., casimir à \$2.50. Le 11.—Vendu à J. Raffin, au comptant, 100 vgs., drap à \$4\frac{0}{10}. Le même jour.—Vendu à J. Rice, au comptant 250 vgs., casimir à \$3.00. Le 18.—Acheté à E. Duval, au comptant, 1250 verges, indienne à \$0.06. Le 23.—Payé à E. McGowan, en acompte, \$1000. Le 27.—Vendu à J. Bellot, contre son billet à mon ordre, à 30 jours, 100 vgs. de drap à \$4.00. Le 20.—Vendu à L. Bergevin, au comptant, 750 vgs., d'indienne à \$0.09. Le 31.—Payé les gages du commis \$50.

Marchandises invendues: 250 vgs., casimir @ \$2.50=625 500 " indienne @ \$0.06= 30

Total..... \$655.00

Après balance faite, le résultat du mois doit être de, Marchandises en magasin \$655.00. Gain net \$297.50. Capital net \$4297.50.

### SÉRIE II

Le 2 avril.—Je commence mes opérations commerciales avec un Capital en espèces de \$7500. Je dois à C. Therme, \$1250. Le 4.—Acheté à A. Hébert, 600 bbls., farine ordinaire à \$7.90, au comptant. Le même jour.—Souscrit à C. Therme, mon billet à son ordre, au 26 courant, pour le montant que je lui dois \$.... Le 8.—Acheté à A. Laberge, 1000 minots de blé d'Inde à \$0.80. Payé en m/b à s/o à 60 jours. Le 11.—Vendu à E. Viault, à crédit, 200 bbls., farine ordinaire à \$8.50. Le 17.—Vendu à A. Usclard, 200 bbls., farine ordinaire à \$9.00; 800 minots, blé d'Inde à \$0.90. Reçu en payement savoir: En espèces \$1500; s/b à m/o à 30 jours, pour la balance. Le même jour. Acheté à P. Douglass, 1000 minots, froment à \$1.50. Donné en payement, en espèces \$1000. Balance à crédit. Le 19.—Vendu à E. Richard, au comptant, 200 bbls., farine à \$8.75. Le 22.—Reçu de E. Viault, en acompte, \$1000. Le 25

—Vendu à H. Gagnier, contre s/b à m/o à 60 jours, 800 minots, blé de froment à \$1.75. Le 26.—Payé à C. Therme, le montant de mon billet échu ce jour \$.... Le 29.—Acheté de W. Caron, 500 bbls., farine ordinaire à \$7.00. Donné en payement le billet de H. Gagnier à m/o (endossé en blanc) \$... et balance en espèces. Le 30.—Vendu à P. Lepage, au comptant, 300 bbls., farine ordinaire à \$8.00, 200 minots, blé de froment à \$1.85. Le même jour.—Payé pour le loyer du magasin \$50; pour les gages du commis \$50.

La balance des comptes faite, le résultat du mois est de, Marchandises en magasin \$1560. Bénéfice net \$1600. Le Capital net à ce jour est de \$7850.

### SÉRIE III

Montréal, 1er Mai, 1896.—Je commence mes affaires commerciales avec un Capital en espèces de \$5000.00. Le 2.—Acheté à J. Bellot, au comptant, 10 boîtes de thé, 54 lbs. chacune à \$0.50; 10 quarts de sucre, chacun 550 lbs. à \$0.06; 3 quarts de mélasse, chacun 60 gallons à 42 cts.; 10 bbls. de farine à \$6.50.—Le même jour.— Acheté à C. Therme, contre mon billet à son ordre, à 30 jours, 50 boîtes de fromage canadien, chacune 55 lbs. à 11½ cts.; 800 lbs. de beurre à 21½ cts. Le 4. - Vendu à J. Raffin, à crédit, 2 boîtes de thé, chacune 54 lbs. à 56 cts.; 6 boîtes de fromage, chacune 55 lbs. à  $15\frac{1}{2}$  cts.; 51 lbs. de beurre à 25 cts. Le 5.—Acheté à E. Duval, à erédit, 4 quarts de riz, chacun 250 lbs. à 4 cts.; 6 barils de porc salé, chacun 200 lbs. à 10 cts.; 8 barils, jambon, chacun 54 lbs. à 12cts. 60 poches de patates à 50 cts. Le 6.—Payé pour articles de bureau, papier, etc., \$10.00. - Le même jour. - Vendu à J. Faure, au comptant, 1 quart de mélasse, 60 gallons, à \$0.50; 2 quarts, riz 250 lbs. chacun, à 5cts. Le 8. - Vendu à J. Rice, 3 barils, porc salé, 200 lbs. chacun, à 13 cts.; 20 poches, patates à 60 cts.; 4 barils de jambon, chacun 54 lbs. à 17cts. Reçu en payement son billet à mon ordre à 10 jours. Le 10.—Reçu de J. Raffin, en acompte, \$100. Le 12.-Souscrit à E. Duval, mon billet à son ordre, à 10 jours pour solde de compte \$.... -Le même jour. -Acheté à A. Hudon, au comptant, 20 bbls., farine extra à \$7.50; 15 quarts, pommes à \$3.00 90 poches de patates à 0.50cts.; 300 lbs., fromage ordinaire à 10cts.

Le 14.—Payé pour diverses réparations au magasin \$20.60.—Le même jour. — Pris dans la caisse pour diverses dépenses personnelles \$45.75. Le 17.—Vendu à H. Demers, à crédit, 100 lbs. de beurre, à \$0.25; 72 lbs. de fromage ordinaire à \$0.15.—Le même jour.— Payé pour le loyer du magasin \$60.00. Le 18.—Vendu à A. Laberge, à crédit, 3 boîtes de thé, 54 lbs. chacune, à \$0.56; 2 quarts, sucre, 550 lbs. chacun, à \$0.07; 1 quart de mélasse, 60 gallons, à Le 20.—Acheté au comptant, de J. McGowan, 14 boîtes de savon, chacune 50 lbs. à Sets.; 15 bbls., porc salé, chacun 200 lbs. à 10cts. Le 21.—Vendu à L. Chaput, 130 poches de patates à 60cts, Reçu en payement, en espèces \$50 et balance à crédit. Le 22.— Reçu de J. Rice, le montant de s/b à m/o, souscrit le 8 courant \$ ... Le 23.—Payé à E. Duval, le montant de mon billet à son ordre, échu ce jour de \$....Le 25.—Acheté à R. Godin, 6 barils, mélasse chacun 60 gallons à 42 cts.; 7 quarts, sucre, 550 lbs. chacun, à 5 cts.; 20 boîtes café en tout 1900 lbs. à 21½ cts. Donné en payement savoir: en espèces \$350, mon billet à son ordre, à 60 jours, \$200, balance à 30 jours. Le 28.—Vendu à I. Poirier, à crédit, 12 boîtes, de fromage, en tout 660 lbs. à 15cts.; 15 bbls. de farine extra, à \$8.00 ; 8 boîtes de café, en tout 760 lbs. à 32cts. ; 250 lbs. de riz à 5 cts. Le 30.—Reçu de A. Laberge, en acompte \$120. Le 31.— Payé un mois de salaire au commis \$55.

- 1° Faire l'inventaire des marchandises invendues cotées au prix coûtant.
  - 2º Balancer les comptes selon les règles. (Voir Nos. 122 à 136).
  - 3º Dresser le bilan.

, blé

mon

bls..

nier

0.—

00,

ır le

lar-

et à

er-

ւ J. 10

un

50

de

hé, à

, à

lé, ts.

u-

au 50

lé, de

n

ır

u

4° Déterminer le gain ou la perte,

## SÉRIE IV

Québec, 1er Juin, 1896.—Je continue mes opérations commerciales avec l'actif et le passif pris de mes livres de comptes savoir : Espèces en Caisse \$3420.40. Marchandises en magasin \$2412.60. Mes billets en main s'élèvent à \$1418. A. Usclard me doit \$12.50. R. Galois \$248.55. J. Blais \$50. Je dois pour mes billets en cir-

culation \$784.75. Je dois à E. Bouchard \$40, à J. McGowan \$96.25. Le 2.—Recu de J. Blais le solde de son compte \$...,-Lemême jour.—Donné à J. McGowan, un a dre sur R. Galois, à 8 jours de vue, \$75. Le 4.—Payé à la Cie d'Assurance Western 11% de prime pour un montant de \$1900, valeur des Marchandises en magasin. Le 5-Vendu à L. Boyer, à crédit, 24 verges de drap, qualité supérieure à \$5.55; 240 verges, toile de Hollande, à \$0.63\frac{1}{3}; 65 vgs., casimir à \$1.75; 68 verges, coton ordinaire à 24½ cts. Le 6-Reçu de J. Quintal, le montant de son billet à mon ordre, échu ce jour \$970.50. Le 8 - Vendu à H. Dyameau, 681 verges, drap de Sédan, à \$4.75;  $14\frac{1}{4}$  verges, drap gris à \$2.75;  $20\frac{3}{4}$  verges de mérinos à \$1.45; 31 verges, coton, double largeur, à \$0.32. Reçu en payement s/b à m/o, à 30 jours, \$170. Un ordre à vue sur J. Blais, \$123.50 et balance en espèces. Le 10-Reçu de J. Blais, pour le montant de son billet à mon ordre du 10 mai dernier, échu ce jour, \$447.50 ainsi que pour l'ordre à vue de H. Dyameau, \$123.50 savoir: 503 verges, velours soie à \$9.30; balance en espèces. Le même jour-Acheté à A. Ouellet, 220 verges de flanelle blanche, qualité supérieure à \$0.87\frac{1}{2}; 195 verges, flanelle rouge à \$0.92. Donné en payement savoir : une lettre de change sur R. Galois, acceptée par lui, à 15 jours de vue, \$143 50. Balance à 20 jours. Le 12 - Vendu à J. Rice, à crédit, 9\(\frac{1}{2}\) verges de velours soie à \$\(\frac{1}{2}\)10.70. Le même jour— Vendu à divers,  $9\frac{3}{4}$  verges, flanelle blanche à \$1.12;  $37\frac{1}{5}$  verges, drap bleu à \$4.20. Le 15-Reçu pour ma part de l'héritage de mon oncle Eustache \$740.25 que j'ai déposées à la Molson's Bank. Le même jour - Payé à J. Raffin pour m/b à s/o, échu ce jour, \$485. (Ce billet a été souscrit le 15 mars). Le 18 - Vendu à C. Therme, à crédit, 6 verges, velours soie à \$10.70. Le même jour-Acheté à E. Viault,  $215\frac{3}{4}$  verges, soie noire à \$4.36. Donné en payement le billet de H. Dyameau, à mon ordre de \$.... (endossé en blanc). Mon billet à s/o, à 40 jours de \$500, et balance en espèces. Le 20— Accepté la lettre de change de A, Ouellet, à l'ordre de J. Faure, à 30 jours, pour solde de compte \$....Le 22—Soldé le compte de E. Bouchard \$..., Le même jour-Soldé le compte du cordonnier \$8.75. Le 23 — Vendu à divers,  $5\frac{1}{5}$  verges, soie noire à \$5.25; 15 verges flanelle rouge à \$1.08; 25 verges, drap de Sédan à \$4.75. Le 24 - Escompté la lettre de change de A. Ouellet, ordre J. Faure

à 30 jours de date \$.... Escompte à 6% pour 20 jours y compris les 3 jours de grâce. Donné en espèces \$... Le 26—Le magasin a été la proie des flammes. Très peu de marchandises ont été sauvées. Le 28—Reçu pour la vente à l'encan des marchandises sauvées de l'incendie du magasin \$145.80. Le 30—Reçu de la Cie Western, le montant pour lequel mes marchandises étaient assurées \$....

- 10 Balancer les comptes.
- 20 Dresser le bilan.

owan

-Le

jours

;% de

maga-

té su-

vgs.,

: 6-

nu ce p de

méripave-

Blais,

ur le jour,

23.50

même

ualité

ıé en э par

ndu à ur—

, drap

mon

\$485.

erme,

.cheté

ment

lanc).

20-

ure, à

de E.

nnier

5; 15

4.75.

aure

Le

30 Déterminer le gain ou la perte.

# SÉRIE V

Montréal, 1er avril.—Je prends en mains les affaires commerciales de mon père, et je continue la même ligne de commerce avec l'Actif et le Passif pris de ses livres de comptes, balancés le 31 mars savoir :

Espèces en Caisse \$9471.92.

Marchandises en magasin: (Inventaire) 28 vgs., toile de Hollande à 40 cts.; 8 vgs., satin noir à \$3.75; 135 vgs., drap gris à \$4.10; 104 vgs., drap noir à \$4.50; 180 vgs., flanelle griso à 22 cts.; 8 vgs., de flanelle rouge à 25 cts.; 30 vgs., velours soie à \$7.50; 530 vgs., drap d'Elbœuf, à \$5.50; 191 paires, chaussures pour hommes, à \$1.50; 145 paires, pour dames à \$1.25; 60 paires de claques à 60 cts. Ses billets en main s'élèvent à \$343.70. Il lui est dû par A. Usclard \$418.53. Ses billets en circulation s'élèvent à \$9575, (une traite de C. Therme, acceptée le 10 mars dernier, au 8 courant, ordre R. Bruyère \$8425.00 et en un billet de F. Martel, ordre A. Bertrand de \$1150.00.) Il a en dépôt à la "Molson's Bank "\$1000.00. Même jour.—Payé la traite C. Therme, ordre R. Bruyère, \$8425.00, pour laquelle ce dernier m'accorde un escompte de 5% pour la lui solder 10 jours avant l'échéance. Escompte \$.... Donné en espèces \$....Le 5.—Vendu au comptant, à Divers, 10 paires, chaussures pour dames à \$1.80; 10 paires de claques à 80 cts.; 15 paires de chaussures pour hommes, à \$2.00. Le 6.--Vendu à E. McGowan, 100 vgs., drap d'Elbeuf, à \$7.10; 30 vgs., velours soie, à \$8.80; 8 vgs., flanelle rouge, à 40 cts., 20 vgs., flanelle grise, à 25 ets.; 60 vgs., drap noir, à \$6.30; 45 vgs., drap gris, à \$5.25 cts.; 8 vgs., satin noir, à \$4.80; 28 vgs., toile de Hollande, à 60 cts. Reçu en payment:  $\frac{1}{2}$  en s/b à m/o, à 60 jours ; en espèces, \$425.00, et balance à crédit, Le 8.—Acheté à A. Usclard, 1200 vgs., toile de Belgique, à 43 cts.; 800 vgs., drap américain, à \$2.25; 1200 vgs., coton des Indes, à 24 ets., 650 vgs., mérinos, à \$1.30; 24 dzs., foulards, à 75 ets. pièce. Donné en payement m/b à s/o, au 15 juin prochain de \$1200.00. Quittance sur le montant qu'il doit du 28 dernier \$418.53; le billet de M. Dunn à m/o, au 9 courant de \$343.70 (endossé en blanc), en espèces \$800.00. Balance à crédit. Le 12 —Vendu à M. Latraverse, 6 dzs., foulards à \$1.00 pièce; 80 vgs., mérinos, à \$1.80; 400 vgs., coton des Indes à 40 cts.; 50 vgs., drap gris à \$5.25; 100 vgs., toile de Belgique, à 65 cts.; 60 vgs., drap américain, à \$2.80; 50 vgs., flanelle grise, à 35 cts. Reçu en payement, un ordre sur F. Emard, au 10 juin prochain, de \$380.00; Balance en espèces, avec un escompte sur cette facture de 6°/. Le 15.— Prêté à G. Morel, jusqu'au 28 courant, \$500.00. Le 20.—Payé à J. Rice, pour 30 cordes de bois de poêle, à \$1.30. Le 23-Payé pour taxes municipales, 25.00. Le 25.—J'ai assuré, contre le feu, à la "Royal Insurance Cie" des marchandises pour une valeur de \$3500.00, à  $1\frac{3}{4}$ % de prime, que j'ai payée en espèces. Le 27.—Payé en acompte, à A. Usclard, sur sa facture du 8 courant, \$300.00. Le 28.—G. Morel ne pouvant me remettre le montant que je lui ai prêté le 10 courant, me souscrit s/b à m/o, au 1er juin prochain, pour le même montant \$....Il me paye les intérêts d'avance, à  $\frac{4_1}{2}$ °/ $_{\circ}$ ; Reçu en espèces, pour 42 jours, \$...

On peut faire la Balance des comptes après chaque mois.

Mai. Le 4.—Reçu de l'héritage de mon oncle W. McGrail, \$4500.00. Le 5.—Vendu au comptant, à divers, 10 paires chaussures pour hommes, à \$2.00; 10 paires, claques, à 80 cts.; 25 paires, bottines pour dames \$1.80. Le 7.—Acheté le 30 Actions de la Banque des Marchands, au cours de \$112.00, que j'ai payées en espèces.

elours

grise,

\$5.25

0 cts.

5.00,

toile

1200

dzs.,

juin

lu 28

43.70

Le 12

vgs.,

drap

drap

paye-

; Ba-

15.--

é à J.

pour

à la

ır de Payé

Le

lui ai hain,

ice, à

}rail,

sures

, bot-

nque

èces.

Le 10.—Payé le montant d'un billet, souscrit par mon père, ordre A. Bertrand, échu ce jour, de \$1150.00. Le 14.—Accepté la lettre de change de A. Usclard, ordre A. Bertrand, au 30 courant, pour la balance de sa facture du 8 dernier \$....Le 15.—Escompté à la Banque de Montréal, le Billet à m/o de E. McGowan, au 6 juin prochain. Escompte 7°/, pour 24 jours y compris les 3 jours de grâce. Reçu en espèces \$.... Le 18.—Expédié à T. Durand, Halifax, par le "Saguenay," capitaine J. Feuillet, stationné au port de Montréal et partant le 23 courant, savoir : 700 vgs., drap américain, à \$2.75; 800 vgs., toile de Belgique, à 60 cts.; 800 vgs., coton des Indes, à 38 ets.; 400 vgs., mérinos, à \$1.75; 18 dzs., foulards, à 90 ets., pièce; 100 paires de bottines pour dames à \$1.75; 100 paires de chaussures pour hommes, à \$1.85; 400 vgs., drap d'Elbeuf, à \$7.00. Payé en espèces pour divers frais d'expédition \$8.25; à la Cie d'Assurance Maritime de Montréal 140, pour les marchandises cidessus; valeur des marchandises assurées \$6700.00, plus \$1.50 pour la police d'assurance. Faire 10 La facture. 20 Le connaissement. 30 La letire d'avis d'exp<sup>Al</sup>ion. Le 25.—Vendu à Dyameau, 10 Ac. tions de la Banque des Marchands, au cours de \$120,00. Reçu en espèces \$ ... Le 28.—Reçu avis que F. Emard est en faillite; il liquide à 10°/. Le 30.—Soldé le montant de la lettre de change A. Usclard, ordre A. Bertrand, échue ce jour de \$....

Nota.—On peut, si on le juge à propos, faire balancer les comptes après chaque mois afin d'habituer les élèves à faire cette balance promotement.

Juin. Le 2.—Payé pour la réparation de l'enseigne du magasin \$3.25; annonces dans les journaux \$12.50. Le 6.—Vendu à A. Bachand, 25 vgs., drap noir à \$6.30; 25 vgs., drap d'Elbœuf, è \$7.10; 25 paires de chaussures pour hommes à \$2.00; 15 paires de claques à 80 cts.; crédit au 30 courant. Le 8.—Reçu de E. McGowan, en acompte sur ma facture du 6 avril dernier \$200.00. Le 10.—F. Emard étant en faillite et ne pouvant me payer l'ordre de M. Latraverse, échu ce jour de \$380 00, je porte ce montant au compte de ce dernier. Le 13.—Reçu de T. Durand, en acompte sur mon envoi du 18 dernier \$3000.00. Le même jour.—Reçu de G. Morel

le montant de s/b à m/o, du 28 dernier, échu le 10 courant \$....

Le 15.—Payé le montant de m/b, ordre A. Usclard, échu ce jour de
\$....Le 18.—Reçu de A. Bachand, pour solde de ma facture du 6
courant \$200.00, et pour la balance il me souscrit s/b à m/o à 30 jours
\$....Le 20.—Payé pour divers frais de ménage \$40.80. Le 22.—
Vendu à A. Tangnay, au comptant, 8 Actions de la Banque des Marchands, au cours de \$118.00. Le 24.—Reçu de T. Durand, en acompte, en espèces de \$1800.00, et s/b à m/o à 60 jours de \$1500.00. Le

25.—Reçu de E. McGowan, en acompte \$150.00. Le 27.—Déposé à la Molson's Bank \$2500.00, aux taux ordinaire de 4½°/o. Le

28.—Vendu à H. Murphy, au comptant, 6 Actions de la Banque des Marchands, au cours de \$123.50. Dudit.—Reçu de A. Bachand le montant de s/b à m/o de \$.... souscrit le 18 courant, à 30 jours, et pour lequel je lui accorde un escompte de 5% par an, pour 20 jours. Le 30.—Reçu de M. Latraverse, en acompte \$125.00.

Balancer les comptes comme le mois précédent.

PARTIE SIMPLE — (Voir Nos. 146 à 162).

### SÉRIE I

Montréal, Septembre 3, 1896.—Je (nom du commerçant) commence mes affaires commerciales avec un Capital en espèces de \$3000.00. Le 4.—Acheté à J. Faure, à crédit, 40 vgs., drap ordinaire, \$4.50; 85 vgs, satin noir, à \$2.50; 100 vgs., popeline, à \$1.00; 100 vgs., mérinos français, à 40 cts.; 145 vgs., coton, a 10 cts. Le 5.-Reçu en espèces pour diverses ventes \$28.40. Le même jour. -Payé en espèces pour diverses dépenses, \$15.00 Le 6. —Vendu à McDuff, à crédit, 10 vgs., drap ordinaire, à \$4.75; 20 vgs., satin noir à \$3.00; 30 vgs., mérinos français à 50 cts. -Acheté de J. Cartier, St-Laurent, 4 dzs., couvre-pieds, à \$6.00 la doz.; 25 vgs., coton de Damas, à 30 cts.; 15 vgs., soie du Japon, à \$3.00; 30 vgs., satin noir à \$2.50. Donné en payement m/b à s/o à 15 jours. Le 9.—Payé en espèces pour peinture et diverses répations au magasin, \$45.00.—Le même jour.—Payé la facture de J. Faure (solde de compte) \$ . . . . Dudit. - Vendu à J. McCabe, à crédit, 50 vgs., coton, à 12 cts.; 2 dzs., couvre-pieds, à \$6.55 la dz.; 12 vgs., satin noir, à \$3.00. Le 12.—Reçu pour diverses ventes au comptant \$60.80. Le 14.—Acheté à C. Therme, à crédit, 150 vgs., indienne, à 15 cts.; 50 vgs., serge anglaise, à \$1.25; 50 vgs., casimir, à \$1.25; 12 vgs., drap ordinaire, à \$4.50; 180 vgs, coton, à 10 cts.; 150 vgs., batiste, à 8 cts. Le 15.—Reçu pour diverses ventes au comptant, \$28.50.—Le même jour.—Vendu à A. Hébert, 10 vgs., popeline, à \$1.25; 6 vgs., de casimir, à \$1.20; 110 vgs., batiste, à 11 cts.; 4 vgs., drap ordinaire, à \$4.60. Reçu en espèces \$40.00. Balance à crédit. Le 17.—Reçu de McDuff, le solde de son compte \$....-Le même jour.-Acheté de W. Beauchemin, 35 vgs., velours soie, à \$4.75; 250 vgs., indienne, à 12 cts.; 4 dzs. de foulards en soie, à \$6.50 la dz. Donné en payement, en espèces, \$38.50. Balance à crédit. Le 20.—Vendu à J. McCabe, 15 vgs., velours soie, à \$5.40; 4 dzs., foulards en soie, à \$6.70; 185 vgs., coton, à 12 cts. Reçu en espèces \$75.00. Balance à crédit. Le 22.—Payé le montant de mon billet à l'ordre de J. Cartier, souscrit le 8 courant \$... Le même jour.—Pris dans la caisse pour mes besoins personnels, \$38.50. Le 24.—Acheté à J. Raffin, Ste-Martine, 50 vgs., toile de Belgique, à 60 cts.; 55 vgs., toile de Hollande, à 80 cts. Donné en payement m/b à s/o à 30 jours. Le 25.—Vendu à P. Dufaure, Valleyfield, 50 vgs., popeline, à \$1.10; 60 vgs., mérinos français, à 60 cts.; 60 vgs., indienne, à 16 cents. Reçu en pay ment s/b à m/o à 30 jours. Le 28.—Vendu à J. Mc-Goven, 10 vgs., drap ordinaire, à \$4.75; 4 vgs., satin noir, à \$2.50. Au comptant. Le 29.—Reçu de J. McCabe, le solde de son compte \$.... Le 30.—Payé pour diverses dépenses pendant le mois, savoir : loyer du magasin, \$45.00; gages du commis \$50.00; gaz \$14.50. Le même jour. — Reçu en espèces, pour diverses ventes au comptant, \$88.50.

L'inventaire des marchandises invendues s'élève à \$1175.00.

- 10 Balancer les comptes.
- 20 Dresser le Bilan.

ır de

du 6

ours

2.\_\_

Mar-

mp-

Le

-Dé-

que

and

urs,

r 20

om-

de

or-

, à,

10

Le

 $\theta$ .

20

 $\frac{\mathcal{S}_{.}}{00}$ 

n,

:/o .a.-

J.

it,

u

Le

30 Déterminer le gain ou la perte. (Voir Nos. 154 à 162).

#### Série II

Octobre 1er, 1896.—Je commence mes opérations commerciales avec l'actif suivant : espèces en Caisse \$300.00; Marchandises en

magasin \$1800.00. Le 3.—Payé en espèces pour fournitures de bureau \$7.50.—Le mens jour.—Vendu à R. Bouchard, à crédit, 22 vgs., flanelle grise, à 22 cts.; 16 vgs., indienne, à 141 cts.; Le même jour.—Recu pour la vente au comptant, à divers, pendant la journée \$19.50. Le 4.—Vendu à J. Raffin, à crédit, 32 vgs., drap d'Elbœuf à \$4.75; 15½ vgs., de coton à 12 cts. Le même jour.—Payé le montant d'une facture de marchandises \$112.00. Le 5.—Acheté à A. Tanguay, à crédit, 7½ tonnes de charbon, à \$5.20; 8 cordes de bois, à \$3.75. Dudit.—Payé pour divers réparations au magasin, \$12.70. Dudit.—Vendu à N. Lévesque, à crédit, 34 vgs., coton, à 12 cts.; 12 vgs., drap d'Elbœuf, à \$4.75. Dudit.—Reçu pour diverses ventes, \$63.85. Le 7.—Reçu de R. Bouchard, en acompte, \$5.00. Dudit. - Payé pour l'impression d'entêtes de factures, billets, reçus, etc., \$6.50. Le 9.— Vendu à J. Raffin, à crédit, 17 vgs., satin noir à \$2.15; 32 vgs, mérinos à 45 cts. Dudit.—Reçu en espèces pour le produit de diverses ventes au comptant \$93.60. Le 10.-Vendu à L. Bergevin, à crédit, 54 vgs., indienne à 14½ cts.; 1 dz. de foulards à \$7.50 la dz.; 6 vgs., drap d'Elbeuf à \$4.75. Le 12 — Vendu à A. Tanguay, à crédit 185 vgs., de casimir à \$1.40; 25 vgs., flanelle grise à 22 cts. Dudit.—Vendu à R. Bouchard, à crédit 7\frac{3}{4} vgs. de velours soie à \$5.00. Le 16.—Vendu à N. Lévesque, à crédit, 14 vgs., drap d'Elbœuf à \$4.75; 3 vgs., velours soie à \$5.00. Le même jour.—Reçu de R. Bouchard, en acompte \$15.00. Dudit. -- Reçu en espèces, pour le produit de diverses ventes, au comptant, \$124.60. Le 18.—Vendu à L. Bergevin, à crédit, 7½ vgs., soie noire à \$3.30; 15 vgs., flanelle grise à 22 cts. Le 20.—Payé en acompte, à A. Tanguay \$20.00. Le 23.—Reçu de L. Bergevin, en acompte, \$50.00. Le 25. - Reçu le produit de diverses ventes, au comptant, \$95.30. Le 27.—Reçu de R. Bovchard, en acompte, \$20.00. Le 30.— Payé pour diverses dépenses pendant le mois \$31.50.

Marchandises en magasin \$877.50.

- 10 Balancer les comptes.
- 20 Dresser le Bilan.
- 30 Déterminer le gain ou la perte.

### SÉRIE III

s de t, 22

ıême

rnée

œuf

é le

té à

a de

ısin,

à 12

rses

.00.

çus,

 $\mathbf{noir}$ 

our

9.**--**-

ts.;

.75.

40;

cré-

lue,

ie à

00.

au

gs.,

ayé

in,

es,

te.

ois

Québec, 3 Novembre, 1896.—Je continue mes opérations commerciales avec l'actif suivant, savoir : Espèces en Caisse \$4,500.00; Marchandises en magasin \$6,750.00. Passif néant. Le même jour.— Vendu à C. Therme, à crédit, 4 bbls, de farine à \$7.50; 12 minots de graines de trèfle à \$3.50. Le 5.—Reçu le produit de diverses ventes au comptant \$138.50. Dudit-Vendu à M. Dunn, à crédit, 5 qts. de café, chacun 200 lbs à 17 cts.; 6 boîtes de thé, 95 lbs. chacune à 27 cts. Le 6.—Payé pour diverses réparations au magasin, \$32.00. Dudit.—Recu pour diverses ventes au comptant \$113.00. Le 7.—Vendu à H. Murphy, à crédit, 14 minots de fèves à \$2.10; 3 bbls., mélasse, chacun 60 gals. à 38 cts. Dudit - Reçu pour diverses ventes pendant la journée \$41.12. Le 8.-Vendu à J. Phaneuf, à crédit, 8 bbls. de farine à \$8.00; 103 lbs. de café à 35 cts. Dudit.— Reçu de M. Dunn, en acompte \$20.00. Dudit.—Reçu pour diverses ventes au comptant \$65.80. Le 10.—Vendu à C. Therme, à crédit, 4 bbls., porc salé à \$18.00; 140 lbs. de thé à 48 cts. Dudit. - Vendu à J. Bellot, à crédit, 5 bbls. de porc salé à \$18.00; 425 lbs. de jambon fumé à 9 cts. Le 11.—Payé pour papier et enveloppes etc., \$7.80, Dudit.—Reçu de C. Therme, en acompte \$30.00. Le 12.—Vendu à M. Dunn, à crédit, 2 qts. sucre, 300 lbs. chacun à  $5\frac{1}{8}$  cts.; 60 lbs. de thé à 48 cts. Le 14. - Payé pour l'ach it d'une voiture destinée au service du magasin \$37.50 Dudit.—Payé à E. McGowan, pour mon achat de marchandises \$612.00. Dudit.—Reçu de M. Dunn, en acompte \$120.00. Le 17.—Vendu à J. Bellot, à crédit, 3 qts. de sucre, en tout 512 lbs. à 6 cts. Dudit. - Reçu pour diverses ventes au comptant \$165.50. Le 18.—Reçu de J. Phaneuf, le solde de son compte \$ ... Dud.t.—Reçu de J. Bellot, en acompte \$20.00. Le 21.—Payé les gages du commis \$38.50. Le 23.—Vendu à J. Phaneuf, à crédit, 2 bbls., porc selé à \$18.50; 4 boîtes de biscuits. 60 lbs. chacune à 8 ets. Le 24. -Payé à J. Raffin, pour mon achat de ce jour \$214 00. Dudit.—Reçu de J. Bellot, pour solde de compte \$....Le 25.—Vendu à J. Phaneuf, à crédit, 324 lbs. de fromage à 9½ cts.; 3 bbls. de farine à \$3.00.—Le 26.—Payé pour 6 tonnes de charbon à \$5.80. Le 27.—Vendu à H. Murphy, à crédit, 6 bbls.,

pommes à \$3.80. Le 28.—Reçu de C. Therme, en acompte \$100.00. —Le 30.—Payé pour diverses dépenses pendant le mois \$35.50.

Marchandises en magasin \$6,152.93.

10 Balancer les comptes.

20 Dresser le Bila

30 Déterminer : juin ou la perte.

# SÉRIE IV

Janvier 7, 1896.— Je continue mes opérations commerciales avec l'Actif et le Passif pris de mes livres de compte, savoir : Espèces en Caisse \$1,215.00; Marchandises en magasin, d'après inventaire \$4,850.00: Mes billets en main s'élèvent à \$1,385.60. Un billet de Therme & Cie., du 14 Oct. 1895, à 3 mois \$800. Un de A. Hébert, 24 Oct. 1895, à 3 mois \$585.60. J. Faure me doit \$167.04; W. McGrail, \$120.98. H. Patenaude, \$92.40; A. Richard, \$54.20. Je dois pour mes billets en circulation \$350. (Un billet souscrit à M. Malette, le 16 août 1895, à 6 mois.); à J. Rice, \$53.25; à A. Usclard, \$225.00. Dudit.—Payé à E. Cellard, pour réparations au magasin \$27.50. Le S.—Vendu à A. Richard, à crédit, 3 bbls. de farine à \$8.05. Dudit.—Vendu à W. McGrail, à crédit, 34 gals, d'huile d'olive à \$1.75; 700 lbs., sucre blanc à 6½ cts. Dudit—Acheté à J. Rice, à crédit, 10 qts., sucre blanc, chacun 320 lbs à 4½cts. Dudit—Payé à J. Rolland, pour 5 Livres de Comptes pour le magasin \$25.00. Dudit.—Reçu de II. Patenaude, en acompte \$30.00. Dudit.—Vendu à F. Emard, à crédit, 75 lbs de sucre blanc à 8 cts.; 112 lbs café Moka à 38 cts. Le 9.—Acheté à A. Usclard, des marchandises pour un montant de \$608.50. Donné en acompte \$325 00. Dudit.—Acheté à T. Durand, au comptant pour un montant de \$350.00. Dudit.—Reçu de W. McGrail en acompte \$38.00. Dudit.—A. Richard a travaillé 8 jours à \$1.50 par jour, pour réparer le magasin, je le crédite de ce montant. Il prend en plus au magasin, 2 lbs. de café à 35 cts; 20 lbs de sucre blanc à 8 cts.— Dudit.—Vendu à J. Faure, à crédit, 2 bbls. de farine à \$8.10; 320 lbs., sucre blanc à 8½ cts. Le 10.—Payé pour l'achat de diverses provisions pour le ménage \$15.60.—Vendu à W. McGrail, 4 bbls. de 0**0.0**0.

ciales : Eses in-85.60. Un dedoit chard, billet Rice, pour ırd, à rail, à à 61 hacun mptes mpte lanc à d, des mpte mon-38.00. répaıs au ets.— ; 320 s pro-

s. de

farine à \$8.10; 6 lbs. de thé du Japon à 43 cts. Reçu en payement, 5 cordes de bois à \$4.00. Le 13.—Reçu pour les ventes au comptant jusqu'à ce jour \$680.50.—Dudit.—Vendu à H. Patenaude, à crédit, 112 lbs. de beurre à 18½ cts.; 45 lbs. de fromage à 10 cts. Le 14.—Reçu de J. Faure, Iberville, en acompte, s/b à m/o à 30 jours de \$200.00. Dudit.—Vendu à F. Emard, 4 bbls. de farine à \$8.10; 32 gals. d'huile d'olive à \$2.25. Reçu en payment, son compte pour diverses provisions, pain, etc., \$35.00, et en espèces \$10.00. Balance à crédit. Payé à J. Rice, en acompte, \$125.00. Reçu de Therme & Cie., le montant de leur billet à m/o échu ce jour de \$800.00. avec les intérêts pour 3 mois à 5°/. Acheté à E. Duval, des marchandises pour un montant de \$275.00. Donné en payement, m/b à s/o, à 2 mois, pour le même montant. Le 15.—Vendu à G. McGowan, à crédit, 4 bbls. de farine à \$8.00; 48 lbs. de morue, à  $4\frac{1}{2}$  cts; 30 gals. de mélasse à 38 cts.; 112 lbs. de thé à 40 cts. Dudit. - Reçu de A. Richard, en acompte, \$20.00 Le 17. - Délivré à N. Aubry, sur un ordre de J. Faure, de la marchandise pour un montant de \$38.50. Je débite le compte de J. Faure de ce montant. Payé à N. Mallette, le montant de m/b à s/o, échu ce jour de \$350.00. avec l'intérêt à 4°/, pour 6 mois et 15 jours. Le 18 - Vendu à F. Emard, à crédit, 124 lbs. le beurre à 193. Dudit.—Acheté à J. Rice, à crédit, des marchandises pour un montant de \$385.50. Dudit.-Reçu de Patenaude, en acompte \$34.50. Le 19—Acheté au comptant 3 cordes de bois pour le magasin à \$3.50. Le même jour. Le montant des ventes au comptant pendant la semaine est de \$580.75. Dudit.—Vendu à W. McGrail, à crédit, 2 qts. de sucre, de chacun 225 lbs. à 5½ cts. Le 20.—Prêté à P. Lacasse, contre s/b à m/o, à 60 jours \$1200.00. Dudit. — Reçu de A. Richard, en acompte \$15.00 Dudit. — Délivré à C. Courtemanche, contre un ordre de H. Patenaude, des marchandises pour un montant de \$25.15. Le 22. — Reçu de J. Faure en acompte \$30.00. Reçu de G. McGowan,, pour solde de compte 12 bbls. de pommes à \$2.15, et balance en espèces. \$.... Dudit.—Payé à A. Usclard, en acompte \$100.00. Dudit.—Payé à L. Gagnier, pour un habillement complet pour mon usage

\$35.00. Le 23.—Vendu à W. McGrail, 3 bbls., mélasse, de chacun 60 gals à 35 cts. Reçu de lui s/b à m/o à 60 jours pour la balance de tout compte à ce jour \$....Le 25.—Le beurre que j'ai vendu à H. Parenaude, le 13 courant, n'étant pas de bonne qualité, je lui accorde une remise de \$3.50 que je porte à son crédit. Le 27.—Reçu de A. Hébert, le montant de s/b à m/o échu ce jour de \$585.60. Dudit.— Donné en acompte à J. Rice, le billet à m/o de J. Faure, du 14 courant \$200.00, et m/b à s/o, à 60 jours de \$100.00. Dudit.—Le montant des ventes au comptant, durant la semaine est de \$565.80. Le 28.—Reçu en acompte de H. Patenaude, s/b à m/o, au 8 février prochain de \$40.00. Dudit Souscrit à A. Usclard, m/b à s/o, à 30 jours, pour solde de compte \$....Le 30.—Payé à J. Rice, en acompte \$50.00. Payé les gages du commis \$40.00. Dudit.—Le produit des ventes au comptant est de \$385.40.

Les marchandises invendues d'après inventaire, valent \$4,985 60

- 10 Balancer les comptes.
- 20 Dresser le Bilan.
- 30 Déterminer le gain ou la perte.

COMPTABILITÉ DES ARTISANS. (Voir No. 166).

#### SELLIER.

Janvier, 7. Espèces en Caisse \$800.— Vendu à W. McGrail, 2 harnais doubles, complets à \$25.00; une paire de traits \$4.75. Le 8.—Vendu à A. Desève, 3 harnais simples à \$2.75. Même jour.—Vendu à F. Benoit, deux acculoirs à 35 cts.; réparé une bride 12 cts. Le 10.—Vendu à A. Bertrand, 4 colliers à \$3.50; 1 bride à \$1.10. Le 12.—Vendu à L. Morel, 1 valise \$4.50; 1 bride \$1.15. Le 14.—Vendu à E. Duval, 4 brides boucles argentées à \$1.50; 1 licol en cable 15 cts. Même jour.—Vendu à H. Gingras, 2 harnais à \$8.50. Le 16.— Réparé 1 harnais pour W. Caron, \$3.50. Le même jour.—Vendu à A. Gagnier, au comptant, 2 valises à \$4.25. Le 18.—Vernis un harnais pour le compte de E. Duval, \$2.80; réparé un autre \$1.60; Vendu au même, un acculoir à 90 cts, Même jour.— Vendu à A. Laberge, 1 harnais boucles d'argent \$45.60; une selle avec bride

\$20.50; 1 paire de rênes \$1.60, Le 20.—Raccommodé un harnais pour le compte de L. Morel \$2.45, et posé un tablier à sa voiture \$3.75. Dudit.—Acheté une cuve à laver \$1.60 et 4 seaux à 34 cts. Le 21.—Vendu à R. Brodeur, un harnais double à \$32.00. Dudit.—A. Desève m'a payé un acompte de \$4.00. Le 24—Acheté de J. Raffin, 25 lbs. de veau à 4 cts, ; 2 harnais boucles riches à \$28.50. Le 27.—Raccommodé 1 harnais pour le compte de F. Benoit \$1.25 et lui ai vendu une paire de traits \$3.45; un autre \$2.40. Dudit.—Reçu le payement du compte W. McGrail \$....Dudit.—Reçu en acompte de E. Duval, \$8.00. Reçu le solde du compte de W. Caron \$.... Soldé le compte de J. Raffin, \$.... Le 28.—Reçu le compte de F. Benoit Reçu la balance du compte de H Gingras. Reçu en acompte, de A. Laberge, \$25.

### FORGERON.

Le 1er mars.—Espèces en caisse \$580.00. Ferré les chevaux de J. Raffin, \$2.25. Le 2.—Vendu à Ch. Lévesque, 15 pentures à 12 cts., et 6 lbs. d'écrous à 15 cts. Dudit.—Vendu à J. Blanchet, 3 chevilles de fer à 12 cts.; réparé les essieux de sa voiture, 65 cts.; réparé un joug \$1.15. Le 3.—Soudé une chaîne pour le compte de N. Bousquet, 15 ets. et posé 2 fers à son cheval, 34 ets. les deux. Dudit. - Aiguisé deux haches pour L. Morel, 15 cts.; une scie 12 cts. Dudit. - Vendu à F. Benoit, une chaîne à \$1.10. Le 4.—Ferré, pour A. Ouellette, 1 cheval \$1.00. Le 6--Vendu à R. Racine, deux crochets à 12 cts.; une grosse penture 15 cts.; réparé une pelle 15 cts; posé 3 fers à son cheval à 20 cts. Le 7 -Réparé un traîneau pour H. Paré \$3.00. Le 10.-Soudure d'une chaîne à billots pour le compte de A. Hogue, 40 cts., et pour avoir ferré son cheval \$1.10. Le 13.—Pour le compte de Z. Lucier, deux bandages à une paire de roues \$4.00. Dudit.—Acheté à H. Paré, 40 lbs., lard à 8 cts., et 25 lbs. à 6 cts.; 4 minots de blé à \$1.20; 2 minots, sarrasin à \$1.15. Le 14. -Vendu à W. Massé, deux paires de grosses pentures à \$1.25; une pince en fer 95 cts. Dudit.-Ferré les 2 chevaux de W. McGrail à 25 cts. par fer. Le 15.—Posé de vieux fers et un crampon neuf, 40 cts., et 2 fers neufs 50 cts, pour le compte de J. Therme. Le 17.-Vendu à W. McGrail, 6 écrous

985.GO

cun 60

le tout

H. Pa-

ccorde

de A.

edit.

4 cou-

e mon-

80. Ze

février

o, à 30

compte

uit des

cGrail, traits \$2.75. 5.; ré-4 col-

Morel, ival, 4 5 cts. 26.—endu à

nis un \$1.60;

bride

à 15 cts, et 4 tarauds à 11 cts. Le 18.—Posé une garde à la voiture de J. Brodeur, 80 cts, et réparé l'autre 60 cts. Dudit.-Vendu à J. Raffin un crochet 13 cts.; ferré un cheval \$1.15. Le 20.—Vendu à S. Brisebois, au comptant, un gros taraud, 75 cts. Le 21.—Acheté de W. Massé, 5 tonnes de foin à \$7.50. Le 22—Vendu à F. Provost, 4 barres de fer plat à 30 cts.; soudé une chaîne, 15 cts.; Ferré 2 chevaux à \$1.15, reçu de ce dernier, en acompte \$1.50. Le 23.—Reçu de N. Bousquet le solde de son compte. Dudit.— Vendu à H. Paré, un crochet, 15 cts.; ferré ses chevaux \$2.20. Dudit.—Soldé le compte de W. Massé. Le 24.—Vendu à J. Bellot, au comptant, un coin en fer 10 cts.; un crochet 15 cts.; ferré un cheval, \$1.15. Dudit.— Réparé la ferrure d'un collier pour le compte de J. Brodeur, 80 cts. Le 27.—Acheté à J. Raffin, 10 dzs. d'œufs à 11 cts. Dudit.—Réparé le moulin à battre de F. Benoit, \$4.80. Le 29.—Réparé un traîneau pour J. Blanchet, \$2.75. Le 30. — Vendu à Chs. Lévesque, 10 lbs. de petites vis à 13 cts.; réparé pour le même un sleigh \$2.50. Le 31.—Acheté de J. Bellot, 30 lbs. de beurre à 15 cts.; 20 lbs. à 18 cts.; 22 lbs., lard à 8 cts.; 24 lbs. à 5½ cts. Dudit.—J. Raffin m'a payé son compte.

# AGRICULTURE. (Voir Nos 163 à 166).

Nous serions heureux, si par les exemples qui vont suivre, nous pouvions démontrer à la jeunesse que l'agriculture est de tous les arts celui qui procure le bien-être le plus doux et le plus pur, l'aisance la plus sûre, et la meilleure. En effet l'agriculteur est un petit roi sur sa terre; il jouit de la plus grande liberté possible. Il connaît mieux que personne les douceurs de la propriété. Tout l'intéresse, tout le charme, dans cet empire modeste qu'il arrose chaque jour de ses sueurs. Indépendamment de l'aisance qu'elle procure, l'agriculture porte ceux qui l'exercent par principes à une heureuse simplicité, les détourne de l'ennui par la variété des occupations et nourrit le sentiment religieux par le spectacle continuel des œuvres de la création. Dépendant de Dieu et de ses bras plus que des hommes, l'agriculteur reconnaît les effets directs de la Providence avec lesquels il ne peut lutter; ils ne laissent pas en lui cette amertume qui, dans d'autres carrières, résulte trop souvent de l'intrigue et de l'injustice des homoiture

uàJ.

ndu à

cheté

à F.

cts.;

dit.—

\$2.20.

Bellot,

ré un

ur le dzs.

enoit,

. Le

cts.;

de J.

lard à

mpte.

uivre,

tous pur,

r est

possiriété.

qu'il

sance

rinciir la

ır le

Dieu

effe ts

tter;

car-

nom

mes. La terre est un fonds permanent, une fortune stable qui reste acquise à l'homme qui travaille. Fils de cultivateurs, ne vous laissez donc pas éblouir par l'éclat trompeur des cités, tant du Canada que des Etats-Unis; aimez et honorez votre profession, attachezvous à l'agriculture comme à la foi de vos aïeux. Il n'est pas de profession plus digne. Le travail des champs est rude, il est vrai, mais il n'est pas un travail de mercenaire; il est cent fois préférable à la recherche pénible et souvent infractueuse d'une clientèle capricieuse que vous disputent sans cesse, la jalousie et la malice d'une concurrence insatiable.

# CHAMP DE MAÏS. (Voir exemple page 82)

Mai 1, 1896. Labourage ½ journée, 1 homme et 2 chevaux, à \$1.50. Le 7.—Hersage ½ journée à \$1.50. Le 8. - Charriage de l'engrais 1½ journée à \$1.50. Acheté 1½ minot de maïs pour la semence à \$1.40. Le 10.—4 journées d'hommes pour ensemencer à \$1.00. Le 17.—4¼ journées d'hommes pour sarcler, à \$1.00 Octobre 20.—4 journées d'hommes pour récolter le muïs, à 85 cts Le 30.—3 journées d'hommes pour égrener le blé d'Inde à 85 cts. Novembre 6.—Le champ m'a produit 150 minots de maïs à \$0.85 cts, le minot.

### COMPTE DES MOUTONS.

Le 1er Mai 1896.—Acheté 25 brebis à \$2.25. Le 10.—Vendu 60 lbs. de laine à 30 cts. la lb. Septembre 12.—Vendu 12 jeunes moutons à \$1.30. Octobre 18.—Tué 2 jeunes moutons pour l'usage domestique à \$2.15. Le 29.—Vendu 2 vieux moutons à \$3.95. Le 1er mai 1897.—Payé pour la nourriture à l'étable et divers autres frais \$27.00. Valeur des 34 brebis restantes \$75.50.

#### VACHES A LAIT.

Mai 1er.—10 vaches à lait valant chacune \$25.00. Le 20.—
Payé pour diverses dépenses de nourriture \$7.50. Juin 12—Reçu de la fromagerie \$50.25 pour le produit net de la lère vente de fromage. Le 20 juillet.—Reçu \$62.50. Le 25 août.—Reçu \$58.75. Le 9 septembre.—Reçu \$70.50. Le 12 novembre.—Reçu \$57.00 Payé pour diverses dépenses pendant l'été \$20.00. Valeur des 10 vaches, chacune \$22.00.

# COMPTE DU CULTIVATEUR AVEC LE MARCHAND

### J. Bellot.

Le 3 janvier.—Vendu 12 cordes de bois à \$2.10; acheté 4 verges de drap fin à \$5.10; 2 balais à 20 cts. Le 5.—Vendu 3 tonnes de foin à \$6.50; vendu 2 tinettes de beurre, de 55 lbs. chacune à 18 cts. Le 15.-Acheté 38 lbs. de sucre à 8 cts.; 5 lbs. de thé à 48 cts. et vendu 8 minots de pommes à 60 cts. Le 1er mars.— Acheté poivre, sel, épices, \$1.25. Vendu 1 minot de graines de trèfle \$4.80; un minot de graines de mil \$5.20. Le 1er avril.-Acheté 25 vgs., coton à 15 cts.; 15 vgs. de toile à 38 cts.; 20 vgs., flanelle grise à 30 cts. Le 10.—Acheté 10 gals., huile de pétrole à Le 20.—Vendu 20 lbs. de beurre à 16 cts. Le 7 mai.— Acheté 4 vgs. de casimir à \$2.10. Le 13 juin. - Acheté un capot en rubber \$4,20. Le 30 juin.—Pour le pacage de sa vache et de son cheval \$5.00. Le 14 septembre.—Acheté 4 lbs, de thé à 50 cts.; 10 lbs. de café à 40 cts.—Vendu 10 lbs. de beurre à 17 cts. Le 1er Novembre. — Pour la balance du pacage de sa vache et de son cheval \$7.00. Le 4 décembre.—Acheté divers ustensiles pour le ménage \$8.50.

### COMPTE DU CULTIVATEUR AVEC LE SELLIER

#### A. Dumas.

Le 5 février.—Acheté un harnais \$26,50. Le 1er mai.—J'ai travaillé pour lui, avec mon atelage, 3 jours à \$1.50. Acheté de lui 4 bricoles à \$1.15; 2 rênes à 30 ets. Le 28 mai.—Il m'a verni un harnais \$2.17. Le 20 juillet.—Vendu 7 lbs. de laine à 35 ets., et je lui donne en acompte \$20.00. Le 1er octobre.—Acheté 3 brides à \$1.25. Le 15.—Acheté 2 colliers à \$2.50 et un acculoir \$1.50. 20 novembre.—Je lui ai vendu 6 minots de maïs à 45 ets, et un voyage de paille \$2 00. Le 5 décembre.—Je lui ai vendu 5 cordes de bois d'érable à \$2.20 la corde.

# COMPTE DU CULTIVATEUR AVEC LE CORDONNIER

### A. LABERGE.

4

3

ha-

de

de

gs.,

le à

en son

ts.;

1er

cheina-

l'ai

lui

un

et

les

50.

un

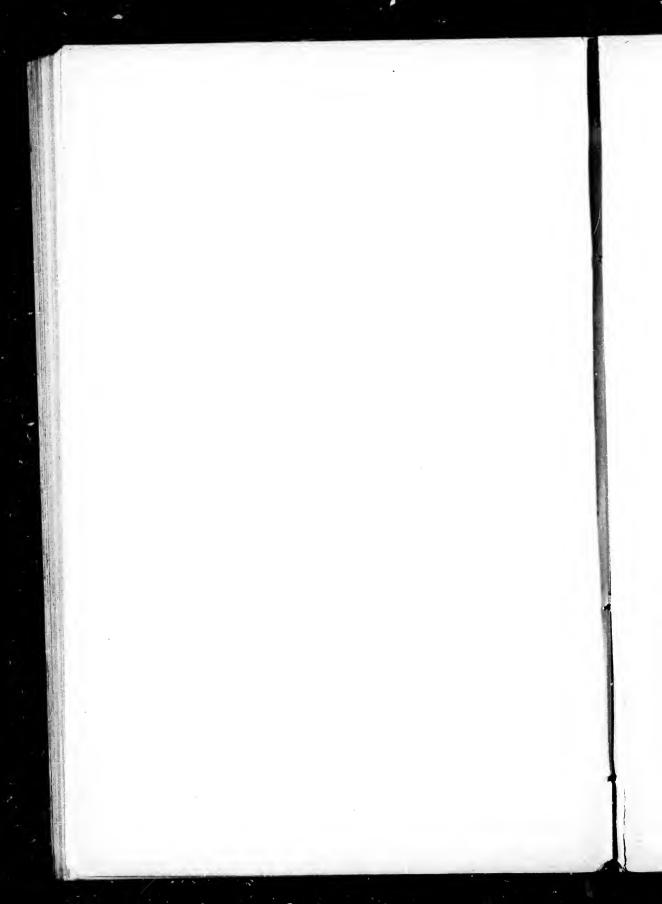
les

Le 5 janvier.—Acheté 1 paire de bottes \$5.50; 1 paire de souliers \$3.00; une paire de claques \$1.00. Le 20.— Vendu 10 minots de blé à \$1.10, et 3 tonnes de foin à \$6.50. Le 31.— Acheté diverses chaussures pour les enfants \$5.50. Février 4.— Vendu 30 lbs. de lard à 9 cts. Le 10.—Il m'a rapiécé 1 paire de bottes et 2 paires de souliers, \$2.50. Le 15.—Vendu 3 cordes de bois à \$2.20. Le 1er mai.— Vendu 10 lbs. de beurre à 17 cts. Le même jour.—Acheté une paire de chaussures \$1.80. Le 15.— Vendu 5 minots de patates à 35 cts. Le 20 juillet.—Rapiéçage de chaussures \$4.60. Le 1er août.—Vendu 8 dzs. d'œufs à 14 cts. Le 4 octobre.—Acheté 2 paires de bottines à \$2.00. Le 28.— Vendu une tinette de beurre, de 54 lbs, à 17 cts. Le 12 novembre.—Acheté diverses chaussures, \$4.80; 1 paire de grosses bottes \$4.10.

### COMPTE DU CULTIVATEUR AVEC LE FORGERON

### G. Morel.

Le 8 janvier, 1896.—J'achète de lui, un double sleigh \$34.00 et il me ferre mes deux chevaux à 25 cts. par fer. Le 28—II me fait une paire de grosses pentures à \$1.00. Le 1er mai.—II me fait 2 pioches à 60 cts. Le 8 juin.—II aiguise 1 hache 12 cts. et ferre mes chevaux \$2.15. Le 24 juillet.—II répare l'essieu de ma faucheuse, \$4.50 et répare mon moulin à battre \$4.15. Le 14 août.—Je lui vends une tonne de foin à \$7.00. Le 9 septembre.—Je lui vends une tinette de beurre de 50 lbs. à 17 cts. Le même jour.—II ferre mon cheval \$1.20. Le 4 octobre.—Je lui vends 6 cordes de bois à \$2.25. Le 15 novembre.—Je lui vends 6 minots de blé à \$1.05; 16 minots d'avoine à 45 cts.; 3 minots de mais à 50 cts. Le 17 décembre.—Je travaille pour lui avec mon attelage  $2\frac{1}{2}$  journées à \$1.50.



# TABLE DES MATIÈRES

Le nombre indique le Numéro de l'article.

A	Comptabilité
	" Agricole163, 164, 165
Acceptation d'une lettre de	des Artisans 160
Acceptation d'une lettre de	" Spéciale 162
enange 55	Compte de Balance 130
Acquitter une facture 36 Actif d'un commerçant 110, 125, 159	" (fénéraux 10'
Actif d'un commercant 110, 125, 159	" Personnels108, 153
Actions de Banque (compte) 116	Connaissement 33
Article simple et article com-	Conséquences de l'endossement
posé en Tenue des Livres 97	Sans Recours 8
Artisans 24	Contrat
	Conic des lettres 141
— B —	Copie des lettres
<b>L</b>	[167 168 160
Balance Générale des Comptes 122,	Créditeur [167, 168, 169]
[129, 155, 156, 165	Creditedi
Balance de Vérification 122, 154	D
" du compte de Pertes et	<i>D</i>
Dwoffe 191	Delitara 97 150
Profits	Débiteur
Panaras	Insolvable 135
Bangi es	Débit et Crédit (Compte de
Banqueroute	Capital)
Frauduleuse 144	Debiteur et Cra tour (Partie
" Simple 143	Simple)
Bases d'un contrat 6	Simple)
Bénéficiaire (Dans un effet de	Depot d'argent 20
commerce) 44	Différentes sortes de lettres Commerciales
Bilaii 133, 158	Commerciales
Bilan 133, 158 Bill d'expédition ou lettre de	Divers commercants 18
Voiture 32	Division d'une Facture 33
Billet à Ordre 43	Douane 16
" au Porteur 47	
" Simple Promesse 48	— Е —
Billets Payables (compte) 114	
Eillets Recevables (compte) 115	Echange 4
Bonne considération 6, 45	Effets de commerce 42
Brouillard 94	" " Echéance 46
" Division 95	" " Négociables 63
« Rédaction 96	" Non Négociables 60
Brouillard-Journal 151	Endossements73, 74
But de la Tenue des Livres 89	" en Blanc 75
	Effet de l'Endossement en Blanc 70
— C —	Endossement au Long 77
·	" Modifié 79
Caisse (compte)112, 136	" Restrictif 78
Carnet de chèques 57	" Restrictif 78 " Sans Recours 80 Escompte
Capital	Escompte
Capital net 134, 160	Escompte des Banques 71
Cas de plusiours Débiteurs et de	en Dehors 68
plusieurs Créditeurs 101, 121	de Facture 38
Chèque	Exportation 14
Colporteurs	TOTAL CHARLES TO SECTION STATE AND THE TOTAL SECTION S
Commercants	— F —-
	T
	Fabricants ou Industriels 22
Commissionnaires de transport 31 4	Factures 34

Faillite 148 Forme ou rédaction d'un Billet à Ordre 45	Manière de passer les Articles au Journal 100 de passer un Article du
à Ordre 45	Journal augrand livre 120 Manière de tenir les Livres de
Grand Livre (Partie Double) 104 " " Division 105	Comptes
" Comptes ouverts au 106 " en Partie Simple 152,153	d'une Facture 39
<del></del> 1 <del></del>	Mauufaetures
Importation	" on Gros 20 " on Détail 21
" Général	Marque
J	Modèle d'un Billet à Ordre
Jours fériés	Modèle d'un Billet au Porteur
Jours do grâce 61	Modele d'une simple Promesse (page)  (page)  (page)  (page)  (page)  (page)  (page)  (page)  (page)
Gournal en Partie Double 98 """ "Division. 99 """ "Rédaction	Modèle de Balance de Vérifica- tion
" Partie Simple148, 119	de Brouillard - Journal
L	(pages) 74, 84 Modèle de Chèques " 23 " d'un connaissement
Lettre de change à l'Intérieur . 50	(page) 10 Modèle d'une Facture . " 12
" " [ciaire 50 " " ordre du Tiré. 59 " " ordre du Tiré. 59	" d'un Grand-Livre (page) 51,76 Modèle d'Inventaire (page) 57
" " ordre du Tireur 50 Lettre de change Etrangère 54 Lettres Commerciales 167, 168,	" de journal(pages) 45, 71 " de lettre de change à l'Intérieure(pages) 19, 20
Lettre Circulaire [169, 170] " d'Accusé de Réception . 174	Modele d'une lettre de change ordre du tireur(page) 20
" d'Accusé de Réception . 174 " d'Avis d'Expédition	Modèles de lettres de change étrangère(page) 21 Modèle de Livre de Caisse
de demande de marchan-	(pages 63, 72 Modèle de Livre d'Effets de
discs 172 Lettre de demande de règlement 175 Lettre d'envoi des valeurs 176 Lettre d'envoi des valeurs 176	Modèle de Reconnaissance de
Commerce 89	dette (page) 17 Modèles de Reeus (pages) 13, 14 Mode de Négociation des Effets
Livre de Caisse 145	de Commerce
" " Utilité 133 " "manière de le , older 139 " " Réouverture 140	ticulier
" " Modeles (Pages) [63, 72]	Négociation 64
— М —	Noms du commerçant 103
Manière d'acquitter une facture 37 " de calculer l'Escompte et l'Intérêt	—— O —— Ordre du tireur (Lettre de Chan-
et l'Intérêt 70 d'opérer la Balance de Vérification123, 154	ge)

— P —	s					
Passif d'un commerçant.110, 126, 160 Pertes et Profits (Compte)117, 160 Prescription des Lois en Tenue des Livres	Simple promesse					
EXERCICES PRATIQUES DE COMMERCE.						
LE NOMBRE IN	DIQUE LA PAGE					
Chèques Escomptes	95 96 97 97 97 97 97 98 98 99 100 EN PARTIE DOUBLE					
" IV						

### TENUE DES LIVRES EN PARTIE SIMPLE.

Série	I			 	 110
66	III	•••••		 	 113
66	IV			 	 114
_					
	"			***************************************	
Agric	culture				
"					
46	đes	vaches à	lait	 	 119
Comr				Marchand	
"	46	66		Sellier	
66	44	"	44	Cordonnier	
"		.,		Forgaron	101



